Ville de Saint-Pierre-des-Corps

(Indre-et-Loire)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 22 mars 2023

Procès-verbal

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Extrait du Registre

Des délibérations du conseil municipal

Séance du mercredi 22 mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et Vice-président de la métropole, en charge de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Convocations adressées le 16 mars 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 32

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Éloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Gamzé AK, Alain DELANCHY, Christian BONNARD, Laurence LEFEVRE, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Romain DANGER, Annick VOLATIANA, Gilles FRÉMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI-KOUBA, Catherine BONNEAU, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :
Annick MARICHAL, procuration à Emmanuel FRANÇOIS
Christophe DE AMORIN, procuration à Alain GARCIA
Olivier CONTE, procuration à Marion PERSIANI
Samira MOKADEM, procuration à Amin BRIMOU
Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD **(présente à partir des Espaces Publics)**, procuration à Maoya DRICI-KOUBA
Mohamed BENBEDRA, procuration à Michel SOULAS
Catherine BONNEAU **(absente à partir des Finances),** procuration à Cédric ROSMORDUC

ABSENTE : Pascaline DAUMAIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Amin BRIMOU

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL : 6

Approbation du proces-verbal du Conseil Municipal du 8 fevrier 2023 6

VŒUX : 6

2023 03 22 - 00A – Vœu du groupe d'opposition *J'aime Saint-Pierre-des-Corps* demandant l'extraction de donnees indispensables a l'analyse des prets de livres payants a la bibliotheque 6

2023 03 22 - 00B – Vœu du groupe d'opposition *A GaucheS toute !* demandant a Monsieur le Maire d'engager les demarches pour recruter un deuxieme medecin general au Centre Municipal de Sante 12

COMPTE RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE : 15

2023 03 22 - 01 – Compte-rendu de la delegation accordee au Maire en application de l'article L.2122-22 alinea 4 du Code General des Collectivites Territoriales (C.G.C.T.) 15

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : 20

2023 03 22 - 02 – Protocole Departemental de Prevention et de Lutte contre les violences faites aux femmes – Designation des representant(s) de la ville 20

2023 03 22 - 03 – Modification des representants de la ville au GIP RECIA 21

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ : 22

2023 03 22 - 04 – Reglement du Budget Participatif 22

ESPACES PUBLICS : 30

Service Proprete Urbaine – Vente vehicule : Balayeuse Renault 30

2023 03 22 - 05 – Voirie – Convention de servitudes entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour l'etablissement de cables electriques souterrains et d'un support beton, sur la parcelle referencee section AP N°298, rue du Colombier (intersection avenue Yves Farges) 30

2023 03 22 - 06 – Voirie – Convention de servitudes entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour l'etablissement de cables electriques souterrains et d'un support beton, sur les parcelles referencees section BD N°472 et 486 rue des Epines Fortes 31

2023 03 22 - 07 – Autorisation au President du Syndicat des Mobilites de Touraine pour l'organisation d'un appel a manifestation d'interet (AMI) relatif a la mise en œuvre du *free floating* sur le territoire du Syndicat des Mobilites de Touraine 31

FINANCES : 34

2023 03 22 – 08 – Fixation du taux des taxes directes locales 34

2023 03 22 – 09 – Reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif de l'exercice 2023 – Budget principal de la commune 36

2023 03 22 – 10 – Vote du Budget Primitif – Exercice 2023 – Budget Principal 39

2023 03 22 – 11 – Attribution des subventions municipales 2023 – Budget principal de la commune 67

2023 03 22 – 12 – Convention financière annuelle d'objectifs à passer avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal 72

2023 03 22 – 13 – Convention financière pluriannuelle d'objectifs à passer avec l'Union Sportive de Saint-Pierre-des-Corps : 2023-2025 73

2023 03 22 – 14 – Convention financière annuelle d'objectifs à passer avec le Patronage Laïque – Projet ludothèque 73

2023 03 22 – 15 – Convention financière annuelle à passer avec le Patronage Laïque – Section Gymnastique 74

Accord de principe, garantie d'emprunts Touraine Logement E.S.H. pour l'acquisition en VEFA (auprès de P2i) de 16 logements individuels en location-accession 74

2023 03 22 – 16 – Les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions : remboursement de frais aux élus 75

2023 03 22 – 17 – Indemnité de frais de représentation du Maire 78

POLE PETITE ENFANCE : 80

2023 03 22 – 18 – Convention avec la CAF relative aux travaux d'extension de Pataploum (convention PIAJE) 80

RESSOURCES HUMAINES : 81

2023 03 22 – 19 – Tableau des effectifs au 1er janvier 2023 81
2023 03 22 – 20 – Indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune 82
2023 03 22 – 21 – Critères d'évaluation de l'entretien professionnel avec la mise en place du complément indemnitaire annuel 83
2023 03 22 – 22 – Montant des Indemnités de fonction des élus 85

SCOLAIRE : 88

2023 03 22 – 23 – Projets « Mon enfant, l'école et moi » et « Mon enfant, les écrans et moi » 88

URBANISME : 93

2023 03 22 – 24 – Acquisition d'un bien cadastré ZW 68 situé 20 rue Ethel et Julius Rosenberg appartenant à Monsieur Martin au prix de 352.000 euros. 93
2023 03 22 – 25 – Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune pour l'année 2022 95

QUESTIONS ORALES : 95

1. Question orale du groupe « J'Aime St-Pierre » demandant à Monsieur le Maire la liste complète des biens immobiliers appartenant à la Ville ainsi que leur état (loués, non loués, en cours de vente, etc…) 95

La séance est ouverte à 18 heures.

M. FRANÇOIS : Avant toute chose, j'aimerais présenter à l'assemblée l'arrivée de notre nouveau DGS, Monsieur Fabien Gérard.

Merci à tous d'être présents ce soir. Afin d'assurer la sérénité des débats et conformément au règlement intérieur, je souhaite rappeler à l'assemblée les règles suivantes.

Le Maire étant président de droit du Conseil municipal, il dirige les débats et déclare la séance close lorsque l'ordre du jour est épuisé.

Le public peut accéder librement au Conseil municipal et occuper les places réservées dans la salle. Il n'est autorisé aucun déplacement, aucune marque d'approbation ni même de désapprobation.

Toute personne qui trouble l'ordre peut être expulsée de la salle du Conseil. En cas d'entrave, la séance pourra être suspendue et pourra faire l'objet d'une demande de tenue à huis clos par voie de vote.

Je rappelle qu'il est important, pour la bonne tenue de ce Conseil, de se tenir à l'ordre du jour : tout aparté peut être exclu du débat.

Le quorum est atteint. Je vais vous donner les pouvoirs :

Monsieur Mohamed Benbedra a donné pouvoir à Monsieur Michel Soulas.

Madame Catherine Bonneau devra s'absenter à 20 h 30 et donnera son pouvoir à Monsieur Cédric Rosmorduc, est-ce bien cela ?

Madame Laetitia Allyasbgran-Quintard donnera pouvoir à Madame Maoya Drici-Kouba, est-ce bien cela ?

Monsieur Olivier Conte est absent, il est en formation et donne pouvoir à Madame Marion Persiani.

Monsieur Christophe De Amorin donnera pouvoir à Monsieur Alain Garcia.

Madame Annick Marichal donne pouvoir à Monsieur le Maire.

Madame Samira Mokadem donne pouvoir à Monsieur Amin Brimou.

Je déclare donc la séance du Conseil municipal du 22 mars ouverte. Il nous faut désigner un secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance est nommé : M. Amin BRIMOU.

M. FRANÇOIS *:* Avant de débuter la séance, le groupe de l'opposition *A Gauche Toute(s) !* nous avait interpellé au dernier Conseil municipal quant au port de l'écharpe de Madame Samira Mokadem, lors de la cérémonie du 22 janvier en hommage aux femmes déportées. Cela semblait être un manquement avéré. Je tiens à préciser qu'en fait, il n'en est rien. Sachez que les conseillers municipaux portent l'écharpe tricolore avec glands à franges d'argent lorsqu'ils remplacent le Maire en application de l'article L.2122-17. Je ne le savais pas, mais cela méritait une précision.

M. SOULAS : Il me semble qu'après le Maire, il y a également marqué « adjoint. » Or ce jour-là, ce qui nous avait troublés, c'est que sur le parvis de l'Hôtel de Ville, nous avons croisé des adjoints. Donc il y avait bien des adjoints présents dans l'Hôtel de Ville ce jour-là. C'est pour cela que cela nous a semblé anormal : ce sont les adjoints que nous avons croisés qui auraient dû porter l'écharpe.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas, merci pour ces précisions. Nous allons donc débuter l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal précédent, et nous passerons aux vœux ensuite.

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2023

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (32 votants) le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 février 2023.

VŒUX :

2023 03 22 - 00A — Vœu du groupe d'opposition *J'aime Saint-Pierre-des-Corps* demandant l'extraction de données indispensables à l'analyse des prêts de livres payants à la bibliothèque

Rapporteur : Madame Claude LALA

Au Conseil Municipal du 12 juillet 2021, la majorité a voté la fin de la gratuité du prêt de livres à la bibliothèque, à l'exception des enfants et des habitants justifiant d'une situation sociale et financière difficile.

Depuis cette date, une cotisation de 10 € est donc demandée aux autres habitants de Saint-Pierre-des-Corps.

Le rapport d'activité présenté en commission Culture le 17 janvier 2023 contient très peu d'éléments d'analyse et ne permet donc pas de mesurer l'impact de la décision prise.

Pour le Groupe J'aime-Saint-Pierre, le livre est un formidable instrument d'apprentissage, d'émancipation et d'ouverture au monde. Son accès dans les bibliothèques doit, par principe, être gratuit. En témoignent les nombreuses politiques publiques internationales qui en suppriment le paiement.

Pour ces raisons, et comme s'en était engagé Monsieur le Maire, le Groupe J'aime Saint Pierre demande que soient fournis, aux membres du Conseil Municipal, les éléments suivants indispensables à l'analyse :

- *Nombre TOTAL de cartes adultes ayant enregistré au moins un prêt de livres au 31/12/2022 et au 31/12/2021.*
- *Nombre de cartes adultes PAYANTES ayant enregistré au moins un prêt de livres au 31/12/2022 et au 31/12/2021.*
- *Nombre de cartes adultes EXONÉRÉES de paiement au 31/12/2022 et au 31/12/2021.*
- *Nombre de cartes adultes HORS COMMUNE au 31/12/2022 et au 31/12/2021*

- *Nombre TOTAL de cartes enfants au 31/12/2022 et au 31/12/2021.*
- *Nombre TOTAL de nouvelles cartes adultes en 2022 et au 31/12/2021.*
- *Nombre de nouvelles cartes adultes PAYANTES en 2022 et au 31/12/2021.*
- *Nombre TOTAL de cartes adultes arrivées à échéance en 2022 et au 31/12/2021.*
- *Nombre de cartes adultes PAYANTES arrivées à échéance au cours de 2022 et 2021 et non renouvelées.*
- *Nombre de livres empruntés dans le secteur adultes avec une carte enfants en 2022 et 2021 sans aucune carte adultes dans la famille.*

La plate-forme de gestion utilisée par la bibliothèque devrait permettre l'extraction de ces données indispensables à l'analyse.

Le Groupe J'aime Saint Pierre demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette demande.

Mme LALA : Je rajoute que cette demande un petit peu indigeste a été faite par écrit à l'adjoint à la Culture.

M. FRANÇOIS : Merci Madame Lala pour cette présentation de vœux qui fait effectivement un peu… comment dire ? Catalogue ! Mais c'est quand même une présentation de vœux. Pour le coup, nous nous sommes renseignés avec nos services, et Monsieur Chapeau a beaucoup travaillé avec la Responsable de la Bibliothèque pour essayer de vous fournir des réponses. Le fait est qu'il y a certaines réponses que nous ne pouvons pas vous fournir, mais Monsieur Chapeau va vous répondre.

M. CHAPEAU : Madame Lala, bonjour et bonsoir à tous. La Commission Culture s'est tenue le 17 janvier dernier : malheureusement, vous ne pouviez pas y être. Lors de cette Commission, Madame Douroux, Directrice de la Bibliothèque, a amené tous les chiffres qu'elle avait en sa possession. Vous avez fait une demande par email à laquelle nos services ont répondu le 6 février, nous l'avons vérifié, sur les questions posées au Conseil municipal du 20 décembre 2022. Malheureusement après plusieurs relances, vous n'aviez soi-disant pas reçu cette réponse : je parle du premier envoi du compte rendu de la Commission culturelle.

Je voudrais tout d'abord vous dire que Monsieur Maire s'est engagé à répondre aux questions et à répondre aux chiffres de la bibliothèque : c'est ce que nous avons fait lors de cette Commission culturelle. Ensuite, lorsque vous dites que l'accès aux livres dans les bibliothèques doit être gratuit par principe, je vous rappelle que l'accès aux livres dans la bibliothèque de Saint-Pierre-des-Corps est quelque chose de gratuit. Là, vous parlez de l'accès, Madame Lala : l'accès est gratuit, le prêt est payant. Voilà, donc toute personne de Saint-Pierre-des-Corps peut venir à la bibliothèque pour accéder aux livres.

Maintenant concernant les questions que vous avez posées, vous nous avez donc envoyé le 2 mars 2023 dix questions par email. Nous avons répondu par email le 7 mars, soit cinq jours après, aux première, deuxième, cinquième, sixième, septième et huitième questions. Et nous vous avons dit que malheureusement pour la dixième question, nous ne pouvions pas vous fournir de réponse. Ici dans votre vœu, vous présentez toujours dix questions. La question numéro 4 a changé, la numéro 5 a changé, la question numéro 7 est elle aussi une nouvelle demande, de même que la question numéro 9. Et la question numéro 10 est elle aussi, encore une fois, une nouvelle demande par rapport à votre première demande initiale.

Il faut savoir que le logiciel *Decalog*, utilisé par la bibliothèque, possède un module de statistiques dont le fonctionnement correspond aux logiciels de gestion *Business Object*. Les univers de données saisies dans *Decalog* sont interchangeables par des requêtes précréées par le fournisseur : nous n'avons donc pas la main. Dans ces requêtes précréées, différents champs sont interrogeables, ce qui permet d'obtenir un certain niveau de détail, mais dans l'utilisation de ces requêtes, différentes limites s'imposent à nous. Quand je dis à nous, c'est surtout à nos services. Nous ne pouvons pas créer de nouveaux champs ni en ajouter dans une requête. Par exemple, nous pouvons savoir le nombre de prêts par classification de documents, adultes ou jeunesse pour une année, mais nous n'avons pas, nous ne pouvons pas le connaître sur le mois.

Le fonctionnement de *Business Object* interdit aussi d'interroger deux univers dans une même requête. Dans *Decalog*, les données sont inscrites dans des univers distincts. Ainsi, croiser une typologie de prêts avec une typologie d'abonnés n'est pas possible. Nous ne pouvons donc pas fournir le nombre de prêts par classification, ou le nombre de prêts par âge. Et nous n'avons pas de requête qui permette de croiser ces deux informations : c'est ce que nous vous avons expliqué.

Comme signalé au point numéro 3, certaines requêtes nécessitent de signaler les bons champs pour obtenir des chiffres fiables : des tests doivent être effectués dans les prochaines semaines, et les chiffres doivent être vérifiés avant de vous être transmis. Donc vous aurez, à la Commission Culture du 19 avril prochain, la réponse aux nouvelles demandes que vous avez formulées, parce qu'on vous a déjà répondu aux autres. Malheureusement concernant votre dixième demande, sur le nombre de livres empruntés dans le secteur Adultes avec une carte Enfant, il s'agit en l'occurrence d'une donnée impossible à vous fournir avec le logiciel que nous possédons.

Je voudrais seulement vous dire aussi que seule la Directrice de la Bibliothèque a une formation suffisante à ce jour pour maîtriser l'outil statistique. Or, la directrice assure en ce moment l'intérim de la Direction des Affaires Culturelles, ce qui inclut la direction du centre culturel, mais aussi la supervision des archives et de l'École de Musique, en plus de son poste à la Bibliothèque. Enfin, en cette période les agents de la Bibliothèque sont très pris par l'organisation des animations de l'univers manga et de l'animation lecture jusqu'au 30 mars. C'est donc pour cette raison que vous n'aurez les réponses à vos nouvelles demandes qu'à la Commission culturelle du 19 avril, où j'espère vous voir, voilà.

Mme LALA : Je vous remercie infiniment pour cette logorrhée que j'essaierai de comprendre en écoutant le compte rendu. Effectivement, vous m'avez répondu sur les chiffres, vous m'avez donné quatre chiffres : pour 2021 vous m'avez indiqué le nombre d'abonnés s'étant inscrits en distinguant les 712 adultes et les 810 jeunes. Et même chose pour 2022. Moi il me semble qu'un adjoint à la Culture comme la Directrice de la Bibliothèque devrait vouloir des statistiques pour savoir effectivement combien d'enfants viennent à la bibliothèque ? Combien de prêts ? Combien de livres sont empruntés, par qui ? Par des jeunes, mais quels jeunes ? Sont-ce des enfants, des adultes, etc. ?

Ce discours que vous me tenez aujourd'hui, c'est exactement le même que vous m'avez tenu le 8 septembre 2022 où j'avais déjà posé la même question. Effectivement vous m'aviez répondu très justement : « on peut noter également que le logiciel de la bibliothèque ne permet pas les croisements de données. » Je vous avais répondu qu'on pouvait peut-être faire l'acquisition d'un logiciel.

Alors, vous, Monsieur Chapeau, qui voulez faire de notre bibliothèque une bibliothèque de pointe, avec le projet Micro-Folie, j'espère que quand même, vous allez investir dans un logiciel qui permettra d'avoir les statistiques. Parce que tel que je vous le dis, je vous reposerai la même question l'année prochaine : j'ai assisté à plusieurs Commissions et lorsque je vais à la Commission Sport, concernant la piscine on est tout à fait capable de me dire qui a utilisé tel jour le bassin pour l'aquagym, ou pour l'aquabike… Qu'il s'agisse des personnes qui habitent Saint-Pierre-des-Corps, ou des personnes qui n'habitent pas Saint-Pierre-des-Corps…

Vous me dites également que l'on met à mal les personnels : alors je vous dis, Monsieur Chapeau, que c'est vous qui les mettez à mal. Parce que nous, nous n'avons rien demandé : le paiement du prêt à la bibliothèque est de votre fait. L'année dernière, nous vous avons dit que nous voulions savoir l'intérêt, l'impact que cela avait sur la bibliothèque. Donc maintenant je vous le demande, quel impact a le paiement des emprunts de livres ? Je vous le demande maintenant. Si maintenant vous ne pouvez pas me le donner, rendez donc le prêt gratuit et vous en sortirez grandi, Monsieur Chapeau !

M. CHAPEAU : Donc Madame Lala, par rapport à votre question, enfin le vœu que vous déposez aujourd'hui… En fait, ce ne sont pas les réponses aux dix questions que vous avez posées qui vous intéressent ? C'est qu'aujourd'hui, je m'engage à remettre la gratuité des prêts de livres ?

Vous savez, Madame Lala, je vais vous donner un exemple très simple : aujourd'hui, chaque personne dans cette assemblée a, je pense, dans plein de magasins des cartes de fidélité, mais ce n'est pas pour cela qu'on utilise la carte de fidélité et qu'on va dans le magasin. Moi ce que j'ai demandé aux services aujourd'hui, c'est de savoir comment notre population consommait la bibliothèque. Par exemple on avait offert des cartes de bibliothèque à tous les enfants de CP de la ville il y a deux ans. On s'est aperçu malheureusement que le retour de ces enfants n'était pas à la hauteur du travail effectué.

Aujourd'hui ce qui nous intéresse, c'est qu'avec les gens qui viennent à la bibliothèque, eh bien il y a un vrai retour. Donc ce logiciel, je ne l'ai pas choisi. Madame Lala, c'est un logiciel qui est dans notre bibliothèque. On en parlait avec la bibliothèque de Tours, qui a un autre logiciel qui permet une comptabilité différente. Aujourd'hui, c'est le logiciel avec lequel travaille la bibliothèque depuis des années, je ne suis pas responsable de ce logiciel-là et je ne suis pas responsable malheureusement de ce qu'on peut en tirer, voilà.

Mme LALA : Est-ce que je peux répondre ? Parce que là, quand même !

M. FRANÇOIS : Je vais laisser la parole à Monsieur Benzaït.

M. BENZAÏT : Bonsoir au public ici présent. Bonsoir Messieurs et Mesdames les conseillers. Nous voterons le vœu du groupe *J'aime Saint-Pierre*, mais en amont j'ai noté cette phrase quand même qui m'a choqué de la part de Monsieur Chapeau au moment où on parlait de la culture pour tous. Je l'ai écrit donc c'est enregistré : « l'accès est gratuit, le prêt est payant. » Vous m'expliquerez comment vous lisez un roman de 400 pages en ayant juste accès à la bibliothèque, d'accord ?

Vous avez rendu la culture payante à Saint-Pierre, vous avez cette volonté de culture élitiste : cela transpire de vous, mais sachez que la culture est populaire. C'est insultant d'avoir mis la bibliothèque payante à Saint-Pierre : à la base, la bibliothèque à Saint-Pierre a été mise en place pour être accessible à tous et toutes. Mais vous, vous en avez fait un objet, votre petit objet de culture avec « bibliothèque 2.0 » et c'est vraiment nul : je vous le dis, votre politique à la Culture, elle est nulle ! Merci.

M. FRANÇOIS : Merci. Suspension de séance pendant 3 minutes, le temps que je m'entretienne.

Suspension de séance à 18 h 20.

Reprise à 18 h 22.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas, vous avez la parole.

M. SOULAS : Merci alors d'abord, j'en profite pour saluer tout le monde, c'est vrai que je n'ai pas fait le tour de table. Je reviens sur vos réponses, Monsieur Chapeau : elles sont édifiantes.

Premièrement, sur la question de la gratuité et du bilan, on vous le demande depuis deux ans. Là maintenant vous nous sortez le coût du logiciel : je n'avais pas prévu d'en parler maintenant, mais

lorsqu'on met le nez dans les dépenses d'investissement et lorsqu'on regarde la Culture, votre délégation est une de celles qui investissent le moins par rapport aux sommes qui vous sont allouées. Donc c'est très facile, là maintenant de se retrancher derrière le logiciel. Achetez donc un nouveau logiciel puisque cela fait deux ans que vous avez des moyens pour le faire ! Merci.

Mme LALA : Et Monsieur Chapeau, vous me dites que je pose moult questions : c'est parce que justement, nous vous avons questionné sur l'impact et il n'y a jamais eu de réponse. Donc nous vous posons ces questions pour faire le travail que vous ne faites pas, je suis un peu désolée. Et si vous pouvez me donner les réponses en avril, c'est donc que vous pouviez me les donner aujourd'hui, c'est donc que vous les avez, et c'est donc que vous faites l'obstruction des informations. Moi je vous le dis : dites-moi l'impact du paiement du prêt des livres, là, maintenant ! Cela fait deux ans qu'on vous le demande donc vous me le donnez maintenant ! C'est simple, ma question est très simple : j'attends un chiffre, voilà !

M. CHAPEAU : Madame Lala, je vous donnerai la note de la Directrice de la Bibliothèque qui vous permettra peut-être, par écrit, de comprendre ce que vous n'avez pas compris quand je vous l'ai expliqué à l'oral…

Mme LALA : Je vous dispense de me dire que je n'ai pas compris, Monsieur Chapeau. Je ne suis peut-être pas à l'opéra, mais je comprends les choses. Merci.

M. CHAPEAU : Quel rapport Madame ?

Mme LALA : Je ne vous permets pas de dire que je n'ai pas compris.

M. CHAPEAU : Mais si, Madame Lala !

M. FRANÇOIS : S'il vous plaît ! Non, je pense qu'il y a un souci, pas de compréhension, mais d'écoute. La Directrice de la Bibliothèque a clairement dit que nous n'avons pas les moyens de vous donner certains chiffres, Madame Lala. Moi, je n'y peux rien, Madame Lala !

Mme LALA : Monsieur François, cela fait deux ans qu'on demande de changer le logiciel !

M. FRANÇOIS : J'entends bien ce que vous dites.

Mme LALA : Et l'argent, vous l'avez !

M. FRANÇOIS : J'entends bien ce que vous dites et c'est bien noté. Mais pour l'instant, on ne peut pas accéder à la demande que vous faites. On ne peut pas vous donner ces chiffres. Il faut aussi l'entendre.

Mme LALA : Mais Monsieur, même moi je pourrais savoir le nombre de prêts payants. Enfin, c'est possible. C'est facile !

M. CHAPEAU : Non, ce n'est pas possible, Madame Lala. Les services nous écrivent que ce n'est pas possible. Et je vous répète ce que dit Madame Douroux : certaines requêtes nécessitent de sélectionner les bons champs pour obtenir des chiffres fiables. Des tests doivent être prochainement effectués pour que les chiffres qui vont vous être transmis soient d'abord vérifiés.

Mme LALA : L'abonnement à la plate-forme coûte quand même 5000 euros, je crois. Avec 5000 euros, vous devez quand même pouvoir donner des chiffres !

M. CHAPEAU : Madame Lala, ce n'est pas moi qui ai choisi le logiciel de gestion de notre bibliothèque !

Mme LALA : Cela veut donc dire que pour le projet Micro-Folie, ce sera pareil ? On n'aura aucun chiffre ?

M. CHAPEAU : Mais non Madame, ce sont deux choses différentes, ne confondez pas tout.

Mme LALA : Je confonds, mais je sais ce que je demande.

M. FRANÇOIS : Madame Lala, je vais laisser la parole à Monsieur Durouchoux, et ensuite à Monsieur Benzaït. Mais avant toute chose, je vais vous dire que nous allons voter pour ce vœu parce qu'effectivement, nous souhaitons de la transparence, on l'a toujours dit. Donc nous voterons pour et nous essaierons d'améliorer les statistiques qu'on peut vous donner sur la fréquentation de la bibliothèque.

M. DUROUCHOUX : Bonjour Messieurs, Mesdames. Pour en avoir discuté avec l'ancien Directeur de la Bibliothèque au moment où il partait, il m'a bien expliqué que le logiciel que l'on utilise actuellement n'est utilisé que par deux mairies en France. Il me semble que l'autre mairie, c'est Montreuil : toutes les autres n'ont pas choisi ce logiciel parce qu'il n'était pas adapté. Bon, il s'avère qu'il a été choisi, peu importe par qui c'était avant qu'on soit là, mais ce n'est pas une critique forcément. Aujourd'hui, cela coûte cher, ce n'est pas un logiciel grand public. Ce qu'il m'a expliqué, c'est qu'il faudrait des mois de travail pour refaire toute la nomenclature des livres par rapport au nouveau logiciel, si nous souhaitons avoir le même logiciel qu'à Tours et dans les autres bibliothèques. Donc cela veut dire qu'on a un problème d'emploi du temps.

Il avait dit à l'époque, au moment du COVID, que ce serait génial de profiter de la période COVID pour faire ce travail parce que là, il y avait le temps pour le faire. Cela signifie que c'est vraiment six mois de travail rien que là-dessus, pour refaire toutes les références. Il y a donc un vrai problème, indépendamment d'une bonne ou mauvaise volonté.

M. BENZAÏT : Alors, simplement quand même, pour revenir sur le b.a.-ba et la base : quand on veut mettre en place une nouvelle mesure, on s'assure qu'il y aura quand même une étude d'impact. Vous avez quand même mesuré l'impact de votre réforme de la modification des prêts à la bibliothèque ? Vous aviez quand même un projet en la rendant payante ? Donc vous devez en mesurer l'impact ! Êtes-vous capable de le faire aujourd'hui ? Non ? Donc vous lancez les choses comme cela, à l'aventure, parce que vous aviez, comme diraient les jeunes, le « seum » ?

Donc vous avez dit, « on va mettre la bibliothèque payante », c'est cela ? Non, mais répondez, Monsieur Chapeau, parce que franchement vous avez mené tambour battant le projet de rendre la culture payante à Saint-Pierre-des-Corps, votre culture élitiste : bien en vaut, mais est-ce que vous en avez anticipé le coût pour la population ? L'intérêt pour la commune ? Et l'intérêt dans la mission de service public qui est quand même menée par les collectivités, au niveau local, pour l'accès à la culture ? Simplement Monsieur Chapeau en quelques mots, si vous pouvez nous répondre de façon claire, sans logorrhée, merci.

M. CHAPEAU : Monsieur Benzaït, merci pour votre réponse, cela va me permettre de préciser plusieurs choses. Vous me parlez de culture payante à Saint-Pierre-des-Corps : en fait concernant la bibliothèque, seul le prêt pour les adultes, et uniquement pour les adultes actifs, est payant de 10 €. Pour le reste de la population, le prêt est gratuit.

Concernant l'entièreté des ateliers qui sont proposés par la bibliothèque, je rappelle à Madame Lala et à tout le monde que la bibliothèque ne propose pas que de la gestion de livres. Aujourd'hui, à la bibliothèque, nous avons le blabla tricot, les échecs, nous avons eu ce mois-ci, pendant tout un mois, un mois « manga » avec des concerts, des animations… Tout cela est gratuit. Et pour participer à ces ateliers, on ne vous demande pas votre carte de bibliothèque.

L'intégralité de la population, qu'elle soit abonnée ou non, peut donc participer à toute cette culture que vous dites, Monsieur Benzaït, payante. Et je voudrais seulement remercier l'ensemble de la population qui est venue au concert de Viktor Vincent. Je remercie Madame Allyasbgran-Quintard de m'avoir dit qu'il était très agréable de voir à Saint-Pierre-des-Corps des familles entières, des enfants venir avec leurs parents et grands-parents. Alors, quand vous me dites qu'aujourd'hui, c'est une

culture élitiste, je suis désolé, Monsieur Benzaït : je sais ce qu'est la culture élitiste, c'est mon métier. Je n'ai surtout pas envie de faire cela à Saint-Pierre-des-Corps, voilà.

M. SOULAS : Je vous ai bien écouté Monsieur Chapeau. Mais puisque vous suivez très bien vos dossiers et que vous avez à chaque fois l'art de répondre à nos questions, pouvez-vous nous dire combien vous avez laissé en reliquat l'an dernier, sur les budgets qui vous étaient consacrés ? Eh bien vous regarderez. Et lorsque vous nous parlerez de dépenses et de dépenses importantes, vous allez vous apercevoir que ces fameux logiciels, que je ne connais pas, vous pouviez très largement vous les payer. Cela aurait sûrement permis comme cela d'améliorer la qualité de service et d'arranger le travail des salariés. Cela vous aurait aussi permis de répondre à Madame Lala.

Mme LALA : Oui, parce que dans les documents qu'on a mis, dans les recettes de la bibliothèque, on a la « rétribution de services bibliothèque » à hauteur de 5 312 euros. Est-ce que vous pouvez détailler ? C'est dans la ventilation, dans les documents reçus avec le compte rendu de la Commission, je vois en effet mention de « recettes de la bibliothèque, rétribution de services bibliothèque » à 5 312 euros. Est-ce que vous pouvez détailler ? C'est tout ce que je vous demande : quelle ventilation ?

Parce que néanmoins, ces statistiques font partie de l'évaluation des politiques qui sont menées. Et la migration d'un logiciel à l'autre, cela s'organise tout simplement. Et si la chose est sur la table aujourd'hui, si on en parle et si cela met tout le monde en porte à faux, c'est parce que Monsieur Chapeau, je le redis, c'est vous qui avez instauré le prêt des livres payant. Autrement on n'en serait pas là et on n'aurait jamais demandé tout cela. Donc je veux que vous le disiez bien à la directrice de la bibliothèque : parce que ce n'est pas elle qu'on embête, c'est vous !

M. FRANÇOIS : Madame Lala, Monsieur Chapeau n'est pas tout seul, c'est l'équipe municipale qui a pris cette décision. Que ce soit clair : ce n'est pas une personne en particulier qu'il faut attaquer, c'est l'ensemble du Conseil municipal qui a voté à la majorité. C'est important de le rappeler.

Je vous l'ai dit, Madame Lala, nous allons voter pour parce que nous voulons de la transparence. Je propose donc de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal adopte le vœu à l'unanimité. (32 voix pour)

2023 03 22 - 00B — Vœu du groupe d'opposition *A GaucheS toute !* demandant à Monsieur le Maire d'engager les démarches pour recruter un deuxième médecin général au Centre Municipal de Santé

Rapporteur : Mme Catherine BONNEAU

Monsieur le Maire,

Depuis le 1er janvier 2023, 2 médecins généralistes du centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps ont pris leur retraite et n'ont pas été remplacés ; un autre est parti et un quatrième, qui prenait en charge encore de nombreux patients de notre ville, a quitté la Touraine : soit 4 médecins libéraux en moins. Ils prenaient en charge depuis longtemps un très grand nombre d'habitants de Saint-Pierre-des-Corps et en particulier, des personnes âgées pour une grande part habitant au centre-ville.

Grâce aux élus de gauche à la Région Centre-Val de Loire, un Centre Régional de Santé (CRS) a été installé depuis près de 1 an dans le quartier de la Rabaterie pour lutter contre la désertification médicale dans les quartiers prioritaires. 5 jeunes médecins généralistes, salariés par la Région, dont le temps de travail est équivalent à 3,7 temps plein ont pu prendre en charge un certain nombre de ces patients du centre-ville (l'unique salle d'attente déborde parfois…), alors que ce centre situé en

zone d'intervention prioritaire est destiné initialement à la prise en charge médicale des habitants de ce quartier prioritaire.

Ne reste pour toute la ville que 2 médecins généralistes libéraux dont un seul en centre-ville et qui approche de la retraite, et la médecin salariée du Centre Municipal de Santé.

Celle-ci a vu son activité passer de 3783 actes en 2019 à 4171 en 2022 avec des recettes de 93 590,24 euros pour une dépense pour la ville de 100 637,77 euros, soit pratiquement un équilibre au regard du service rendu à la population. Elle ne peut pas augmenter son activité indéfiniment ni les médecins du CRS pour conserver une médecine de qualité.

Nous avons absolument besoin de plus de médecins généralistes.

Actuellement, il semble très difficile d'attirer l'installation en libéral de médecins généralistes en centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps qui n'est pas dans le périmètre des zones d'interventions prioritaires ni d'actions complémentaires défini par l'ARS et révisé récemment, et donc sans aide et incitation financière à l'installation.

Par contre, il semble que beaucoup de jeunes médecins préfèrent actuellement travailler en équipe en tant que salariés dans des structures de santé municipales ou régionales, comme en témoigne le CRS de Saint-Pierre-des-Corps.

Par ce vœu, nous vous demandons donc Monsieur Le Maire d'engager les démarches pour recruter un deuxième médecin généraliste au Centre municipal de Santé. Ce qui donnera de surcroît tout son potentiel à l'embauche envisagée par vos services d'un assistant médical pour le CMS.

M. FRANÇOIS : Merci, Madame Bonneau. La réponse va être très courte, limpide, sibylline si j'ose dire. Oui, nous recherchons un deuxième médecin pour le Centre Municipal de Santé.

Mme BONNEAU : Alors, je me réjouis que vous ayez changé d'avis depuis la Commission Santé du 8 mars dernier. Cela fait quand même à peine trois semaines ou même pas. Car ce jour-là, en réponse à ces mêmes arguments présentés dans ce vœu par moi-même, votre adjoint à la Santé Monsieur Delanchy me répondait à la fin que l'embauche d'un deuxième médecin salarié au CMS n'était pas à l'ordre du jour de la majorité municipale. Il faut croire que vous avez fini par entendre raison à la suite de nos très nombreuses interventions depuis très longtemps, au cours de plusieurs conseils municipaux, lors desquelles nous vous demandions vraiment absolument d'embaucher un deuxième médecin au CMS !

M. FRANÇOIS : Savez-vous pourquoi je vous dis cela maintenant ? Parce qu'effectivement, on refait le CMS et vous avez vu que dans le budget, il y a 48 000 euros alloués pour les salles d'attente et pour le bureau d'accueil, avec une isolation phonique des cabinets de consultation.

Mme BONNEAU : Je ne suis pas d'accord parce que dans le compte rendu de la Commission Santé, mes interventions n'apparaissent nulle part. Et dans le budget du CMS, il me semble bien avoir cru comprendre qu'en fait actuellement, les crédits d'investissement allaient être uniquement consacrés pour le moment à la rénovation du secrétariat et de la salle d'attente, et au déplacement du secrétariat. Je croyais en revanche que les travaux d'insonorisation et de remise en état des bureaux des médecins étaient reportés et n'étaient pas encore d'actualité. Alors, peut-être que cela a changé d'ici là, mais voilà ce qui était ressorti en Commission Santé.

M. SOULAS : Alors, au nom du groupe *A gaucheS Toutes !*, y compris parce que nous avons souvent porté ces vœux à plusieurs avec l'ensemble des groupes d'opposition, nous remercions le Conseil ce soir d'avoir enfin entendu les propositions que nous portons pratiquement depuis trois ans. Je ne vais pas vous faire le grief de la lecture de tous vos refus depuis trois ans sur cette question du deuxième médecin, mais il y a quand même un vrai problème de méthode : au final, ce sont les habitants de Saint-Pierre qui trinquent parce que depuis trois ans, on aurait pu régler ce problème-là.

Et vous avez fait la même chose, rappelez-vous, avec les tarifs de la restauration scolaire. Pendant un an et demi, il a fallu que les groupes d'opposition montent au créneau pour qu'enfin, vous vous décidiez à changer ces tarifs. Mais au final, pendant cette année et demie, les familles ont payé indûment 47 000 euros puisque donc ensuite, vous êtes revenu sur votre décision initiale.

Et puis troisième chose en ce moment : là nous avons vu, dans les rues de Saint-Pierre-des-Corps, vos affiches à propos du budget participatif. Là encore, il s'agit d'une proposition portée par l'ensemble des groupes de gauche et il a quand même fallu presque plus d'un an et demi pour que cela se mette en place. Donc on ne comprend pas votre méthode de travail. Peut-être qu'il vous faut le temps de la réflexion, car effectivement il y a des choses qui ne se font pas sur un claquement de doigts, mais au final avec ces atermoiements, ce sont les habitants de Saint-Pierre qui pâtissent des retards que vous prenez. Il y a vraiment un problème de méthode.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas, vous confondez problème de méthode et problème de moyens, peut-être ? Nous avons eu quand même des soucis, cela ne vous a pas échappé, dans les années qui ont suivi notre prise de fonctions à la Mairie. Nous avons eu de gros soucis financiers et vous êtes parfaitement au courant de cette situation. Ne nous faites donc pas un procès au prétexte que nous n'aurions pas été capables de relever un défi impossible.

M. BENZAÏT : Simplement, je constate qu'il y a du public et que malheureusement, il n'y a pas des conditions idéales pour les accueillir : ce serait bien de mettre à disposition des chaises, ou peut-être leur donner des chaises pour qu'ils puissent décemment écouter et être présents au Conseil municipal. Vous avez le choix de faire cela au 1er étage de la Mairie, les conditions étaient meilleures à la Salle des Fêtes, déjà à la base par rapport au COVID, mais même aussi pour des conditions de réunion. Donc il faudrait peut-être à l'avenir voir la possibilité de mettre plus de chaises, car c'est malheureux que du public vienne et ne puisse être présent au Conseil municipal dans des conditions décentes.

M. FRANÇOIS : Dans le même temps, je vous fais remarquer qu'il y a encore des chaises de libres et de disponibles.

M. ROSMORDUC : Vous nous parlez pour justifier effectivement vos revirements par des difficultés financières que vous présentez comme un fait acquis. Mais nous vous avons contredit depuis le début sur la réalité des difficultés financières que vous avancez. Et au fil des exercices budgétaires, vous avez découvert des recettes différentes. Nous avons eu plusieurs décisions modificatives qui ont porté très lourd sur le budget. Ici aussi, vous auriez pu écouter tout de suite les réflexions que nous avions portées, puis vous auriez équilibré le budget sans faire toute cette propagande autour de la crise et du surendettement de la commune. D'ailleurs, nous sommes surendettés à un point tel qu'aujourd'hui, on monte un budget et un débat d'orientation budgétaire qui comportent 0 emprunt : je veux dire qu'une collectivité qui arrive à vivre sans emprunter, il ne doit pas y en avoir beaucoup.

Donc voilà, ce surendettement me semble tout à fait relatif : justifier ainsi la question de l'investissement pour déterminer la politique de Santé sur le territoire, cela va au-delà de la mesquinerie puisque vous nous parlez de 48 000 euros d'isolation phonique. Enfin, peut-on sérieusement conditionner l'embauche d'un médecin, dans un CMS situé dans un désert médical, à une histoire de placoplâtre pour 48 000 euros ? Je pense qu'à un moment donné, il ne faut pas se cacher derrière n'importe quoi en termes d'argumentaires, Monsieur le Maire !

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Rosmorduc. Monsieur Jeanneau, il me semble que vous aviez levé la main ?

M. JEANNEAU : Je rajouterai ceci : on s'aperçoit qu'à chaque fois qu'on propose des choses, on ne nous écoute pas. Et quelque temps après en fait, vous revenez sur votre décision. Michel Soulas l'a dit tout à l'heure et c'est bizarre parce qu'à chaque fois, vous tenez un discours consistant à dire « non, mais on vous écoute ! » Et nous de notre côté, on fait de l'opposition constructive, mais en fait

non, rien n'avance. Rien n'avance : on parlera tout à l'heure du budget, mais concrètement on ne peut être réellement fier de ce budget. Il n'y a rien dans ce budget.

M. FRANÇOIS : On en parlera tout à l'heure, effectivement. Merci. Je vous propose, s'il n'y a pas de questions, de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal adopte le vœu à l'unanimité. (32 voix pour)

COMPTE RENDU DÉLÉGATION DU MAIRE :

2023 03 22 - 01 — Compte rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics. Il s'agit ici d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
19/01/2023	Abonnement annuel – assistance juridique dans le domaine du droit administratif	Maître Hubert VEAUVY (37 000)	3 240,00 €
24/01/2023	Travaux d'aménagement de bureaux au gymnase René Despouy LOT 1 : maçonnerie – gros-œuvre	BRIAULT CONSTRUCTION (37 530)	12 888,34 €
24/01/2023	Travaux d'aménagement de bureaux au gymnase René Despouy LOT 4 : revêtements, peintures et sols	PINXYL (37 270)	41 218,16 €
24/01/2023	Travaux d'aménagement de bureaux au gymnase René Despouy LOT 5 : Électricité	HCONSULTING (37 540)	32 040,00 €
31/01/2023	Travaux de couverture au gymnase tennis couverts	SOCIÉTÉ TOURAINE ÉTANCHÉITÉ (37 100)	749,63 €
31/01/2023	Travaux de couverture – maison 57 rue Gambetta	CRETE (37 100)	3 544,81 €

31/01/2023	Recherche de fuites d'eaux pluviales au-dessus du sanitaire – gymnase Val Fleuri	ATTILA (37 300)	1 382,84 €
31/01/2023	Reprise d'étanchéité de la gouttière en zinc – Groupe Scolaire Viala et Stalingrad	ATTILA (37 300)	1 464,00 €
31/01/2023	Réparation du chêneau et recherche de fuites – gymnase René Despouy	CRETE (37 100)	899,11 €
02/02/2023	Remplacement du moteur de la sirène du réseau national d'alerte – Hôtel de Ville	CEGELEC (37 100)	5 502,00 €
02/02/2023	Rénovation de la porte automatique intérieure – locaux Enfance 38 av de la République	PORTIS (72 700)	4 131,60 €
02/02/2023	Remplacement chaudière — appartement n° 4 – 30 boulevard Viala	GARANKA (37 170)	3 600 €
06/02/2023	Travaux d'aménagement de bureaux au gymnase René Despouy LOT 6 : plomberie - sanitaire	SANI CLIMAT (37 390)	17 061,14 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 1 : terrassement — voirie réseaux divers — espaces verts	EUROVIA CENTRE LOIRE (37 300)	132 841,75 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 2 : fondations spéciales	NGE FONDATIONS (69 800)	38 910 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 3 : gros-œuvre	SOCIÉTÉ NOUVELLE SARTOR (72 500)	258 000 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 4 : Étanchéité	SMAC (37 073)	77 977,14 €

06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 5 : menuiseries extérieures aluminium	SARL ERIC FILLON (37 310)	77 853,54 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 6 : métallerie - serrurerie	SARL ERIC FILLON (37 310)	23 377,20 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 7 : cloisons – doublages – faux plafonds	ARARAT (41 000)	25 181,75 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 8 : menuiseries intérieures bois	SOCIÉTÉ NOUVELLE SARTOR (72 500)	19 368,36 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 9 : revêtements de sol souple - faïence	SRS (41 000)	26 400,00 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 10 : peinture - nettoyage	DECO TOP (37 700)	11 157.87 €
06/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 11 : Électricité	SARL REMY ET LEBERT (37 700)	42 000,00 €
07/02/2023	Travaux d'extension du groupe scolaire H.Wallon LOT 12 : Chauffage – ventilation - plomberie	AXIMA CONCEPT (37 390)	43 129,61 €
08/02/2023	Réparation de l'installation de chauffage — logement Antigny — 39 rue Maurice Beaufils	GARANKA (37 170)	247,71 €
08/02/2023	Fourniture et pose d'un lanterneau – piscine municipale	ATTILA (37 300)	1 564,64 €

14/02/2023	Licence Archicad – 24 mois	LINEIS (69 005)	5 508,00 €
15/02/2023	Licence Photoshop	MGS INFORMATIQUE (41 000)	590,40 €
15/02/2023	Recherche de fuite en provenance de la casquette extérieure du hall d'entrée – centre socioculturel	RASQUIER-VALLIOT (37 330)	900,00 €
16/02/2023	Modification d'un branchement provisoire – 139 rue Paul Langevin	ENEDIS (37 200)	1 331,28 €

M. FRANÇOIS : Je vous propose de prendre acte du compte rendu des dépenses accordées au Maire, sur la période de janvier 2023 jusqu'au 16 février.

Mme GROSLERON : Ce n'est pas une question, mais une intervention que j'ai déjà réitérée la fois dernière, lors du compte rendu de délégation. Nous avions demandé le montant de la délégation de signature accordée au Maire. Quelqu'un a compris qu'il fallait renvoyer la délibération concernée, donc elle a été renvoyée ce matin, mais ce n'est pas vraiment ce que je demandais. Je demandais qu'on revienne sur cette délégation de signature avec des montants précis, car sur cette délégation, il n'y a que deux montants très minimes, mais il n'y a pas les montants relatifs aux différents types de marché.

Les marchés de service ont l'air différents des marchés de travaux, donc il faudrait un peu détailler. J'ai ressorti la délégation, il y est indiqué *« toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée »* : cela demanderait tout de même de préciser ce seuil, que celui-ci figure dans la délibération parce que là, on ne sait pas combien c'est. Voilà, c'est un détail, je dis ceci parce que dans le corps de la réponse de Madame Gounot ce matin, concernant toutes les questions du dernier Conseil, il a été question des appels d'offres et des Commissions d'appel d'offres qui n'ont pas eu lieu, parce qu'il peut être autorisé de passer outre la Commission d'appel d'offres. Donc là pareil, ceci n'est pas forcément connu de tous les conseillers : le faire figurer quelque part dans une délégation ne serait pas plus mal, à mon avis.

M. FRANÇOIS : J'ai bien compris votre demande de clarification, je pense qu'on aura un travail à ce sujet en Commission. À la prochaine Commission Finances, Monsieur Gérard, nous pourrons aborder la question ? D'accord, merci !

Mme GROSLERON : Pour que cela fasse l'objet d'une délibération en Conseil.

M. FRANÇOIS : Oui, pas de souci pour une délibération en conseil. Y a-t-il d'autres questionnements ?

M. SOULAS : Je vais vous dire ce que je voulais vous dire tout à l'heure. Je parle, j'imagine, au nom de l'ensemble des groupes d'opposition, car nous avons assez mal pris quand même l'histoire de la pub sur le tarif à 1 euro sur les murs de la ville. Nous avons assez mal pris aussi l'histoire du budget participatif. On ne souhaiterait donc pas qu'à la suite d'un vœu porté par l'ensemble des groupes

d'opposition, vous refassiez encore un exercice de communication comme vous savez le faire, et que vous faites très bien Monsieur le Maire !

Je vous signale que j'ai demandé aussi à la Région d'indiquer sur le Centre Régional de bien préciser que c'est un Centre Régional de Santé, et non pas un centre municipal. Parce qu'à vous écouter, on a l'impression que c'est vous qui avez fait venir les médecins à Saint-Pierre-des-Corps. Je rappelle quand même que ce sont les élus de gauche à la Région qui l'ont fait, donc nous aimerions que sur le deuxième médecin au CMS, la communication soit discrète. Merci.

M. FRANÇOIS : Alors, Monsieur Soulas, puisque vous essayez de me faire sortir un peu de mes gonds, j'ai trouvé gonflé tout à l'heure votre intervention sur le fait de dire que c'est grâce aux élus de gauche que nous avons un Centre Régional de Santé. Cela c'est quand même un peu fort parce que nous avons travaillé : oui, vous pouvez rire, mais c'est le travail de l'adjointe à la Santé de l'époque, Madame Laurence Lefèvre, qui a énormément œuvré pour que nous ayons ce Centre Régional de Santé. Moi-même aussi, je me suis occupé de le mettre en place par des contacts que j'ai eus et que j'ai pu avoir avec le Président François Bonneau. Donc je trouve quand même que vous arrivez là avec vos gros sabots en disant « c'est nous qui avons fait cela ! » Donc il faudrait peut-être y aller mollo, et faire preuve d'humilité !

M. SOULAS : Je ne vais pas y aller mollo !

M. FRANÇOIS : Je ne vous ai jamais interrompu Monsieur Soulas : faire preuve d'un peu d'humilité, cela serait quand même pas mal. Mais attendez, je n'ai pas fini : quand vous avez de bonnes idées, nous sommes preneurs ! Nous ne sommes pas dans une idéologie qui nous empêcherait de prendre parfois des idées qui peuvent être bonnes. On en discute, on les prend, on se les approprie avec vous, figurez-vous, puisque sur le budget participatif nous avons travaillé ensemble !

Donc ne dites pas simplement que c'est de votre fait, ce n'est pas vrai ! Merci.

M. JEANNEAU : En fait, je pense qu'il y a un problème dans le temps. Ce que l'on propose concrètement, c'est du bon sens lorsqu'on parle de budget participatif, lorsqu'on parle de *Smart Building*, *Smart City* et on pourra en parler encore tout à l'heure. Je pense que oui, c'est du bon sens et le problème c'est que ce bon sens vous rattrape. Et à partir de là, vous le mettez en place, contraints ou forcés je ne sais pas, mais en tout cas vous le mettez en place. Je pense que l'histoire nous montre que malheureusement, nous avions raison.

L'histoire nous montre aussi que les difficultés que vous avez ne sont pas que financières, elles sont aussi en termes d'organisation. Nous en sommes quand même à notre quatrième DGS, notre troisième Premier Adjoint. Je crois que c'est aussi le troisième Directeur de Cabinet et tout cela en trois ans. En fait chaque année concrètement, on change d'équipe dirigeante, on va dire cela, et chaque année je dirais qu'on change aussi parfois un peu de stratégie. On le verra tout à l'heure sur les restes à réaliser de 2022 par rapport à 2023.

Cela pose quand même question : vous disiez dans la presse, tout à l'heure encore, que vous étiez fier de ce budget qui investit. Mais toute collectivité locale investit, et elle investit chaque année, et non pas par des restes à réaliser qui sont quand même assez conséquents.

J'ai demandé à votre DGS tout à l'heure votre taux de réalisation : j'espère que cet élément-là nous sera fourni lors de votre discussion d'introduction sur le budget primitif. Je ne m'attends pas à grand-chose. Et c'est inquiétant parce que sur le FCTVA, autrement dit ce qu'on récupère deux ans après les travaux, on voit sur le budget que cela ne représente pas grand-chose : 188 000 euros de FCTVA sur les réalisations d'investissements d'il y a deux ans. Sachant qu'en 2021, nous étions à 366 000 euros donc cela revient à diviser par 2 le reste à réaliser. Et en 2020, nous étions en année COVID donc quand vous dites que vous êtes fier de votre budget et que vous êtes fier d'investir… bah en effet il serait peut-être temps !

M. FRANÇOIS : On parlera du budget, si vous le voulez bien, tout à l'heure Monsieur Jeanneau. Je pense que cela nous prendra une bonne partie de la soirée. Vous avez donc pris acte de cette délégation.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 4 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2023 03 22 - 02 – Protocole Départemental de Prévention et de Lutte contre les violences faites aux femmes – Désignation des représentant(s) de la ville

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2022, il a été voté à l'unanimité le Vœu pour la « Lutte contre les violences intrafamiliales : une cause commune ».

Afin que la ville s'engage dans cette lutte contre les violences susmentionnées, il est important que la ville de Saint-Pierre-des-Corps s'inscrive dans le Protocole Départemental de Prévention et de Lutte contre les Violences faites aux femmes. Cette démarche lui permettra de mettre en place diverses initiatives, avec d'autres partenaires, en faveur de cette lutte, sur son territoire.

La ville sera représentée par un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e) au sein de cet organisme.

Il est proposé :

- *Samira MOKADEM, déléguée titulaire,*
- *Gamzé AK, déléguée suppléante.*

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions particulières sur la nomination des deux représentants de la Ville ? Il est proposé Madame Samira Mokadem en déléguée titulaire et Madame Gamzé Ak en déléguée suppléante.

M. SOULAS : Comme pour chaque vote sur des délégations, nous nous abstenons, c'est ce qu'on fait systématiquement.

Mme GROSLERON : Je dirais que je vais voter pour parce que pour une fois, cela fait suite à un vœu qui a été voté en Conseil, donc voilà.

M. FRANÇOIS : Merci Madame Grosleron. Je propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 8 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) décide à la majorité :

- ***de nommer Samira MOKADEM déléguée titulaire,***
- ***de nommer Gamzé AK déléguée suppléante.***

2023 03 22 - 03 — Modification des représentants de la ville au GIP RECIA

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

La ville a adhéré au Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA) en séance du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 par délibération N° 2022-95.

Cette adhésion avait pour but de souscrire à la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la Région Centre-Val de Loire.

Le GIP RECIA avait demandé de nommer deux représentants de la Ville pour assister à leur Assemblée Générale.

À cet effet, Monsieur Amin BRIMOU, en qualité de représentant titulaire et Éloïse DRAPEAU, en qualité de représentante suppléante avaient été nommés.

La ville souhaite élargir à divers domaines administratifs son adhésion au GIP RECIA dans les prochaines semaines (Plate-forme des marchés publics, Gestion des flux Marché, Gestion des flux Actes, Gestion des flux Helios, Parapheur électronique et Chorus PRO).

Il convient donc de modifier les représentants de la ville au sein de cet organisme, afin que cette représentation soit plus générale et plus axée sur la dématérialisation, les outils numériques.

Par conséquent, le Conseil Municipal propose de remplacer Monsieur Amin BRIMOU et Éloïse DRAPEAU par :

- *Monsieur Stéphane AUDUSSEAU, Conseiller délégué dans le domaine de la transition numérique, aux télécommunications, à la cyber sécurité et au Smart Territoire,*
- *Monsieur Olivier CONTE, Premier Adjoint,*

pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA.

M. FRANÇOIS : Nous vous proposons donc de nommer Monsieur Olivier Conte, premier Adjoint, en qualité de représentant titulaire. Et Monsieur Stéphane Audusseau, conseiller délégué dans le domaine à la cybersécurité et au *Smart*, comme suppléant. Y a-t-il des questions ?

M. JEANNEAU : Juste une petite intervention pour dire que nous avons quand même un conseiller délégué au *Smart Territoire* et à la cybersécurité dont c'est le domaine, et malheureusement il n'est que suppléant. C'est dommage, car je ne pense pas que les réunions au GIP RECIA soient si conséquentes que cela donc pourquoi Stéphane Audusseau n'est-il pas titulaire ?

M. FRANÇOIS : Mais ne vous inquiétez pas : c'est le titulaire il me semble ? Ou le suppléant ?

Ah ! C'est parce que Monsieur Conte est l'adjoint de référence, on est bien d'accord. Donc ne vous inquiétez pas : quand Monsieur Conte sera absent, Stéphane Audusseau sera immédiatement… disponible

M. JEANNEAU : C'est la définition du suppléant, c'est logique. Maintenant ce qu'il faudrait concrètement, ce serait donner pleine matière à ceux qui sont élus pour cela. Je ne dis pas que Monsieur Conte est omniprésent, je sais son activité ô combien conséquente, mais pour une fois qu'on a un conseiller municipal délégué en lien avec le RECIA, autant le valoriser et le mettre en titulaire ! Et si malheureusement il ne peut pas, dans ces cas-là Monsieur Conte sera certainement ravi de le remplacer.

M. FRANÇOIS : Cela peut se faire tout à fait comme cela, Monsieur Jeanneau. On peut changer. Je vous rappelle cependant que ce n'est pas un hasard que Monsieur Olivier Conte soit nommé comme titulaire puisque c'est lui qui avait pris contact avec le GIP RECIA au tout départ, pour faire avancer le sujet, c'est pour cela.

Moi je veux bien qu'on propose un amendement et qu'on prévoie effectivement Monsieur Audusseau en tant que titulaire et Monsieur Conte en tant que suppléant. Êtes-vous d'accord, Monsieur Audusseau ? Oui, je pense que oui, pas de soucis !

Je mets aux voix cet amendement afin d'intervertir les deux noms… Ah ! On le change directement ? Bon, alors finalement, on vote directement la délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 9 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON) décide à la majorité :

- ***de nommer Monsieur Stéphane AUDUSSEAU, en qualité de représentant titulaire,***
- ***de nommer Monsieur Olivier CONTE, en qualité de représentant suppléant.***

Cette délibération modifie la délibération N° 2022-95 concernant la représentation de la ville au sein du GIP RECIA et n'altère pas son adhésion au GIP RECIA, que la ville souhaite étendre à d'autres services.

DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ :

2023 03 22 - 04 — Règlement du Budget Participatif

Rapporteur : Monsieur Amin BRIMOU

Pour renforcer et valoriser la participation des citoyens, la commune de Saint-Pierre-des-Corps souhaite mettre en place un budget participatif sur son territoire.

Le budget participatif est un dispositif démocratique permettant aux habitants de proposer, puis de choisir des projets d'intérêt général pour la commune.

Les citoyens peuvent ainsi proposer des projets d'investissement qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes à l'échelle du territoire communal.

Ces projets participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants. La municipalité entend ainsi impliquer concrètement ses concitoyens dans son processus de décision et de réalisation des projets.

Dans cette optique, la commune propose de consacrer une enveloppe de 50 000 € en 2023 sur le budget d'investissement, pour permettre la mise en œuvre de projets choisis par les habitants dans les domaines suivants : Aménagement de l'espace public / Nature et environnement / Citoyenneté / Solidarité / Culture, sport et patrimoine / Éducation et jeunesse.

Le montant de l'enveloppe affecté pourra être amené à évoluer dans les prochains exercices, en fonction de la participation et de l'implication des citoyens.

Les enjeux et les objectifs :

- *Mobiliser des publics parfois peu présents dans les instances de participation citoyenne*
- *Développer une citoyenneté active*
- *Favoriser la co-décision avec les habitants et les forces vives du territoire*
- *Répondre à une aspiration forte des habitants d'être associés aux décisions publiques au plus près de leurs attentes et de leurs besoins quotidiens*
- *Réaffirmer le lien de proximité entre habitants, élus et services municipaux afin de les faire travailler ensemble*
- *Rendre visible et partagée l'action publique sur le territoire*

Toute personne habitant à Saint-Pierre-des-Corps, âgé d'au moins 11 ans et sans condition de nationalité, pourra proposer un projet.

Les projets sont émis à titre individuel ou collectif.

Pour être recevable, un projet devra toutefois relever des compétences communales, répondre à l'intérêt collectif et concerner des dépenses d'investissement.

La création d'un budget participatif est soumise au vote du conseil municipal pour un lancement en mars 2023.

Le calendrier :

Le règlement intérieur joint détaille la mise en œuvre de la démarche selon 5 grandes étapes :

- *Dépôt des projets (du 23 mars au 26 mai 2023)*
- *Instruction des projets (mai-septembre 2023)*
- *Vote par les habitants (octobre-novembre 2023)*
- *Résultats et réalisation des projets (2023-2025)*

M. BRIMOU : La Ville de Saint-Pierre-des-Corps souhaite faire de la démocratie de proximité un axe prépondérant de sa politique publique. Le Conseil municipal des enfants, et bientôt celui des jeunes, pour ne citer qu'eux, sont des témoignages de cette volonté de placer les Corpopétrussiens au cœur de l'action publique. Le déploiement, depuis cet automne, d'un certain nombre de rencontres entre les élus, les services et les habitants s'inscrit également dans cette volonté de proximité et d'échange.

Par le biais de ces dispositifs, la Ville entend bénéficier de l'expertise et des propositions constructives de tous les habitants et acteurs, afin de renforcer et donner corps à leur participation. La Ville souhaite mettre donc en place son premier budget participatif : il s'agit de permettre à tous les habitants âgés d'au moins 11 ans qui le souhaitent de proposer puis de choisir des projets d'intérêt général sur le territoire communal.

Ces projets contribueront à l'amélioration du cadre de vie et permettront aux habitants de mieux connaître le fonctionnement de la collectivité. Cet engagement de la Ville de développer ce nouvel outil de démocratie participative la conduit à allouer au budget participatif, pour l'édition 2023, une enveloppe de 50 000 euros. Toute personne habitant la commune peut participer au budget participatif, à titre individuel ou collectif : groupes d'habitants, d'amis, de proches, de voisins, d'associations et les établissements scolaires de manière générale.

Pour cette première édition, les dépôts de projets débuteront dès le 23 mars jusqu'au 26 mai. Il sera possible de déposer son projet au sein des services municipaux suivants, à savoir la Mairie, l'Espace

Famille à côté de la Salle des Fêtes, la Bibliothèque municipale, la Maison de l'Aubrière… ou bien par email à participationcitoyenne@mairiespdc.fr.

J'en profite également pour remercier à la fois mon collègue Régis Durouchoux qui a contribué activement sur le budget participatif, avec la mise en place de différentes rencontres avec les habitants : celles-ci ont permis d'enrichir ce projet de règlement. Je souligne aussi le travail fourni durant toute l'année, à la rencontre d'un certain nombre d'acteurs qui agissent en faveur de la démocratie locale. Je remercie enfin les services municipaux, en particulier le service Communication d'avoir été extrêmement actif sur le sujet et surtout pour la qualité du travail fourni. Je vous remercie.

M. BENZAÏT : Monsieur Durouchoux pourrait-il nous dire, dans le cadre de ses interventions et de ces rencontres avec les habitants, à peu près combien d'habitants a-t-il pu rencontrer et interroger environ ? Juste pour quantifier par rapport à la population de la ville.

M. FRANÇOIS : Je suis un peu désolé, mais c'est une question un peu tendancieuse : si vous croyez que Monsieur Régis Durouchoux fait le compte des personnes qu'il rencontre, et si vous croyez que moi aussi j'en fais le compte, vous vous trompez fortement. Donc essayer de vous avancer un chiffre, cela va être évidemment très aléatoire, si vous me permettez Monsieur.

M. BENZAÏT : Alors, c'est une défense assez facile, on est capable de savoir plus ou moins combien de personnes on rencontre, lors des temps de rencontre qu'on a. On sait si on en a rencontré 500, 5 000, 3 000, 10 000… Sur une population de 15 000, vous pourriez nous dire « j'en ai peut-être rencontré 100 ou 150 », mais cela nous permettra de savoir à peu près, et de savoir d'où sont tirés un peu tous les éléments que vous pourrez avancer par la suite.

M. FRANÇOIS : On est très loin de l'ordre du jour, Monsieur Benzaït. Si Monsieur Durouchoux souhaite vous répondre, je lui donne la parole.

M. BENZAÏT : Il va répondre avec plaisir !

M. DUROUCHOUX : Je n'ai pas de chiffres à vous donner. La seule chose, c'est que vous pouvez venir aux réunions qui sont proposées, il y en a trois, pour parler du budget participatif. Vous pourrez faire le compte vous-même.

M. BENZAÏT : Je vous remercie pour votre réponse. J'étais présent lors de la dernière réunion, il me semble qu'il y avait à peu près 20 ou 15 personnes. Merci.

M. DUROUCHOUX : Ou sur le marché : on en parle, on distribue des flyers.

M. FRANÇOIS : Cet échange n'a pas trop fait avancer le débat, c'est un débat de Conseil municipal, s'il vous plaît !

Mme BONNEAU : Nous allons voter pour ce budget participatif. Mais alors là, pour le moment, il n'y a eu qu'une seule réunion publique quand même : deux autres vont avoir lieu, mais donc il n'y a eu qu'une seule réunion publique de rencontre avec des gens, premièrement. Donc effectivement, il faut que cela s'alimente avec d'autres réunions publiques.

Deuxièmement, nous avons vu que dans le règlement, le tirage au sort était maintenu en cas d'égalité entre deux projets à la fin des choix. Or il apparaît quand même qu'en Commission, ce point avait été retiré et qu'en fait, un autre système avait été établi. Donc pourquoi est-ce que cela persiste encore dans le projet qui nous est présenté aujourd'hui ?

Ensuite pour l'organisation de ce premier budget participatif, le dépôt des projets commence demain : donc il y a eu juste une seule réunion publique avec juste un délai de deux mois pour présenter des

projets. Nous pensons peut-être que pour la première fois, ce serait bien d'allonger un peu ce délai pour laisser le temps aux gens de réfléchir, de mûrir et de travailler leurs idées.

Et pour finir, nous avions pensé au départ que pour ce budget participatif, les idées et les projets pouvaient aussi éventuellement venir de comités de quartier. On en avait beaucoup parlé. Or là, les comités de quartier disparaissent complètement, il n'y a plus du tout de comité de quartier. Pourquoi donc cela ne pourrait pas être remis à l'ordre du jour ? Parce que justement les échanges entre les quartiers, c'est quelque chose qui est vraiment très important et qui est peut-être un peu difficile dans notre ville. Voilà.

M. FRANÇOIS : Merci, Madame Bonneau. On ne s'interdit pas de prolonger la date butoir de dépôt des dossiers sur le budget participatif, et cela pourra être évidemment modifié. Je laisse la parole à Monsieur Brimou pour vous répondre sur les différents points que vous avez abordés.

M. BRIMOU : Madame la Conseillère, le règlement qui vous a été transmis avec le dossier du Conseil municipal n'a pas été actualisé, mais je vous rassure : toutes les dispositions et remarques émises en Commission sont bien maintenues dans le vrai projet de règlement que j'ai sous la main, qui sera donc mis en ligne et accessible à l'ensemble de la population. Et on me dit que la nouvelle version du document est sur les tables.

Mme BONNEAU : Oui, on vient de l'avoir là maintenant. On n'a pas eu le temps de le lire !

M. BRIMOU : Oui, mais je vous rassure, toutes les remarques ont été retenues.

Mme BONNEAU : Surtout qu'on n'aurait pas pu deviner qu'il y aurait des changements par rapport au document qu'on nous avait envoyé, voilà !

M. BRIMOU : Absolument.

M. FRANÇOIS : Je m'excuse, je ne vous en ai pas averti.

M. BRIMOU : Et enfin pour rappel, concernant les comités et conseils de quartier, c'est ce que je disais juste avant dans mon propos introductif : des associations et des collectifs peuvent déposer des projets. Donc les comités de quartier peuvent bien d'ores et déjà aussi déposer un projet. Il nous faut juste une identité pour pouvoir contacter le collectif si besoin, mais cela aussi, cela fera partie des autres dispositifs qu'on mettra en place au cours de la mandature, notamment la généralisation des Comités et Conseils de Quartier sur la ville.

M. ROSMORDUC : Il y a encore peut-être encore une fois un problème de méthode. J'entends qu'on allongera peut-être le délai de dépôt, mais si on n'est pas prêts, on n'est peut-être pas obligés de lancer le projet maintenant ou alors on aurait pu amorcer le travail un peu plus tôt… Si si, on aurait pu faire avancer un petit peu le travail sur ce sujet.

Le budget participatif on a tendance à le voir comme un outil de démocratie participative et vous mettez l'outil avant le système. C'est quand même bien dommage. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, c'est ce qui est ressorti aussi de la réunion publique à laquelle nous avons participé, où il était question de savoir s'il pouvait y avoir des tranches et quels étaient les montants moyens attendus.

Or nous avons entendu vos réponses consistant à se dire qu'il ne fallait pas peut-être priver n'importe qui de déposer n'importe quel projet, cela s'entend, mais ce n'est pas hyper satisfaisant. C'est-à-dire que là on vise aussi les jeunes, les enfants, etc., mais on n'a pas fait vivre cela au travers des conseils d'école… On pourra reparler d'ailleurs de comment vivent les conseils d'école avec vous, Monsieur Brimou, si vous le souhaitez vraiment : on pourra l'aborder.

La question sur un équipement scolaire ou équipement d'enfant dans un parc, nous avons relevé que cela représente tout de suite un billet de 40 000 euros. Combien y va-t-il en avoir ? Combien sont

possibles ? Donc sur un projet comme cela, ce sont des projets à 40 000 euros ! On craint vraiment qu'il y ait un peu de poudre aux yeux et au final, beaucoup de déceptions et que ce budget participatif soit surtout vu comme des effets d'annonce. C'est d'ailleurs vrai qu'on voit une très belle affiche à ce sujet, avant même de savoir exactement comment cela va fonctionner et avant même de savoir s'il y a vraiment une date limite de dépôt des dossiers…

Donc je vois que cela fait rire, c'est bien. On ne rigole pas vraiment des mêmes choses, mais c'est intéressant à voir. J'aimerais bien que les élus que vous êtes aussi, et l'exécutif, préfèrent voir un projet ficelé avant d'avoir une belle affiche. Mais effectivement, on ne rigole peut-être pas des mêmes choses !

M. FRANÇOIS : Moi j'ai une question, Monsieur Rosmorduc : vous me parlez d'outils et de système, pouvez-vous m'expliquer ? Parce que je n'ai pas compris votre phrase.

M. ROSMORDUC : Un outil, cela va être un budget : on va mettre en place quelque chose. Un système, c'est une organisation démocratique qui est fondée sur la participation citoyenne. Donc effectivement, les Conseils de Quartier pourraient préexister à la mise en place d'un budget participatif.

Et un système organisé, c'est ce qui décide un petit peu de comment on va faire vivre la démocratie locale. Dans les quartiers, il y a des Conseils de Quartier, cela ne parle pas nécessairement à tout le monde, mais on organise des réunions publiques, on essaie de cibler un peu ce sur quoi on peut faire participer les habitants. Beaucoup de budgets participatifs ont été mis en place, avec une enveloppe, et cela permet des transformations, ce qui est bien. On peut y voir autre chose, mais cela peut être par exemple l'aménagement d'un rond-point et d'une jardinière fleurie pour un quartier.

Eh bien c'est dommage de ne pas donner là des guides, des rênes et des objectifs à ce projet-là. Aujourd'hui cela ne ressort pas vraiment du règlement puisque tout est ouvert pour n'importe qui, pour n'importe quel montant et pour n'importe quand, car on ne sait pas exactement les dates de fin. Ce n'est pas hyper sérieux sur un sujet, encore une fois, qui pourrait être beaucoup plus abouti.

M. FRANÇOIS : Pour le coup, je ne suis pas du tout d'accord avec vous, et c'est peut-être tant mieux ! Ce que je veux et ce que souhaite l'équipe municipale, c'est qu'effectivement des projets émergent, et n'importe quel projet peut émerger. On l'a bien souligné en Commission, on l'a bien souligné en réunion publique, il me semble. Ce qui est important, c'est que tout le monde puisse s'approprier ce budget participatif, pas simplement les Conseils de Quartier, pas simplement les conseils citoyens. Ce qui est important, c'est que toute la population de Saint-Pierre-des-Corps puisse émettre un avis sur un projet qui sera entériné par le budget participatif.

M. BENZAÏT : Alors, pour reprendre les propos de Michel Soulas qui abordait tout à l'heure les effets de communication dont vous êtes expert, je rappellerai qu'au début de la réunion publique, ce projet a été présenté comme un projet porté par *Saint-Pierre autrement,* et non pas comme un projet issu de l'opposition que vous avez pu mettre en avant. Je me rappelle textuellement ce qui a été dit, mais surtout, je trouve qu'on est encore sur le même principe des effets de communication, comme c'était le cas pour le Conseil municipal des enfants où les affiches étaient déjà là avant que les choses soient mises en place.

On a toujours cette impression qu'on est là pour faire un peu de communication : bon là, vous en êtes à mi-mandat, il y a donc quelque chose à sortir étant donné que sur les grands projets de la ville, aucun n'a avancé. Donc il faut pondre quelque chose et pourquoi pas mettre les budgets participatifs pour donner cette impression de démocratie locale alors que nous en sommes complètement coupés ? C'est la réalité malheureusement de votre liste qui est aux commandes.

Donc aujourd'hui, on le découvre dans les réunions publiques, on a un truc qui n'est pas ficelé, ce n'est pas carré. Il n'y a rien qui est fait, donc on verra bien ce que cela donnera au final, mais

aujourd'hui, on est encore sur un petit tour de magie, un petit lapin sorti du chapeau, histoire de pouvoir tenir les trois ans qui restent encore et voilà, cela s'arrête juste à cela. Merci.

M. FRANÇOIS : Merci de votre intervention, Monsieur Benzaït. Je vous rappelle qu'à la place de Madame Grosleron, il y a eu Monsieur François Lefevre qui nous a dit en plein Conseil municipal qu'il n'avait jamais vu autant de démocratie au Conseil municipal que depuis notre arrivée. Ce n'est pas nous qui le portons, c'est Monsieur François Lefevre. Vous pourrez relire et réécouter les conseils municipaux. Madame Grosleron, je vous laisse la parole.

Mme GROSLERON : Je réécouterai, enfin je lirai votre intervention par rapport à Monsieur Lefevre parce que je ne suis pas sûre d'avoir bien compris.

Moi, je vais revenir à du terre-à-terre. Il manque l'annexe dans le règlement, même dans la version sur table, or l'annexe donne quand même une idée de qui peut être porteur de projet et de ce qu'on demande aux porteurs de projets : si on leur demande un budget, si on leur demande quelque chose…

Or donc il n'y a pas l'annexe là-dedans. Ah pardon, mais c'est cela l'annexe ? Mais par rapport à la personne qui va déposer un projet, elle ne pourra pas le faire juste avec cela, elle doit avoir un document à remplir ou quelque chose sur Internet, un formulaire. Il manque donc le formulaire dans le règlement intérieur, et ce formulaire donnerait une idée de ce qu'on demande aux porteurs de projet et là, cela n'y est pas.

Concernant le vote des citoyens, comment seront présentés les projets ? Par exemple les budgets demandés par les personnes seront-ils indiqués ? Donnera-t-on le nom de la personne ? Car tout cela peut jouer pour le vote des citoyens, mais ce n'est pas précisé non plus. Et puis j'ai une question complètement annexe, mais quand même qui me semble d'importance : quels moyens sont prévus pour les services ? Parce que si cela marche et qu'on a beaucoup de projets, derrière il y aura du travail à faire. Donc y a-t-on pensé ? Qui va déclencher l'initiative des services, puisque ce sont les services qui vont œuvrer à la mise en œuvre des projets, donc qui va être à l'initiative ? Le jury sans doute, mais quand même je n'imagine pas tout le jury ? Donc voilà.

Alors, nous voterons pour, je vous rassure, parce que c'est quand même une initiative qui a le mérite d'exister et qui correspond à un besoin. Mais tout cela ne nous paraît pas être de la co-construction comme l'a indiqué Cédric Rosmorduc par exemple. On a plutôt l'impression que les habitants vont se faire plaisir en faisant un projet et puis derrière, c'est « je commande et je vais avoir un truc qui va être réalisé ». La co-construction ne m'apparaît pas transparente là-dessus. Alors, sans doute qu'il y aura des échanges entre les services et la personne porteuse du projet parce qu'il faudra bien un peu développer les choses. Mais nous voterons pour, voilà.

M. FRANÇOIS : Très bien. Merci pour cette intervention et ces remarques judicieuses. Avant de donner la parole à Madame Lala, je vais laisser répondre Monsieur Brimou.

M. BRIMOU : Merci Monsieur le Maire. Quelques points de rectification quand même puisqu'en 2020, lors de son discours de politique générale, Monsieur le Maire avait annoncé la mise en place du budget participatif. Après, un certain nombre de vœux s'en sont suivis autour de la mise en place de ce dispositif parce qu'il y avait une certaine impatience et cela s'entend. Je rappelle que lorsque les vœux avaient été portés, il n'était pas question d'un budget de 50 000 euros, ce qui est assez ambitieux pour une ville comme Saint-Pierre-des-Corps, mais d'un budget moindre.

Ensuite durant l'année 2021-2022, encore une fois le budget participatif n'est pas sorti d'un chapeau. Il a été construit, il y a eu des formations, des rencontres ont été établies. Les conseils d'école s'en sont parfaitement saisis, car je vous rappelle qu'à travers le dispositif mis en place par le Conseil Départemental, Saint-Pierre-des-Corps a été l'une des villes extrêmement actives sur le sujet, d'où mon intérêt pour moi aussi de rencontrer les établissements. Le Conseil municipal des enfants également s'en est saisi, la Maison de l'Aubrière aussi à travers les jeunes qui ont déposé des projets

grâce au budget du Conseil Départemental. Toutes ces rencontres que j'ai pu avoir, avec celles que Monsieur Durouchoux a faites aussi, ont permis d'enrichir ce projet de règlement.

Encore une fois, c'est une première édition. Il a été convenu en Commission qu'on allait mettre en place un suivi, une évaluation de cette première édition justement. Il y aura forcément des réajustements à prévoir. Donc non, c'est quand même un projet pour cette première édition qui a été travaillé de longue haleine. C'est un projet qui a nécessité du temps, à la fois aux élus, mais aussi et surtout aux services. Et concernant votre question, Madame Grosleron, sur les moyens alloués aux services, il faut savoir que Madame Lorilleux, responsable du service Communication, est la référence sur le dossier du Budget Participatif avec l'ensemble des membres du comité directeur. Ce comité directeur est composé des cadres des services donc les espaces verts, la voirie, les bâtiments, l'urbanisme, la direction de la vie sociale. Les sports aussi et la culture sont présents.

C'est donc ce jury-là, ces membres du Codir qui vont étudier la faisabilité technique, juridique et économique des différents projets. Quant à la communication, j'ose espérer que dans quelques heures, vous allez avoir sur le site de la Ville, sous réserve d'un vote favorable, un onglet spécifique afin de pouvoir mettre en lumière les projets retenus. Enfin quand je dis « retenus », je parle des projets qui sont réalisables au niveau des services et vont donc être soumis au vote des habitants. On communiquera bien évidemment sur l'ensemble de nos canaux de communication, à savoir le site Internet, les réseaux sociaux et également *La Clarté*.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Brimou. Alors, il me semble que c'est d'abord Madame Lala.

Mme LALA : En regardant le règlement intérieur, vous mettez que ce sera un jury composé d'élus et d'agents municipaux. J'ai vérifié sur les deux versions, donc c'est à l'article 7, chapitre « instruction ».

J'avais demandé quand même que l'opposition soit là, mais ce n'est pas marqué. J'avais également demandé qu'il y ait une Commission et cela n'apparaît pas non plus dans le règlement intérieur. En ce qui concerne le budget, c'était déjà budgété en 2022 pour 50 000 euros, voilà donc ce n'est pas nouveau.

M. FRANÇOIS : Voilà, merci. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : J'admire la capacité de Monsieur Brimou à réinventer ou réécrire l'histoire lorsqu'il parle des montants. Nous-mêmes, nous n'avons jamais proposé 50 000 euros ! Non, vous allez relire ! Nous avions proposé…

M. FRANÇOIS : S'il vous plaît, ce n'est pas une partie de ping-pong !

M. SOULAS : Ah non, ce n'est pas une partie de ping-pong.

M. FRANÇOIS : On est d'accord.

M. SOULAS : Mais nous avions proposé 1 % des investissements. Or ici, 1 % des investissements, cela fait 120 000 euros, d'accord ? Alors, arrêtons ce type de communication à deux balles et revenons sur les faits parce que là effectivement, cela veut dire que dans la population, vous souhaitez être un petit peu comme les maîtres du jeu, mais ce n'est pas la peine de falsifier l'origine du projet !

M. Brimou vient de nous dire qu'à l'origine, c'était en dessous de 50 000 euros, mais nous n'avons jamais évoqué, nous, ces 50 000 euros, c'était 1 % des investissements.

M. FRANÇOIS : Bon, stop ! Pas de partie de ping-pong ! Madame Grosleron ?

Mme GROSLERON : J'observe que vous n'avez pas répondu sur les moyens des services. Y avez-vous pensé ou pas ? Ou verrez-vous après ?

M. BRIMOU : C'est pour cela aussi que le projet a un peu « tardé » entre guillemets, parce que cela a été la grande réflexion à la fois au niveau de l'exécutif et des services aussi : quels moyens allouer ?

D'où le fait que pour cette première édition, nous avions dit qu'il reviendrait au service communication de se charger de cela et que nous monterions *crescendo*. Et ce avec l'appui notamment des membres du comité directeur, au niveau des moyens qui leur sont attribués en matière d'encadrement et de gestion des projets.

Mme GROSLERON : Non, je ne parle pas de la gestion des projets, je parle de la réalisation des projets. Et la réalisation, on m'a bien dit que ce seraient les services qui s'en occuperaient.

M. BRIMOU : Ce sont eux qui s'en chargeront, absolument.

Mme GROSLERON : Oui, mais il faudra un peu de monde pour valider tout de même cela.

M. FRANÇOIS : Tout dépend des projets bien sûr. Si cela nécessite une expertise particulière, singulière que nous n'avons pas en régie, évidemment nous ne pourrons pas faire travailler nos services municipaux. Nous serons obligés de déléguer cela à des entreprises. Mais nous ferons effectivement au mieux avec nos services. Madame Lala, vous souhaitiez prendre la parole il me semble ?

Mme LALA : inaudible [1 h 16 min 10 s].

M. BRIMOU : Oui, effectivement, nous avions parlé en Commission d'une présentation des projets réalisables. Cela vous sera présenté sous forme d'un tableau ou autre, et on vous présentera également les lauréats, en tout cas ceux qui auront eu le plus de votes. Mais en Commission, une présentation en tout cas est bien prévue de l'ensemble des projets d'une part, et ensuite de ceux qui sont réalisables, non réalisables ou déjà prévus par les différents projets que porteront les autres élus.

Mme LALA : Surtout concernant ceux qui n'ont pas été retenus, saura-t-on pour quelles raisons ?

M. BRIMOU : Comme je le dis dans le règlement, concernant les projets non réalisables, car ne répondant pas aux critères de l'article 6, un courrier motivé est envoyé au porteur de projet. Une rencontre peut être programmée aussi avec eux puisque, comme je le disais, si nous avons déjà des projets similaires sur un quartier par exemple, pourquoi pas les faire se rencontrer et voir s'ils accepteraient de faire un seul et même projet ? Il y a donc bien tout un travail et une synergie qui se mettent en place.

Mme LALA : Donc il y aura bien une Commission de prévue permettant de savoir pour quelle raison tel ou tel projet n'a pas été retenu.

M. BRIMOU : Tout à fait !

Mme LALA : OK, très bien, merci.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) décide de valider le règlement du budget participatif.

ESPACES PUBLICS :

Service Propreté Urbaine – Vente véhicule : Balayeuse Renault

M. FRANÇOIS : La prochaine délibération, qui devait porter sur une vente de véhicule et être présentée par Madame Persiani, est ajournée.

2023 03 22 - 05 — Voirie – Convention de servitudes entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour l'établissement de câbles électriques souterrains et d'un support béton, sur la parcelle référencée section AP N° 298, rue du Colombier (intersection avenue Yves Farges)

Rapporteur : Monsieur Alain GARCIA

Monsieur Garcia, adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la nécessité de passer une convention de servitude avec le SIEIL 37 pour l'établissement de câbles électriques souterrains et d'un support béton, dans le cadre de la dissimulation du réseau électrique avenue Yves Farges.

Ce nouveau réseau électrique devra traverser une parcelle privée de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, référencée section AP n° 298.

La présente convention a pour objet de conférer au SIEIL 37 une servitude sur la parcelle municipale cadastrée AP n° 298 qui lui permettra de réaliser toutes les opérations destinées à répondre aux besoins du service public de la distribution publique d'énergie électrique, à savoir l'établissement de 1,5 ml de canalisations souterraines et d'un support béton.

Brouhahas dans la salle…

M. FRANÇOIS : Non, mais attendez, pourrait-on respecter la présentation de la délibération par Monsieur Garcia ? La délibération sur la vente de la balayeuse est ajournée, on vous l'a dit ! On a balayé la balayeuse, comme vous avez dit !

Mais vous étiez en train de parler, c'est pour cela que vous ne m'avez pas entendu ajourner cette délibération ? Alors, je refais juste une présentation succincte, Monsieur Garcia, si vous me permettez : il s'agit d'une convention de servitude qui a lieu entre le SIEIL et la commune de Saint-Pierre-des-Corps pour que des travaux d'enfouissement soient réalisés.

Y a-t-il des questions particulières ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***approuve la convention de servitudes avec le SIEIL 37 pour le passage de canalisations souterraines électriques et l'établissement d'un support béton sur la parcelle référencée section AP n° 298,***

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Arrivée de Mme ALLYASBGRAN-QUINTARD à 19 h 23, portant à 27 le nombre d'élus présents.

Le nombre de votants reste le même : 32.

2023 03 22 - 06 — Voirie – Convention de servitudes entre la commune de Saint-Pierre-des-Corps et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) pour l'établissement de câbles électriques souterrains et d'un support béton, sur les parcelles référencées section BD N° 472 et 486 rue des Épines Fortes

Rapporteur : Monsieur Alain GARCIA

Monsieur Garcia, adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la nécessité de passer une convention de servitude avec le SIEIL 37 pour l'établissement de câbles électriques souterrains et d'un support béton, dans le cadre du raccordement électrique d'une maison neuve au 112 rue des Épines Fortes.

Ce nouveau réseau électrique devra traverser deux parcelles privées de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, référencée section BD n° 472 et 486.

La présente convention a pour objet de conférer au SIEIL 37 une servitude sur les parcelles municipales cadastrées BD n° 472 et 486 qui lui permettra de réaliser toutes les opérations destinées à répondre aux besoins du service public de la distribution publique d'énergie électrique, à savoir l'établissement de 30 ml de canalisations électriques souterraines et d'un support béton.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions sur ce projet de convention que l'on passe avec le SIEIL ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***approuve la convention de servitudes avec le SIEIL 37 pour le passage de canalisations souterraines électriques et l'établissement d'un support béton sur les parcelles référencées section BD n° 472 et 486,***

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.***

2023 03 22 - 07 — Autorisation au Président du Syndicat des Mobilités de Touraine pour l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à la mise en œuvre du *free floating* sur le territoire du Syndicat des Mobilités de Touraine

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Après diverses rencontres en lien avec les services de la Métropole, la ville de Saint-Pierre-des-Corps a été sollicitée pour recevoir sur son territoire une offre de free floating (vélos mécaniques et VAE électrique). Ce dispositif serait intégré dans une démarche de territoire au sein même de la métropole et semble être cohérente en lien avec les usages évolutifs des usagers des espaces publics et notamment la gare.

Dans ce cadre, l'EPCI a été décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour choisir l'opérateur ainsi que d'acter le principe d'une convention de délégation de compétence entre la commune et le SMT pour le lancement et le suivi de l'AMI.

Bien entendu, les membres du conseil municipal seront informés des suites données avant prise de décisions dans ce cadre

M. FRANÇOIS : Je vous rappelle que le dispositif *free floating* est la mise à disposition gratuite, au sein des communes de la Métropole, de vélos électriques.

M. SOULAS : Alors, le groupe *A gaucheS toute !* votera pour, mais lorsqu'on a étudié ensemble cette délibération, on a plutôt parlé de l'état des routes, de l'état de la voirie sur Saint-Pierre-des-Corps…. Donc c'est bien effectivement de privilégier les déplacements doux, mais si Monsieur Garcia m'écoute, il n'empêche qu'on aimerait quand même associer la question de l'état des routes à cette délibération qui nous semble extrêmement intéressante et bien dans l'air du temps. Car actuellement aujourd'hui, circuler en vélo ou en trottinette sur certaines portions de voies de Saint-Pierre-des-Corps, que le vélo soit électrique ou pas, cela peut être dangereux. Donc on aimerait savoir si sur cette question-là, des investissements sont prévus, s'il y a des réflexions en cours. J'ai vu que maintenant, Monsieur Garcia siège à la Métropole sur les questions de voirie : peut-être que là, ce soir, vous pourriez nous indiquer un petit peu où vous en êtes sur ce dossier. Parce qu'effectivement on ne peut pas faire abstraction de cette question-là par rapport aux vélos électriques.

M. FRANÇOIS : Alors, je vais vous répondre très simplement, Monsieur Soulas : vous avez entièrement raison et votre intervention est tout à fait pertinente. L'état des voiries à Saint-Pierre-des-Corps est désastreux, ce n'est pas nouveau d'ailleurs. Ce n'est pas nouveau puisque quand nous avons fait campagne, nous avons tous constaté la même chose.

Alors, laissez-moi vous répondre qu'effectivement, la Ville se préoccupe de l'état de ses voiries et prévoit des investissements extrêmement importants, d'autant plus sur la rue Marcel Cachin. Je me limite à celle-ci ce soir parce que le reste nous l'aborderons en Commission. Mais le projet de rénovation et de réhabilitation de la rue Marcel Cachin, qui voit enfin le jour et va démarrer bientôt, consiste en un programme de 12 millions d'euros. Voilà, et je n'en dirai pas plus.

M. ROSMORDUC : J'ai deux remarques. La première, c'est juste pour relever qu'encore une fois, vous donnez dans le « c'était pareil avant » : je rappelle que votre groupe s'appelle « Saint-Pierre autrement » donc c'est assez rigolo. Mais si, je le dis tout simplement puisque je n'étais pas dans la majorité d'avant, donc je suis tout à fait tranquille pour vous dire cela.

Et par rapport à avant, je crois que vous n'avez pas non plus d'ailleurs changé le montant des transferts de charges que vous donnez à la Métropole, pour financer la voirie. Donc je veux dire qu'à constat équivalent, vous avez quand même la même procédure qu'avant, c'est-à-dire que vous mettez toujours la même somme, le montant n'a pas changé. Nous allons en reparler, de l'argent : vous n'êtes pas pauvre à la Mairie de Saint-Pierre, sur le budget ! Sinon, vous pouvez faire un petit emprunt sur les 6 ans à venir, car vous avez les moyens d'emprunter, mais on en reparlera sûrement.

Sur le sujet des 900 000 euros, nous vous avions demandé d'ailleurs le solde il y a maintenant peut-être un an et demi ou deux ans, je crois que c'était à Monsieur Bonnard sûrement, à ce moment-là. Je parle du solde de l'enveloppe disponible sur les fonds versés à la Métropole, or nous n'avons toujours pas eu ce cette réponse-là.

Et pour en revenir au projet, je voudrais juste faire peut-être un petit point de vigilance puisque sur beaucoup de collectivités où ce service est proposé, on voit qu'on retrouve des vélos qui traînent un petit peu partout dans de très mauvais états. Ils ont beau être géolocalisés, cela n'empêche pas. Il y a surtout aussi un irrespect complet des usages et des choses comme cela.

Donc certes l'objectif de mobilité est louable, on est pour la mobilité douce. Mais peut-être effectivement faudrait-il plus attirer l'attention sur comment cela va fonctionner. S'agira-t-il de vélos publicitaires ? Va-t-on en retrouver à tous les coins de rue dans un état déplorable ? Il faut certaines conditions de mise en place pour que cela soit vraiment un beau projet : il faut donc être attentif à cela, merci.

M. FRANÇOIS : Je m'entretiens avec Monsieur Chapeau pour vous apporter une réponse à l'expérience des « Vélos Violets ».

M. CHAPEAU : Alors, j'étais à la réunion pour la présentation de ce projet et j'ai interrogé les équipes sur les mêmes questions que vous posez parce que c'est important, et aussi sur d'autres sujets. J'ai demandé par exemple, comment va-t-on pouvoir recharger les batteries, et que fera-t-on des batteries quand elles seront obsolètes ?

En effet nous avons eu auparavant l'expérience des « Vélos Violets », qu'on retrouvait partout dans les rues. Or là ces vélos, en fait, ne seront positionnés que sur des bornes prédéfinies, contrairement aux vélos violets qu'on pouvait poser partout. C'est-à-dire que si nous décidons de trois points de stationnement sur la ville de Saint-Pierre-des-Corps dans des stations identifiées, les personnes ne pourront les ramener que sur ces trois points. Nous avons aussi demandé qu'il y ait une vigilance sur tous ces vélos qui tomberont en panne et qui seront laissés sur la voie publique, pour que les services puissent agir.

Par ailleurs on met des vélos électriques, mais on voulait aussi savoir comment seront véhiculés les vélos sur le territoire : ces questions ont donc été posées lors de la réunion avec le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine, car nous sommes très attentifs à tout cela, à cause de la mauvaise expérience que nous avons subie avec les Vélos Violets. Cette mauvaise expérience avait fait que sur Saint-Pierre-des-Corps, elle avait été arrêtée en 2009, voilà.

Ils seront donc vigilants dans l'appel à projets dans lequel tout sera mentionné. Mais en tout cas sur le principe du fonctionnement, il s'agit de vélos qui sont déjà actuellement dans différentes villes : Strasbourg et Bordeaux par exemple. Là ce seront toutes les villes métropolitaines. Il faut donc maintenant que le projet soit construit correctement.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Chapeau. Je laisse la parole à Madame Lala.

Mme LALA : Puisque vous parlez de trois points de stationnement à l'intérieur de la ville de Saint-Pierre, avez-vous déjà pensé où ils se situeraient ? Il faudra quand même être vigilant à ne pas oublier l'est de notre ville à ce moment-là, pour un petit peu favoriser le déplacement vers cette partie de notre ville qui est un petit peu désertique.

M. FRANÇOIS : Cela fera l'objet de concertations en Commission, Madame Lala. Je pense que c'est important qu'on en parle.

Mme LALA : Très bien.

M. FRANÇOIS : Sinon oui, quand nous parlons de trois points, c'est juste un exemple. Il y aura peut-être plusieurs points.

Mme GROSLERON : Comme c'est un projet porté par la Métropole, y aura-t-il un état des lieux des pistes cyclables ? Le sujet a déjà été abordé, mais il faudrait qu'il soit porté par la Métropole parce que je suppose qu'il n'y a pas que Saint-Pierre-des-Corps qui fera l'objet d'implantations. Est-ce que cela a été évoqué dans la présentation du projet ou pas ?

M. FRANÇOIS : Madame Grosleron, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a quand même un projet de schéma cyclable sur l'ensemble de la Métropole. Il y a un schéma directeur pour le coup avec la prise

en compte de ce qu'on appelle les « chevelus », c'est-à-dire les petites artères, les petites ramifications cyclables à partir de grandes voies cyclables. Y a-t-il d'autres questions ?

M. CHAPEAU : Aujourd'hui en fait pour lancer cet AMI, nous nous sommes réunis dans le cadre d'une présentation de cet appel à projets, qui a été construit par rapport aux autres équipements qui existent dans d'autres villes.

Et autour de la table, il y avait toute la couronne de la Métropole, les villes de La-Ville-aux-Dames, Montlouis, Joué-lès-Tours, tout le monde était là. Après en fait, chacun devait s'emparer de cette possibilité pour sa ville et donc c'est pour cela que nous vous proposons cette délibération. Peut-être que certaines villes vont décider de ne pas participer, ce qui serait d'ailleurs dommage.

Mais nous avons pensé aussi, avec Monsieur Delanchy, que la desserte de nos zones industrielles est importante. Nous avons posé la question des flux, c'est-à-dire que si un flux venait déposer des gens venant travailler par exemple au Grand Mortier le matin, j'ai posé la question de savoir si cela allait être viable pour la société parce que derrière, il y a sûrement un souci de rentabilité.

Or on nous a expliqué en fait que si un flux arrivait le matin, des équipes étaient là pour récupérer les vélos et les emmener sur d'autres endroits où les vélos seraient utilisés le midi. Et après, les équipes ramenaient les vélos le soir pour que les gens puissent rentrer chez eux. Voyez, nous en sommes dans toute cette explication. J'espère avoir été clair et nous essaierons d'être vigilants.

Mme LALA : Je voulais juste dire que le groupe *J'aime Saint-Pierre* votera cette délibération. Nous sommes très contents parce que nous avions déjà porté ce vœu en juillet : nous sommes contents que cela soit pris en considération. Merci.

M. FRANÇOIS : Comme quoi on vous écoute ! Alors, je vous propose de passer donc au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), autorise Monsieur le Maire ou son représentant, par arrêté municipal, à donner délégation à Monsieur le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine pour l'organisation d'un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif à la mise en œuvre de Free Floating sur le territoire du Syndicat des Mobilités de Touraine.

FINANCES :

2023 03 22 – 08 — Fixation du taux des taxes directes locales

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Monsieur le Maire rappelle que les taux des taxes foncières ont été fixés comme suit en 2022 :

- *Taxe foncier bâti 48.11 %*
- *Taxe foncier non bâti 42.63 %*

Les bases fiscales qui servent au calcul des impôts locaux sont revalorisées à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à + 7,1 % (publication des résultats définitifs de l'INSEE du 15/12/2022). Ce coefficient était de l'ordre de 1.034 en 2022 soit une augmentation de 3,40 %.

Du fait de la réforme de la taxe d'habitation visant à sa suppression totale en 2023, le taux de celle-ci a été gelé sur la période 2019 à 2022 (les logements vacants et les résidences secondaires ont été imposés au taux de 15,20 %).

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI. Il est ici proposé de ne changer aucun des trois taux mentionnés ci-dessous.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022,*

- *de fixer les taux des taxes directes locales comme suit, pour l'exercice 2023 :*

- *Taxe foncier bâti 48,11 %*
- *Taxe foncier non bâti 42,63 %*
- *Taux taxe d'habitation 15,20 %*

M. FRANÇOIS : Vous allez pouvoir lire sur les écrans la délibération suivante qui concerne les finances et la fixation des taux de taxe directe locale : notamment la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation. Je vous rappelle que celle-ci est toujours présente pour les logements vacants et les résidences secondaires. Y a-t-il des questions particulières ?

Mme GROSLERON : Concernant la taxe d'habitation, peut-on savoir combien de logements vacants sont concernés ?

M. FRANÇOIS : Moi, je suis incapable de vous répondre à cette question. Mais attendez, je laisse la parole à Monsieur Gilles Frémont, en charge du logement.

M. FRÉMONT : En ce qui concerne les logements vacants, il semblerait qu'il n'y en ait pas tant que cela, mais nous aurons une étude, disons le 2 mai. Nous aurons une réunion là-dessus justement pour faire un petit peu le point. Voilà, je ne peux pas vous en dire plus pour l'instant.

M. JEANNEAU : De mémoire, on était à peu près à une centaine de logements vacants l'année dernière. Donc on doit toujours être aux alentours de ce chiffre-là, je pense.

M. FRANÇOIS : Je n'en suis pas sûr non plus.

Mme BONNEAU : Je crois qu'en fait il existe une nouvelle obligation maintenant : nous avons tous reçu par les Impôts une obligation de déclaration de nos différents biens, et de dire s'ils sont occupés, non occupés, en résidence secondaire ou autre… La fin du délai de réponse à cette enquête doit être vers le 30 juin donc à mon avis, on peut difficilement avoir une certitude sur les logements vacants, du moins avant cette date-là.

M. FRANÇOIS : Je vous remercie, je n'en ai pas non plus.

Mme GROSLERON : Nous avions l'habitude de le dire, mais je redis là : voter des taux avant de voter le budget ne nous paraît pas très cohérent. Je sais que c'est une obligation, mais ce n'est pas très cohérent puisqu'il serait plus logique de voter d'abord un budget, et ensuite les taxes. Monsieur le DGS ne sera sûrement pas d'accord avec moi, mais cela ne fait rien !

M. FRANÇOIS : Je ne suis pas non plus d'accord avec vous, si vous voulez que je réponde à cette question.

Mme GROSLERON : Je précise que nous voterons contre, parce que nous votons contre le budget, donc voilà, c'est pour être cohérent avec le principe d'un vote global.

M. FRANÇOIS : Voilà, d'accord, très bien, merci pour votre intervention.

M. JEANNEAU : Il serait intéressant que sur *La Clarté* et sur les réseaux sociaux appartenant à la Ville, il puisse y avoir justement une information donnée à l'ensemble des Corpopétrussiens sur cette déclaration à faire. Je m'étonne en fait que cela n'ait pas été déjà fait parce que les Impôts en parlent quand même depuis un certain temps. Donc il serait intéressant que ce soit fait.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette remarque, nous y veillerons. Monsieur Benzaït.

M. BENZAÏT : Alors, pour un rappel quand même historique, vous aviez décidé d'augmenter les taux des taxes directes locales, en vous basant sur un pseudo-budget en déséquilibre alors que vous pouviez le mettre en équilibre. Vous aviez en plus été retoqués sur ce point par la Chambre Régionale des Comptes ! Vous proposez de le reconduire alors que vos projets d'investissements n'avancent pas et vous continuez de faire subir cette augmentation à la population, donc nous voterons contre, merci.

M. FRANÇOIS : Très bien, merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. SOULAS : Simplement pour vous dire qu'on va voter contre aussi, pour une raison que vous imaginez.

M. FRANÇOIS : Oui, puisque c'est lié l'un et l'autre, on est bien d'accord.

Mme LALA : Et le groupe *J'aime Saint-Pierre* votera contre également.

M. FRANÇOIS : Très bien, je n'en attendais pas moi. Bon, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 11 voix contre (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON) décide à la majorité :

- ***de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022,***

- ***de fixer les taux des taxes directes locales comme suit, pour l'exercice 2023 :***

- ***Taxe foncier bâti 48,11 %***
- ***Taxe foncier non bâti 42,63 %***
- ***Taux taxe d'habitation 15,20 %***

2023 03 22 – 09 — Reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif de l'exercice 2023 – Budget principal de la commune

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANÇOIS

Vu le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2022-133 votée par le conseil municipal du 16 novembre 2022, concernant l'apurement du compte 1069.

Considérant que le compte administratif provisoire de l'exercice 2022 fait apparaître :

- *un résultat de fonctionnement excédentaire qui s'élève à (+) 5 130 162,19 €,*
- *un résultat d'exécution d'investissement déficitaire (avec intégration de l'apurement du compte 1069 par opération d'ordre non budgétaire effectuée par la Trésorerie) de (-) 3 296 135,11 €,*
- *un besoin de financement des restes à réaliser de (-) 565 395,45 €*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune.*

- *de décider d'affecter ces résultats provisoires comme suit :*

- *1 268 631,63 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement au budget primitif de l'exercice 2023,*
- *3 861 530,56 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement au budget primitif de l'exercice 2023,*

- *d'inscrire 3 296 135,11 € au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses d'investissement au budget primitif de l'exercice 2023*

M. FRANÇOIS : Vous avez donc le résultat de fonctionnement de 2022 reporté pour 2023 : celui-ci est d'un million 268 000 euros. Je vous fais grâce des centaines d'euros et des centimes.

L'excédent de fonctionnement capitalisé est de 3 861 000 euros et le résultat d'investissement reporté est de 3 296 000 euros. Y a-t-il des questions ? Ce ne sont que des écritures comptables, je tiens à le préciser.

M. JEANNEAU : Oui, nous avions fait une demande concernant le taux de réalisation lors de la Commission, demande relancée par appel téléphonique auprès de votre secrétariat.

M. FRANÇOIS : Alors, nous en parlerons après, effectivement, quand nous aborderons le budget : vous verrez que des restes à réaliser seront mentionnés à ce moment-là.

M. JEANNEAU : Il serait intéressant que ce chiffre soit donné en début.

M. FRANÇOIS : Tout sera donné. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ?

M. ROSMORDUC : C'est surtout pour expliquer que nous allons nous abstenir dessus, même si c'est en lien avec le budget. On ne met pas en cause la sincérité des comptes puisqu'ils sont de toute façon validés par la Trésorerie.

Ensuite je souhaite revenir un petit peu encore une fois sur la méthode. Vous nous aviez dit effectivement que c'était compliqué avec les services : je ne sais pas si vous avez pu travailler avec le service de la Trésorerie, mais nous aimerions bien disposer des bilans complets, les suivis de gestion [difficilement audible – 1 h 36 min 27 s] avant le vote. Parce que là, c'est un peu compliqué pour pouvoir appréhender ce débat comme il faut.

M. FRANÇOIS : On a du mal à vous fournir le compte administratif et j'en suis bien désolé.

M. ROSMORDUC : Vous avez juste du mal à le fournir, mais comme on nous donne exactement les comptes au centime près, j'imagine que les éléments existent et sont dans vos bécanes ! Et que ce n'est pas simplement un problème de logiciel ou d'autre chose qui vous empêche de nous donner des éléments un peu plus détaillés.

M. FRANÇOIS : Alors, pour que toutes les choses soient bien claires, je vais me permettre de donner la parole à Monsieur Karim Diop, sur la difficulté à fournir un compte administratif avant de voter un budget primitif. Ce qui est dommage et j'en suis tout à fait d'accord.

M. DIOP : Sur le compte administratif de l'exercice 2022, nous sommes en train de faire l'état de rapprochement entre les comptes de l'ordonnateur, c'est-à-dire les comptes de Monsieur le Maire, et le compte de gestion du comptable. Cette année, il y a une particularité due au fait qu'il y a eu des difficultés sur la gestion des régies : nous avons mis en place le système des comptes de dépôt dans les régies, et il faut une concordance au centime près entre les deux comptes, entre le compte de l'ordonnateur et le compte du comptable. Donc l'état de rapprochement sera bouclé demain et on aura une certitude sur les chiffres.

M. FRANÇOIS : Merci pour cette intervention.

M. ROSMORDUC : Bien sûr, notre demande n'est pas d'avoir les chiffres au centime près, on ne « chipote » pas au centime. Par contre, un compte administratif provisoire nous aurait permis de comprendre l'exécution budgétaire de l'année 2022, avant de pouvoir voter celui de cette année 2023.

On entend qu'il sera prêt demain donc je vois qu'on n'est pas très loin de notre demande : on avance, et donc ce sera prêt le lendemain du vote du budget. C'est vrai qu'on aurait pu décaler le vote du budget, ou avancer un petit peu ces retours ou ces contrôles, etc.

Je sais que ce n'est pas simple, mais s'agissant d'un compte administratif, si c'est pour une histoire de centimes que celui-ci n'est pas prêt pour le Conseil municipal, je pense quand même qu'à une semaine près, nous aurions pu avoir l'essentiel. Il aurait suffi d'écrire « provisoire » sur le document et nous ne l'aurions pas pris au pied de la lettre : on sait ce que c'est qu'un document provisoire.

M. FRANÇOIS : Très bien, c'est bien noté et nous irons en ce sens.

M. BENZAÏT : Alors, c'est simplement pour rappeler que quand on vote un budget, c'est pour le réaliser. Vous nous aviez fait à l'époque le coup du budget insincère et déséquilibré…

M. FRANÇOIS : On ne va pas reprendre ce sujet Monsieur Benzaït ! Je vous interromps tout de suite parce que la question a été posée par Monsieur Jeanneau sur les restes à réaliser, et nous en reparlerons tout à l'heure. Donc si c'est pour me parler des restes à réaliser, je suis désolé, mais on en reparlera tout à l'heure.

M. BENZAÏT : D'accord, donc on en reparlera tout à l'heure et je voudrais simplement aussi attirer l'œil sur cet excellent article et votre interview quand même dans le magazine *37 Degrés* que je voudrais mettre en avant. Vous vous y qualifiez tout simplement de visionnaire et dites que vous êtes fier d'investir, malgré la conjoncture. Nous partirons donc de cela et ouvrirons les discussions sur le budget là-dessus, sur ce côté visionnaire !

M. FRANÇOIS : Vous ne manquerez pas de prendre la parole pour me critiquer, j'y crois et j'y pense fortement : à tout à l'heure ! Je vous propose en attendant de bien vouloir prendre part au vote de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 8 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA) et 3 voix contre (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON) décide à la majorité :

- ***d'approuver la reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune.***
- ***d'affecter ces résultats provisoires comme suit :***
  - ***1 268 631,63 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » en recettes de fonctionnement au budget primitif de l'exercice 2023,***
  - ***3 861 530,56 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » en recettes d'investissement au budget primitif de l'exercice 2023,***
- ***d'inscrire 3 296 135,11 € au compte 001 « résultat d'investissement reporté » en dépenses d'investissement au budget primitif de l'exercice 2023.***

Départ de Mme BONNEAU à 20 h 30, qui donne procuration à M. ROSMORDUC. Le nombre d'élus présents redescend à 26.

Le nombre de votants reste le même : 32.

2023 03 22 – 10 – Vote du Budget Primitif – Exercice 2023 – Budget Principal

[Note de la rédaction : c'est uniquement la délibération définitive qui a été fournie à la rédaction, et non pas le projet de délibération d'origine, avant amendements. Cela a donc une incidence, notamment par rapport au débat sur les dépenses imprévues, qui à l'origine, en section d'investissement, sont chiffrées à 680 309,62 €, avant d'être ramenées à 280 309,62 € à la suite du vote de l'amendement proposé par Mme GROSLERON.

De ce fait, certains chiffres du tableau inséré ci-dessous ne sont pas les chiffres originels, mais sont les chiffres de la délibération définitive, ce qui peut causer une confusion dans la bonne compréhension des débats qui vont suivre, surtout concernant les dépenses imprévues.]

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu les résultats provisoires du compte administratif de l'exercice 2022,
Vu les amendements budgétaires proposés par le groupe d'opposition « Agir Ensemble, Transition écologique et citoyenne » joints en annexe à cette délibération, avec les votes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet du budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune dont les mouvements budgétaires par section et par chapitre sont décrits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Intitulé**	**Vote du Conseil municipal**
011	Charges à caractère général	**5 576 183.53 €**
012	Charges de personnel et frais assimilés	**16 631 158.00 €**
65	Autres charges de gestion courante	**2 239 718.76 €**
66	Charges financières	**421 858.28 €**
67	Charges exceptionnelles	**48 150.00 €**
68	Dotations aux provisions	**0.00 €**
022	Dépenses imprévues	**20 000.00 €**
023	*Virement à la section d'investissement*	*3 871 265.87 €*
042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*1 157 703.94 €*
Total des dépenses de fonctionnement		**29 966 038.38 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	**Intitulé**	**Vote du Conseil municipal**
0 02	Résultat de fonctionnement reporté	**1 268 631.63 €**
013	Atténuation de charges	**360 000.00 €**
70	Produits des services	**2 416 803.00 €**
73	Impôts et taxes	**19 952 401.35 €**
74	Dotations, subventions et participations	**5 115 502.83 €**
75	Autres produits de gestion courante	**728 442.50 €**
76	Produits financiers	**200.00 €**
77	Produits exceptionnels	**27 679.90 €**
78	Reprise sur provisions	**40 102.92 €**
042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*56 274.25 €*
Total des recettes de fonctionnement		**29 966 038.38 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	**Intitulé**	**Vote du Conseil- Opérations nouvelles 2023 et, crédits 2022 reportés sur 2023**
0 01	Reprise du résultat déficitaire de l'exercice 2022	**3 296 135,11 €**
16	Emprunts et dettes assimilées	**2 066 599,22 €**
20	Immobilisations incorporelles	**305 781,50 €**
204	Subventions d'équipement versées	**900 000,00 €**
21	Immobilisations corporelles	**1 595 693,06 €**
23	Immobilisations en cours	**4 268 947,13 €**
020	Dépenses imprévues	**280 309,62 €**
040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*56 274,25 €*
Total des dépenses d'investissement		**12 769 739,89 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	**Intitulé**	**Vote du Conseil- Opérations nouvelles 2023 et, crédits 2022 reportés sur 2023**
10	Dotations, fonds divers et réserves dont c/1068	**4 080 123,46 €**
13	Subventions d'investissement reçues	**3 001 626,97 €**
16	Emprunts et dettes assimilées	**38 019,65 €**
024	Produits des cessions	**621 000,00 €**
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*3 871 265,87 €*
040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*1 157 703,94 €*
Total des recettes d'investissement		**12 769 739,89 €**

M. FRANÇOIS : Eh bien, nous y allons y arriver ! Ce que vous attendez tous depuis le début de ce Conseil municipal arrive enfin : c'est la présentation du budget primitif. Le public va pouvoir lire en même temps ce qui va être présenté grâce aux diapositives, ce qui est un progrès, je le pense. Je remercie d'ailleurs les personnes qui ont contribué à la mise en place de ce diaporama.

Alors, vous avez quelques chiffres clés du budget primitif 2023 qui se présente avec un total de 42 millions d'euros comme vous avez pu le voir : 29 millions, presque 30 millions de section de fonctionnement et 12,7 millions de section d'investissement.

Je rappelle que les dépenses de fonctionnement sont détaillées de la page 9 à 11 dans le rapport que vous avez ici. Si vous avez besoin de questions, vous pourrez vous y référer. Nous sommes donc à un total de dépenses de fonctionnement de près de 30 millions. Je poursuis le diaporama, je vous passe les détails, vous avez lu le document, vous l'avez travaillé.

Viennent ensuite les recettes de fonctionnement dont les détails sont en pages 12-13, que vous avez pu aussi travailler. Viennent ensuite les dépenses d'investissement que vous verrez pages 14 et 15. Et les recettes d'investissement que vous verrez en pages 16 et 17.

Nous allons parler effectivement de choses qui vont peut-être vous surprendre, Monsieur Benzaït ! Car il y a effectivement des choses qui se font sur Saint-Pierre-des-Corps et je dirais que cette année 2023 va être une année charnière. Nous avons un grand plan numérique pour 230 000 euros, des travaux énergétiques dans les écoles pour un montant de 400 000 euros. Et d'ailleurs nous reviendrons sur votre amendement, Madame Grosleron, avant de voter le budget. Je cite aussi l'extension de l'école élémentaire Henri-Wallon pour un montant de 420 000 euros en 2023 et 300 000 euros en 2024. Et la renaturation des cours d'école, notamment pour les maternelles Stalingrad et République pour des montants respectifs de 148 000 et 115 000 euros.

La diapositive suivante évoque d'autres opérations :

- le déploiement de la fibre optique pour un montant de 130 000 euros.
- la création d'un centre de police municipale : c'est quelque chose qui nous est apparu comme devenant absolument indispensable, pour un montant de 250 000 euros.
- autre chose dont nous avions parlé pendant la campagne, c'est la mise en place d'une étude pour la réhabilitation du groupe scolaire Joliot-Curie. Je vous rappelle que dans ce groupe scolaire à l'intérieur même des bâtiments, le végétal pousse, donc il est grand temps qu'on s'en occupe.

D'autres opérations dont on a parlé figurent sur la slide suivante, s'il vous plaît :

- le budget participatif,
- les travaux au Centre Municipal de Santé
- et les travaux de modernisation des bâtiments communaux pour un montant de pas moins de 247 000 euros.

Autre opération, la modernisation du gymnase Despouy avec l'isolation thermique et le changement des huisseries pour un montant de 200 000 euros. Je cite aussi la modernisation du stade Camelinat, et puis l'aménagement d'un espace de boxe à La Morinerie pour un montant de 25 000 euros.

Autres opérations : les investissements en voirie dont vous parliez tout à l'heure représentent 900 000 euros par an. Je vous rappelle que pour la rue Marcel Cachin et sa réhabilitation, la Ville devra participer à hauteur de 5 millions d'euros sur les 12 millions demandés.

Je cite encore l'étude de transition urbaine de La Rabaterie, pour un montant de 50 000 euros.

Et l'étude qu'on attend tous : l'étude énergétique du parc immobilier de la Ville, qui est extrêmement importante puisqu'elle s'inscrit dans la Loi Climat et Résilience. C'est une étude de 120 000 euros réalisée par la SET [1 h 45 min 43 s].

Encore d'autres réalisations : la création d'une crèche, comme vous pouvez le voir par CISPEO [1 h 45 min 52 s]. Et l'investissement dans du mobilier d'équipement scolaire, de loisirs et de restauration pour un montant de 126 202 euros.

D'autres opérations : les acquisitions foncières et les préemptions pour un montant de 680 000 euros. Le plan *Secure École,* qui est la sécurisation des abords des écoles, pour un montant de 40 000 euros et un plan de mobilier urbain pour un montant de 27 000 euros.

Enfin, sur d'autres opérations qui me tiennent particulièrement à cœur, j'évoque la création d'un orchestre à l'école Henri-Wallon pour un montant de 21 000 euros, ce qui va dans la continuité d'un projet de réalisation d'une classe de musique à horaires aménagés. Nous comptons bien essayer de

les mettre en place avant la fin du mandat. Et encore la modernisation des aires de jeu du Grand Mail et de la Petite Madeleine, pour un montant de 80 000 euros.

Quant aux recettes d'investissement, vous les avez en face de vous : les principales recettes d'investissement sont les fonds de concours, les taxes d'aménagement, les produits de cession. Vous avez les subventions départementales, régionales, métropolitaines et de l'État. Vous avez la dotation à la Politique de la Ville pour un montant de 200 000 euros, et la CAF qui intervient sur le territoire avec un investissement de 197 000 euros.

Sur la slide suivante, nous avons les fondamentaux de la stratégie financière et budgétaire. Nous voulions absolument vous présenter cette slide de façon que vous puissiez bien discerner la ligne de conduite de l'équipe municipale : en priorité numéro 1, c'est continuer à investir pour répondre aux besoins.

En priorité numéro 2, il s'agit de dégager une épargne brute : c'est indispensable. Une épargne suffisamment importante pour nous permettre d'investir sans avoir forcément, comme vous le criez bien haut et bien fort, avoir recours à l'emprunt.

Troisième priorité, c'est maintenir un niveau de désendettement en deçà de 7 ans.

La quatrième priorité consiste à maîtriser nos dépenses de fonctionnement relevant de notre autonomie de décision.

Quant aux attributions des subventions municipales, c'est pour une autre délibération donc là, on a fini sur la présentation du budget.

Voilà, vous avez probablement des questions, qui souhaite intervenir en premier ? Essayez, s'il vous plaît, d'intervenir à chaque fois sur une question ou un sujet qui n'a pas été abordé précédemment. Merci.

M. SOULAS : Je vous rassure, on le fera. Je vais d'abord commencer par dire une évidence : faire un budget pour une commune, ce n'est pas simplement utiliser un tableur Excel pour ajuster des dépenses et des recettes. Mais cela, vous le savez tous. Un projet de budget, c'est aussi et surtout des messages qui sont envoyés à la population. Donc là, le message que vous souhaitez porter, c'est celui des investissements : on y reviendra tout à l'heure, évidemment.

Mais lorsqu'on fait une lecture approfondie des documents que vous nous avez donnés, lorsqu'on va regarder dans le détail, on peut qualifier les messages que vous envoyez à la population. Alors, je ne vais pas les développer tous maintenant, je les développerai les uns après les autres en fonction des prises de parole de mes amis et camarades. Mais aujourd'hui, sur ce budget que vous nous proposez, il y a quatre messages :

- premier message, c'est un travail bâclé par les élus.
- deuxième message, c'est celui de l'indécence. L'indécence et je commencerai par cela tout à l'heure.
- troisième message : il y a dans ce projet de budget un vrai déni de démocratie.
- Et puis le quatrième message, mais on l'a déjà un petit peu abordé dans les interventions précédentes, les uns et les autres, c'est celui d'une communication qui frise parfois le mensonge.

Alors, je commence sur l'indécence…

M. FRANÇOIS : Attention à ne pas être insultant, quand même, Monsieur Soulas !

M. SOULAS : Ne vous inquiétez pas. Alors, évidemment, pour parler de l'indécence, je vais aller sur l'augmentation des indemnités. Nous, on n'est pas contre… Attendez, je finis !

M. FRANÇOIS : Ce sera l'objet d'une délibération tout à l'heure, Monsieur Soulas !

M. SOULAS : Oui, mais cet élément fait partie du budget. Effectivement, tout à l'heure, nous allons parler des remboursements des frais de représentation. Mais il n'empêche que dans le projet de budget, il y a bien vos indemnités, on est bien d'accord. Donc c'est de cela dont j'ai envie de parler, et du message que vous envoyez à la population. Donc nous, à la limite, nous ne sommes pas contre une augmentation des indemnités : pourquoi pas à la limite, si effectivement cela se justifie. Mais après, il ne faut pas qu'il y ait en écho dans le budget des signes qui vont à l'encontre de cela. Et c'est pour cela qu'on parle d'indécence.

Je vais donner quelques exemples : on retrouvera cela d'ailleurs tout à l'heure dans les subventions aux associations. On l'avait souligné lors de la Commission des Finances : vous avez écrêté les demandes de subventions pour les associations caritatives de Saint-Pierre-des-Corps. Alors, vous avez fait un rectificatif parce que vous avez bien vu que cela commence à sentir un peu mauvais ! À la dernière Commission des Finances, c'était 2 000 euros et là, il n'y a plus que 500 euros !

500 euros, cela représente 1,3 % de l'augmentation de vos indemnités que, je rappelle, vous augmentez de 23,38 % ! Il y a des moments où on peut se dire « mais dans quel monde vivez-vous ? » Ce sont des indemnités, ce ne sont pas des salaires…

Sur la question de l'alimentation, je rappelle que pendant un an et demi, vous avez refusé d'entendre nos arguments sur les tarifs de restauration scolaire et le trop-perçu sur les familles : il y a eu 47 000 euros de prélevés indûment sur les familles, c'est quasiment le montant total des augmentations que vous vous octroyez !

Et puis même si ce n'est pas tout à fait la bonne délibération ici, mais quand j'ai évoqué l'indécence, c'est quand après cette augmentation des indemnités, on va voir arriver tout à l'heure la délibération sur les remboursements de frais de réception ! Alors là, il va falloir nous expliquer, car c'est dans vos indemnités ! Une indemnité d'élu, cela sert à cela ! Non, mais je sais bien que vous avez peut-être besoin d'argent, mais en tout cas moi je vous dis qu'une indemnité d'élu, cela sert à ça ! Et là quand même aujourd'hui Monsieur le Maire, quand on parle d'indécence, oui, je pèse mes mots. On n'est pas contre une augmentation, mais vous ne pouvez pas laisser dans des projets de délibération des choses comme cela !

Et j'en termine : oui, l'indécence ! Je reviens quand même sur les tarifs de restauration scolaire et la publicité que vous avez faite sur les panneaux. Le tarif à 1 euro cela concerne 33 familles, ou 32. Si vous nous aviez écoutés, parce que cela a été porté par l'ensemble des groupes d'opposition, vous auriez pu étendre ce dispositif aux familles qui se trouvaient dans la deuxième tranche de quotient familial : cela ne représentait même pas la moitié des augmentations d'indemnités que vous allez vous octroyer !

Donc voilà le premier message qu'on souhaite vous retourner : c'est celui quand même de cette indécence que l'on trouve dans le budget que vous nous présentez ce soir. Merci.

M. FRANÇOIS : Très bien, merci. Je pense que le sujet de la restauration scolaire sera récurrent : en fait à chaque Conseil municipal, vous allez en parler… Et la bibliothèque aussi, très bien ! Bon, il faudra peut-être tourner la page, à un moment ou un autre…

M. SOULAS : Mais 47 000 euros pris aux familles, quand même, ce n'est pas de la rigolade !

Mme LALA : Sur la rénovation énergétique, j'ai vu que cela concerne les groupes scolaires, justement pour rénover les cours de récréation. Comment avez-vous identifié les groupes scolaires ?

Je vous laisse répondre à cette première question, et après je pose une seconde question, s'il vous plaît.

M. BRIMOU : Tout d'abord sur le choix de procéder à la renaturation des cours d'école, ce sont les services, en particulier le service Environnement qui a procédé à la visite de toutes les cours d'école de la ville, avec l'appui du cabinet Sativa qui est un aménageur-paysagiste. En partant de l'expertise technique réalisée par les services, le choix a été fait de prioriser pour cet été les travaux sur la cour de l'école maternelle République. Celle-ci a bénéficié pour rappel en 2020 d'un certain nombre d'investissements : plus de 60 000 euros ont été attribués pour la rénovation de cette cour, mais celle-ci ne correspondait absolument pas à la demande des familles ni des corps enseignants. Donc pour faire simple, il fallait reprendre les choses à zéro. Sur la cour de la maternelle Stalingrad aussi, c'était une urgence depuis 8-10 ans. Le choix a donc été fait aussi, dès cet été, de lancer la rénovation de cette cour d'école.

À l'issue de ces réunions techniques, il a été mis en place un PPI jusqu'à la fin de la mandature pour faire en sorte qu'on rénove chaque année jusqu'en 2026 une cour d'école. Dès 2024, ce sera le groupe scolaire Marceau-Courier, en 2025 l'école élémentaire Stalingrad et en 2026, ce sera le groupe scolaire Pierre-Sémard.

Mme LALA : Je suis un peu déçue parce que Marceau-Paul-Louis-Courier rentre dans le dispositif REP +, et ils en ont beaucoup plus besoin que République. Et en même temps vous venez de dire qu'à République il n'y a pas longtemps, vous avez fait 60 000 euros de travaux, et là vous y prévoyez encore des travaux ! Alors qu'à Paul-Louis-Courier, ils attendent depuis plus de 15 ans !

M. BRIMOU : Sur Paul-Louis-Courier, il a été décidé de faire ces travaux en 2024. Cela ne vous a pas échappé qu'il s'agit de la plus grande école du territoire : et donc la rénovation de cette cour d'école se fera en même temps à la fois pour la maternelle et l'élémentaire, ce qui nécessitera des chantiers sur plusieurs mois aussi. C'est pourquoi nous avons préféré consacrer l'année 2024 uniquement à ce groupe scolaire puisqu'encore une fois, les travaux seront extrêmement importants et l'investissement forcément sera aussi important.

Concernant la maternelle République, je n'étais pas aux manettes sur les choix d'investissement réalisés précédemment. Donc forcément, c'est un dossier dont j'hérite et pour lequel je souhaite rapidement trouver l'issue la plus favorable : d'où le fait que dès cet été, nous lançons les travaux pour être tranquilles une bonne fois pour toutes sur cette cour d'école. Voilà. Mais pour Marceau-Courier, cela démarrera dès 2024, cela, je vous le garantis.

M. JEANNEAU : J'ai une première question qui demande une réponse et qui amènera d'autres questions. Quel est le taux de réalisation, puisque vous deviez nous le donner tout à l'heure, par rapport à 2022 ?

M. FRANÇOIS : On va enfin pouvoir répondre à cette question, Monsieur Jeanneau. Le taux de réalisation dans les travaux pour l'exercice 2022 est d'environ 30 % : 29,42 très exactement. Dans l'acquisition de mobilier, matériel et véhicules, il est de 44 %. Et dans les « immobilisations incorporelles, frais d'études et acquisitions de logiciels », il est de 25,56 %.

M. JEANNEAU : Alors, au global, cela fait combien ? Au global parce que là, vous nous avez servi trois chiffres. Est-ce qu'on est aux alentours de 30 % ? 44 %, à combien cela correspond par rapport à un chiffre global ? 29 % cela correspond à combien ? 25 % ? Etc.

Parce que moi, je peux avoir par exemple 100 euros de dépenses, et j'ai 50 % de réalisé. En revanche, si j'ai 1 million et que j'ai réalisé 29 %, cela ne fait pas la même chose. Donc quels sont les chiffres par rapport à cela ? Ceci étant, c'est quand même étonnant parce que lors de la Commission des Finances, je me souviens d'avoir eu un chiffre de 81 %, et donc là vous annoncez 44 %, 29 % et 25 % ? Il y a un problème !

M. FRANÇOIS : Ah oui, il y a un problème, je suis d'accord. Je vais vous en parler.

M. JEANNEAU : Non, mais je vais continuer, comme j'ai la parole…

M. FRANÇOIS : Ah ben si vous vouliez que je réponde tout de suite…

M. JEANNEAU : En fait, je pense qu'il y a vraiment un problème de fonctionnement dans cette mairie. Peut-être, j'espère que le prochain DGS pourra y remédier puisque comme il nous l'a dit lorsqu'on s'est réunis ensemble, et je tiens à le remercier par rapport à cela, qu'il voulait un peu plus de sérénité dans les relations avec les élus et dans tout l'ensemble. Je pense que vous avez fait le bon choix d'un bon DGS : c'est une bonne chose.

Ceci étant, 25 %, 29 % et 44 %, cela pose une question, c'est celle de l'organisation des services. Nous avions posé la question en Commission RH et en Commission Finances, pour savoir si vous vouliez embaucher en interne ou en externe un DGA. Mais ce n'est pas trop un DGA en réalité dont vous auriez besoin, c'est plutôt un DST qu'il faudrait : quelqu'un qui puisse travailler à une réponse globale sur les besoins qu'on a en investissement. Parce que si on se trouve en global à 30 % d'investissements, et le reste en reste à réaliser, etc. Alors, bien sûr, vous pouvez communiquer sur le fait que 2023 sera un budget d'investissements conséquents, dont vous pouvez être fier, etc. Mais qu'avez-vous fait en 2020 ? En 2021 ? En 2022 ? On a l'impression que ces trois années sont passées sans réellement d'activité. C'est un constat, ce n'est pas un jugement. Et les faits sont là, sur le taux de réalisation.

Je continue : on n'a rien sur ce budget sur la piscine. Sachant qu'il y aura certainement un rapprochement, on en parlait avec Michel Soulas dernièrement, avec la collectivité locale voisine, autrement dit Touraine-Est-Vallées qui a deux piscines couvertes.

Nous sommes donc la troisième piscine de ce groupement à l'Est, et nous sommes les seuls à avoir une piscine couverte qui sert beaucoup, énormément, aux écoles, énormément sur l'apprentissage. Souvent les parents ont besoin de passer par cette structure publique, et non pas une DSP, cheminement entrepris par d'autres collectivités locales. On risque concrètement de louper la chose et pourtant, cela a été inscrit dans le CRTE. Alors, j'ai sorti les documents sur Internet pour 2024 et 2025, mais il aurait été intéressant de mettre l'étude là.

Car Monsieur Conte n'est pas là et c'est bien dommage, mais en Commission il nous a expliqué que l'étude est à revoir : donc pourquoi n'a-t-on pas fait cette démarche pour 2023 ? S'inscrire en 2023 nous aurait donné des billes pour avoir un FCTVA beaucoup plus conséquent en 2024, 2025 ou 2026 : parce que concrètement, vue la difficulté que nous avons avec les services qui sont pour moi en surcharge d'activité.

On le voit parce qu'en 2022, ils n'ont pas pu tout réaliser : donc dire qu'en 2023 on va leur rajouter des choses qui n'ont pas été faites en 2002, plus que ce que vous prévoyez, etc. Cela va faire un goulot d'étranglement qui amènera au fait que tout ne sera pas réalisé. À partir de là, je continue donc sur les piscines : le fait d'avoir au moins un peu d'étude nous aurait permis aussi de bénéficier d'un FCTVA beaucoup plus conséquent dans deux ans.

Cette année concrètement, si on peut revenir sur la slide concernée, car c'est aussi intéressant d'avoir les chiffres en face de nous : on a donc un FCTVA dans la rubrique « taux d'aménagement et produits de cession » à 839 592,39 euros. Or en réalité sur le FCTVA, on est à 188 000 euros cette année. L'année dernière en 2022 on était à 366 000 euros sur une période.

Alors, pour rappel, le FCTVA en fait c'est en décalage de deux ans. Donc c'est l'activité d'investissement de 2020 qui amène à ce qu'en 2022, on touche 366 000 euros… Pour rappel, et vous le savez tous, on n'a eu en 2020 que trois mois réels d'activité, donc une activité quand même assez conséquente si cela avait été une année pleine. Et un an après, donc pour ce budget 2023, on est à 118 000 euros : autrement dit, il y a eu quasiment peu d'investissements.

Si vous voulez avoir plus en fonctionnement, ce qui vous permet de l'investissement sans passer par l'emprunt comme vous le souhaitez : nous pensons que c'est une bêtise et je l'expliquerai après, mais là vous serez coincés en 2024. Alors, cela avait été bien négocié auparavant, donc pour 2023, on a encore une année en termes d'achats d'énergie qui reste correcte, on va dire… Mais on risque d'avoir une augmentation forte en 2024 et je ne parle même pas du point d'indice qui va être augmenté. Le gouvernement va certainement aussi augmenter les salaires, du moins les salaires des fonctionnaires, et on risque d'être impactés aussi. Donc l'effet que nous avons sur ce budget-là, il risque d'être plus conséquent l'année prochaine.

En 2021, vous avez fait le choix d'augmenter les impôts, cela vous a permis de gagner des marges de manœuvre. Comme on dit concrètement, on considère en fait que ce budget n'était pas un budget en équilibre, mais qu'il était faussement inscrit en déséquilibre, d'un point de conjoncturel, mais pas structurel. Un budget qui était en effet très très juste à chaque fois : lors du précédent mandat, on se battait et notre groupe s'abstenait à chaque fois sur le budget parce que l'on considérait que les marges de manœuvre qui étaient faites ne permettaient pas d'obtenir un budget innovant.

Désolé, je suis un peu long, mais en même temps le micro défectueux ne me facilite pas les choses. Donc pour reprendre cet élément-là, on est à 118 000 euros de FCTVA pour 2023. Et si vous ne faites pas suffisamment d'investissement ici, donc si vous n'empruntez pas, on n'aura pas suffisamment de FCTVA pour dans deux ans.

Je termine là-dessus : déjà, investissez dans le matériel ! Parce que c'est vraiment très compliqué de pouvoir parler, déjà on s'entend en écho et en plus on est à chaque fois coupé par un micro qui ne fonctionne pas. Sachant qu'on est obligés de parler assez fortement de manière à être entendus par la population.

Quant au Stade Camelinat, je lis 54 000 euros. Pour quoi faire ? Qu'est-ce que vous inscrivez en fait dans ces 54 000 euros ? On n'en a jamais parlé. Sur le matériel informatique : où sont les ordinateurs portables qui avaient été achetés en début de mandat ? C'est marqué dans le document ? On ne les voit pas, ces ordinateurs portables !

À quoi correspond la parcelle AX 158 de Rochepinard ?

Ensuite, bah oui, nous nous interrogeons sur ce droit de préemption à 130 000 euros qui ne correspond pas à quelque chose de vérifiable… Ces 130 000 euros enfin c'est quoi, cela vient d'où ?

Alors, sur les dépenses imprévues, je pense que l'amendement qui est là pourra être intéressant, cela vous permettra d'éviter d'avoir à justifier cette dépense imprévue. Pour rappel, normalement les dépenses imprévues sont coincées dans un certain pourcentage, je ne sais plus lequel, etc. Mais on avait eu le cas lors du précédent mandat où les dépenses imprévues étaient assez conséquentes. Et si les dépenses imprévues sont trop conséquentes, alors je ne sais plus le montant exact, il faudrait que je reprenne mes chiffres du précédent mandat, mais on risque d'être retoqués.

Donc voilà, c'est intéressant de savoir où est-ce que vont aller ces 680 000 euros ? Qu'avez-vous prévu comme dépenses qui ne sont pas encore inscrites actuellement ?

M. FRANÇOIS : Dans la définition d'imprévu, c'est « imprévu », donc il fallait prévoir !

M. JEANNEAU : Oui, mais dans ces cas-là, on fait une décision modificative (DM). C'est quand même étonnant d'avoir 680 000 euros de dépenses imprévues, plus les 130 000 euros ! On est peut-être en effet sur une dépense imprévue, mais quand même ! Et puis ce chiffre est curieusement très précis : il semble dire que c'est un imprévu qui serait en fait prévu ? C'est un imprévu prévu ? Parce que là, on est au centime près ! Moi je n'ai jamais vu cela : quand je prévois pour les vacances, on met 100 euros et puis voilà ! Là c'est à la virgule près, donc bon… Après tout, pourquoi pas ?

M. FRANÇOIS : Ce sont des écritures comptables, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Non non !

M. FRANÇOIS : On va laisser la parole à Monsieur Diop.

M. JEANNEAU : On ne va pas laisser Monsieur Diop à chaque fois vous sauver dans ce que vous dites. L'imprévu concrètement, c'est une somme globale. Si vous aviez mis 700 000 euros en vous disant « on va attendre l'imprévu » : on pourrait se dire « OK il se prend une petite poire », et cela permet d'éviter d'attendre entre deux Conseils municipaux et d'avancer sur des dossiers. Et après on régularise, tout va bien via une décision modificative. Mais là en fait en inscrivant 680 000 euros et des poussières, je n'y crois pas trop !

Concernant les indemnités d'élu, je tiens à rappeler qu'en 2019, on était à 132 000 euros. Michel Soulas, Cédric Rosmorduc et moi-même étions présents, on a les chiffres. Et en 2023 on va être à 188 000 euros, soit 50 000 euros de plus. Enfin, un peu plus que 50 000. Donc ne me dites pas que c'est l'inflation, enfin du moins les 3,5 % d'augmentation du point d'indice [2 h 10 min 52 s] qui compensent cela. Chaque fonctionnaire, il y en a ici, pourra vous dire l'augmentation obtenue sur sa fiche de paie.

Michel Soulas disait tout à l'heure que vous vous êtes augmentés de 23,7 % [2 h 11 min 11 s]… On a les chiffres : entre un mandat, je dirais normal, de 132 000 euros, on avait un Maire, 9 adjoints et 6 conseillers municipaux délégués. Vous vous retrouvez aujourd'hui avec un Maire, 9 adjoints et 4 conseillers municipaux délégués et on est à plus de 50 000 euros d'augmentation par rapport à 2019. Ce n'est pas par rapport à il y a 20 ans ou 10 ans, mais 2019, donc il y a 4 ans. Une augmentation de 50 000 euros soit 10 000 euros de plus par an, tranquille !

Alors, moi, je suis en mode privé : concrètement, franchement, 10 000 euros d'augmentation par an, je prends, il n'y a pas de problème. Mais il faut savoir qu'on n'est pas dans une société qui croule sous l'argent. Vous le disiez de vous-même : on est dans une ville endettée. Eh bien moi, je n'ai jamais connu une entreprise, ou même une société publique ou une association, augmenter ses dirigeants d'autant, alors qu'il y a quelque temps de cela, il y avait un fort désendettement à faire. Et d'ailleurs, vous en parlez à chaque fois de ce désendettement ! Mais 50 000 euros c'est énorme !

J'en terminerai là, je suis désolé, je suis toujours un peu conséquent. Tout à l'heure, nous avons eu pour la population une Commission qui s'est déroulée le mardi 14 mars. On avait normalement eu une information comme quoi cela devait être le 9 mars. On a réussi à décaler parce que sinon, la première date n'aurait pas été légale. Nous avons reçu deux envois en moins de 24 heures ! Un premier envoi sur les différents investissements qui étaient prévus : le document est là. Et dedans, sur les investissements, il y avait 157 000 euros de prévus pour le cimetière, et on ne retrouve plus ces 157 000 euros. Je parlerai après des subventions aux associations. En Commission, je vous avais donc dit : « mais vous ne vous occupez plus des morts ? » Eh bien, la réalité, elle est là. Le 19 mars, nous étions sur la cérémonie de fin de l'AFN et je vous ai posé la question : « Monsieur le Maire, c'est quand même dommage de ne pas faire des travaux dans le cimetière ! »

Et vous n'avez pas répondu, mais moi je vous repose la question : pourquoi n'emprunte-t-on pas ? Quelle est votre logique derrière ? L'emprunt est intéressant parce que cela permet d'avoir moins de fonctionnement à terme. Et en fait, vous êtes bloqué en disant « regardez, on baisse [le ratio d'endettement] de 15 à 13 » et puis après, vous allez jusqu'à combien ? Jusqu'à 9 ? Jusqu'à 0 ? Mais quel est l'intérêt derrière ? En fait, on va crever tranquillement en étant riche ! Aucun intérêt pour une ville. Et c'est pareil pour les subventions aux associations !

Mme GROSLERON : Je vais être moins longue. Enfin, cela dépend si on évoque les amendements tout de suite ou pas, vous nous direz. J'ai des questions que je n'ai pas pu poser en Commission urbaine des Finances. Sur la « levée des non-conformités », chiffrée à 20 000 euros, à quoi cela correspond ?

M. FRANÇOIS : Monsieur Diop, pouvez-vous nous renseigner sur la levée des non-conformités ?

M. SOULAS : S'il vous plaît, Monsieur le Maire : on a déjà échangé entre nous, entre groupes d'opposition. C'est vrai que lorsqu'on vous pose une question, on aimerait bien que ce soient les élus qui répondent, et pas systématiquement les services. Merci.

M. FRANÇOIS : Oui, non, mais quand c'est technique, ce seront les services.

M. SOULAS : Mais c'est formateur, une indemnité !

Mme GROSLERON : Et c'est ma seule question technique, je vous rassure !

M. DIOP : Donc pour cette ligne de dépenses, c'est lorsque vous avez des travaux, il y a des contrôles d'expert. Et donc à la suite du contrôle des experts, il y a la levée de conformité ou de non-conformité. C'est une dépense qui est payée en investissement.

M. FRANÇOIS : C'est bon pour la réponse ?

Mme GROSLERON : Pas vraiment, parce que je ne comprends pas pourquoi on paye, si c'est à la suite d'un contrôle.

M. FRANÇOIS : c'est une prévision, c'est juste un budget prévisionnel au cas où, voilà.

Mme GROSLERON : OK alors je poursuis très bien. Ont été évoqués 50 000 euros d'études pour La Rabaterie : alors une étude pour quoi faire ? Parce que La Rabaterie, franchement, où en est-on de ce dossier depuis les réunions publiques ? Ces réunions ont eu lieu il y a je ne sais plus combien de temps, enfin, il y a quand même très longtemps…

Voilà, sinon Monsieur Jeanneau a parlé de l'acquisition de la parcelle à AX 158 de la ZAC à Rochepinard : je suis toujours en train de vous « bassiner » entre guillemets, sur ce genre d'acquisition. Mais c'est pour quoi faire ? Quel est l'objectif ?

Et puis alors, pourquoi l'acquisition du 20 rue Rosenberg a-t-elle fait l'objet d'une délibération, et pas celle de la parcelle AX 158 ? Là je ne comprends pas : dans le déroulé du Conseil, nous avons une délibération sur l'acquisition de la parcelle du 20 rue Rosenberg, et pas sur celle de la parcelle AX 158.

Et puis sur les dépenses imprévues… On vient d'en parler, hein ? On sait qu'à ce stade, c'est une sorte de compte d'équilibre du budget. Enfin, nous, on le prend comme ça, à ce stade précis du budget primitif. Néanmoins, cela représente quand même une marge possible d'investissements, une belle marge d'ailleurs. C'est tout l'intérêt de la prévision budgétaire aussi, on pourrait très bien affecter ce poste à une dépense précise. Je ne dis pas la totalité du poste, mais c'est dans cet esprit que nous avons proposé le premier amendement budgétaire.

Voilà, donc vous désirez peut-être entendre toutes les remarques des élus avant qu'on propose les deux amendements que j'ai envoyés à tous les conseillers ? Donc vous me dites à quel moment il faut que je les présente ? Si c'est maintenant ou plus tard ?

M. FRANÇOIS : On les présentera juste avant le vote.

M. BENZAÏT : Merci. Donc tout à l'heure, dans le déroulé des investissements, j'ai vu de grands absents sur notre commune. Pourtant sur les aînés, qu'y a-t-il de prévu pour eux dans votre budget d'investissement ? Ils sont présents sur la ville, ils subissent de plein fouet l'augmentation du coût de la vie, les cours à la piscine qui deviennent payants et encore… Mais dans votre budget, on ne voit rien de fait. Pour les aînés, bon c'est un choix politique, vous l'assumerez et vous l'assumez, j'en suis bien sûr.

Tout à l'heure, vous avez parlé de taux de réalisation. Peut-être que le public ici présent ne sait pas ce qu'il en est. Donc j'aimerais que vous nous donniez, Monsieur le Maire, une définition, que vous nous donniez le taux de réalisation et en chiffres, les réalisations en question. Vraiment pour qu'on

ait cela sur la bande et éventuellement, pour que Messieurs les journalistes derrière puissent le reporter demain dans leurs articles. Mais qu'on ait ce fameux taux de réalisation, qu'on se rende compte de ce qui est prévu et de ce qui a été fait : cela sera ma première question si vous pouvez répondre tout de suite, Monsieur le Maire.

M. FRANÇOIS : Je vais y répondre tout de suite. Pour le reste, j'ai tout noté donc j'y répondrai après. Sur les restes à réaliser, je vais laisser la parole technique à Monsieur Diop qui va vous expliquer exactement ce qu'il en retourne.

M. BENZAÏT : Alors, Monsieur le Maire…

M. FRANÇOIS : Prenez des notes, je ne suis pas un expert. Vous non plus, d'ailleurs.

M. BENZAÏT : Non, bien sûr, mais s'il vous plaît, on ne va pas noyer le poisson dans l'eau : je ne demandais pas qu'une explication technique soit donnée, mais une explication simple accessible au public, qui sera amené à écouter les bandes. Il y en a beaucoup qui écoutent. Il suffit de regarder le taux d'écoute sur le *SoundCloud*, donc j'attends juste une définition simple de votre part, Monsieur le Maire ! Après tout, vous devenez un expert au bout de trois ans, donc vous pouvez nous donner cette définition simple et nous donner les chiffres afférents, s'il vous plaît Monsieur le Maire !

M. FRANÇOIS : Vous voulez des explications très claires. Eh bien, je vais laisser la parole à Monsieur Diop qui va nous parler, et j'en ai tout à fait le droit !

M. BENZAÏT : Non non, Monsieur le Maire, franchement !

M. FRANÇOIS : Monsieur Benzaït, je ne suis pas savant. Dans une collectivité, on s'aide de son personnel et on avance grâce à son personnel.

M. BENZAÏT : Ce n'est pas votre personnel, ce sont les agents de la Ville !

M. FRANÇOIS : Si vous me le permettez, je vais laisser la parole à Monsieur Diop qui va vous expliquer très clairement tout ce qu'il en retourne sur les restes à réaliser. Nous avions prévu cette question, et c'est pour cela que je lui laisse la parole entièrement. Monsieur Diop, s'il vous plaît !

M. DIOP : Donc sur le principe des « restes à réaliser » : le Conseil municipal autorise le Maire à inscrire des crédits en investissement, donc en montant global. Et lors de l'exécution de ce budget-là, qui est autorisée par le Conseil municipal, à la fin de l'année N, s'il y a des crédits non réalisés c'est-à-dire qu'on n'a pas payé les fournisseurs, la réglementation autorise le Maire à reporter ces crédits-là sur l'exercice N+1. Je ne sais pas si c'est clair.

M. FRANÇOIS : C'est ce qu'on appelle des restes à réaliser.

M. DIOP : Et c'est en dépenses, et en recette.

M. JEANNEAU : Je tiens juste à signaler que c'est juste une question de base. Comment se fait-il en fait qu'il y ait autant de restes à réaliser ? Comment se fait-il qu'il n'y ait pas un taux de réalisation qui soit plus conséquent, qui ne soit pas d'au moins 50 % ? La question a été posée à la Métropole et la réponse, globalement, est la même. Enfin ce qu'il se passe, c'est que vous êtes en train de communiquer sur « regardez, on va faire, regardez, on va faire. » Mais derrière, en fait, il n'y a que 25 % de réalisation, 44 % de réalisation et 29 % de réalisation.

Et quand on vous dit qu'il y a un problème, et qu'il faut caper le personnel par rapport à cela… Autrement dit, qu'il faut avoir plus de personnel technique comme un DST. Il me semble qu'en début de mandat, vous aviez fait venir quelqu'un justement pour travailler : c'était un DST venant de Fondettes. Donc qu'en est-il ? Il n'y a pas de vision globale concernant l'aspect technique.

Et je vais rajouter quelque chose, moi, ce qui m'étonne en fait, c'est que vous annoncez des travaux dans les écoles alors qu'il y a un audit thermique qui est en cours. Comment l'auditeur thermique va faire, alors que les travaux sont en cours ? Ce n'est pas logique ! Quand vous avez une maison, concrètement pour faire des travaux, vous faites d'abord un audit et c'est cet audit qui va vous dire ce qu'il en est. Là aujourd'hui, le marché sur l'audit a été passé, le résultat sera su en avril. Ensuite, le temps que les auditeurs travaillent, on arrivera certainement entre mai et septembre, soit durant les mois les plus chauds. Quel sera le résultat par rapport à cela ? Et vous allez faire les travaux en même temps ! Ce n'est pas logique. On avait mis 90 000 euros en investissement sur les études, on en a parlé avec Amin Brimou la fois dernière.

Je pense que cet audit thermique doit en faire partie. Car on m'avait dit qu'il n'en faisait pas partie puisque cette somme-là était remise dans le marché qui était donné à la SET : autrement dit, cette étude, qui aurait dû être faite en 2022, va être faite en 2023, au moment où les travaux vont être faits. Mais cela ne colle pas. Et après vous nous dites, « ne vous inquiétez pas, on va travailler ensemble ». Ben non, écoutez-nous quand on vous parle de *Smart City*, quand on vous parle d'audit thermique avant, etc. Et là, on vous voit dans la presse en train de pavaner, en disant « regardez, je suis fier, j'investis ». Mais non, vous n'investissez pas, vous faites seulement des restes à réaliser. Ce ne sont que des restes à réaliser, un peu de paysage par-ci, par-là, etc., mais il n'y a rien de structurant ! Rien sur la caserne, rien sur la place Maurice-Thorez, rien !

M. FRANÇOIS : On se calme !

M. JEANNEAU : Je termine, je ne suis pas énervé, mais franchement, et puis c'est lourd, arrêtez de faire la leçon à chaque fois ! Rien sur la caserne ! Donc là, concrètement, rien sur la piscine. Rien sur la place Maurice-Thorez, et pour La Rabaterie, quid de la dalle ? Est-ce que c'est la Métropole qui porte ce projet ou est-ce la Ville ?

Cela n'avance pas, on est en 2023, vous êtes à mi-mandat et concrètement, il n'y a aucun projet structurant qui avance. Alors, juste cela : mettez-vous au travail ou écoutez-nous aussi un peu !

M. FRANÇOIS : Parce que vous pensez qu'on ne se met pas au travail ? C'est très gentil cette remarque !

M. JEANNEAU : Écoutez, si on corolle…

M. FRANÇOIS : Non, c'est bon.

M. JEANNEAU : Je termine, vous m'avez posé une question…

M. FRANÇOIS : Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Jeanneau ! Donc laissez-moi vous répondre s'il vous plaît.

M. JEANNEAU : Donc si on corolle l'augmentation que vous avez faite avec le travail en investissement qui est fait… Bon, bah je suis désolé, mais n'importe quelle entreprise vous dirait « ah, il y a un problème. » Il y a vraiment un problème… Donc on fait d'abord l'audit et après on fait les travaux, et pas l'inverse.

M. FRANÇOIS : Je vais quand même répondre sur les restes à réaliser. Vous savez, comme vous l'a dit Monsieur Diop, les restes à réaliser sont des budgets d'investissements prévus pour être dépensés dans l'année où ils sont votés : c'est-à-dire qu'en 2023, on a un budget d'investissement qui va être voté et effectivement, cela va servir à nourrir les investissements.

Pourquoi y a-t-il des restes à réaliser ? Pour plusieurs raisons. Soit notre prévisionnel était trop gros, et on a eu les yeux plus gros que le ventre en présentant un budget en investissement beaucoup trop fort. Soit on a ce qu'on a dépensé certes, mais il reste encore des opérations en cours qui ne sont pas terminées. Cela crée donc des restes à réaliser. Soit encore, nous avons aussi préféré prioriser

certaines choses plutôt que d'autres, au cours de l'exercice budgétaire de l'année sur laquelle nous avions prévu l'investissement. Voilà pourquoi il y a des restes à réaliser. Mais attendez, cela n'est pas fini : Monsieur Diop, ai-je oublié des choses dans l'explication de la genèse des restes à réaliser ?

M. DIOP : Sur les restes à réaliser, les crédits qui sont disponibles en fin d'année ne peuvent être reportés que sur N+1, sous réserve d'avoir un justificatif. Comme justificatif, cela peut être l'existence d'un marché. Quand le Monsieur le Maire signe un marché, cela engage la collectivité sur le montant signé et donc les restes à réaliser sur ce marché-là, nous sommes obligés de les reporter. Un exemple sur l'acquisition de matériel : s'il n'y a pas de bon d'engagement auprès d'un fournisseur, dans ce cas nous, juridiquement, on ne peut pas les reporter. Voici les principes juridiques des restes à réaliser.

M. FRANÇOIS : Très bien, merci. Je vais répondre un peu quand même, avant de vous laisser la parole, Monsieur Soulas. Car il y a quand même eu beaucoup d'interrogations, beaucoup de choses dites sur la dalle, sur la place Maurice-Thorez, sur la piscine, sur le stade Camelinat, sur l'informatique… Vous avez été deux à parler de la parcelle AX 158… Sur le droit de préemption de 130 000 euros, sur les indemnités des élus et sur le cimetière.

Je vais commencer par le cimetière, tiens. Les investissements qui sont réalisés au cimetière rentrent dans le cadre d'une délégation de service public avec les Pompes Funèbres Générales (PFG). Donc on « s'occupe bien de nos morts » puisqu'on doit revoir… Laissez-moi finir, je ne vous ai jamais interrompu !

On doit revoir cette délégation de service public en 2026 il me semble, après 30 ans. Et ô surprise ! Dans cette délégation de service public, à trois ans de la fin, nous devons payer 20 % des investissements ! C'était contractuel, je ne sais pas pourquoi. À N-2 on doit payer 40 %, à N-1 on doit payer 60 % et lors de la dernière année, on doit payer 80 % des investissements !

On a eu de la chance, on a dénoncé ce contrat qui a été signé en 1996. On l'a dénoncé parce qu'autrement les PFG auraient pu nous dire : « mais Monsieur le Maire, nous allons faire au cimetière les investissements dont on a besoin sur les dernières années. Et comme cela, c'est vous qui allez y participer à hauteur de 80 % sur la dernière année ! » En fait, cette clause signée en 1996 va être abandonnée par les pompes funèbres générales. Alors, quand vous dites qu'on ne fait rien pour le cimetière, soyez bien renseignés quand même et évitez d'avoir des termes comme cela ! Vous êtes fort dans la communication vous aussi, mais dans une communication qui est un peu délétère parfois, si je peux me permettre !

Ensuite, on revient sur la dalle du Grand Mail. Vous savez qu'elle est propriété de la Ville et elle ne peut pas intégrer, pour des raisons très simples, le plan de rénovation urbaine de La Rabaterie, pour des questions d'aménageur et pour des questions financières. L'idée sur cette dalle ? Eh bien écoutez, on n'en sait encore rien ! Parce qu'à un moment, il a été envisagé de la détruire complètement, de façon à favoriser le passage entre l'espace du centre commercial et le Petit Mail.

Oui, non, mais vous pouvez… Vous savez qui a pensé à cela ? C'est le directeur de la DDT ! Moi j'ai trouvé cela complètement absurde. Non, je m'adresse à un monsieur, au fond de l'assemblée. Non, pas vous, Monsieur Da Silva, mais c'est derrière vous.

Donc oui, j'étais comme vous : quand on m'a dit cela, je me suis dit « mais où est-ce qu'on va » ? Et alors pour le coup, cette dalle je crois qu'il faut la végétaliser. Nous sommes partis à la recherche de financements supplémentaires, Monsieur Jeanneau ! Donc ne dites pas qu'on ne fait rien.

Sur la place Maurice-Thorez, reprenons les grands débats ! Concernant les grands travaux engagés sur la place Maurice-Thorez, il n'y a qu'une seule possibilité avant que nous puissions réaliser quelque chose : c'est de délocaliser la caserne des pompiers et j'en viens directement au sujet de la parcelle dont a parlé Madame Grosleron. Avant de réaliser des travaux sur la place Maurice-Thorez, il faut qu'on trouve un emplacement pour la future caserne des pompiers, parce qu'il faut la délocaliser. Et donc la parcelle AX 158 a été identifiée en ce sens. Elle sera offerte puisqu'on la vend

à l'euro symbolique, enfin c'est la Métropole qui la vendra puisque c'est sa compétence, pour l'offrir à l'implantation de la future caserne des pompiers, sur Rochepinard. Voilà pourquoi nous avons acheté cette parcelle.

Ensuite donc sur la place Maurice-Thorez, nous sommes bloqués par le projet de cette future caserne des pompiers. Tant qu'on n'aura pas la possibilité de déménager les pompiers, eh bien financièrement, notre opération ne pourra pas tenir.

Ensuite sur la piscine, soyons clairs. Vous pouvez dire ce que vous voulez : dans le CRTE, 10 millions d'euros étaient programmés. On aurait programmé 10 millions d'euros dans notre budget primitif, vous nous auriez dit, et vous auriez eu raison, que c'était insincère parce que nous ne sommes pas du tout certains de les avoir.

Et cela a été la remarque de Monsieur Rosmorduc, il me semble, en Commission. Sur toutes les subventions que l'on espérait : effectivement je suis tout à fait d'accord, quelles sont les subventions que nous obtiendrons ? Personne, à l'heure d'aujourd'hui, ne peut être certain que nous obtiendrons la totalité des subventions que nous avons bien voulu demander. La piscine, vous le savez, est devenue d'intérêt communautaire et pas forcément d'intérêt communal. Je crois qu'il est important que des équipements publics, des salles de spectacle, des salles culturelles, des cinémas, quoi d'autre encore… des salles de sport deviennent enfin de la compétence de la Métropole. Parce que ces équipements sont partagés par les nombreuses compétitions qui sont soit locales, soit départementales, régionales, voire parfois nationales. Bien sûr ils ont toujours une part de fonctionnement communal qu'il faudra peut-être déterminer.

Pour vous répondre sur le stade Camelinat, ce sont des travaux de sécurisation qui sont prévus, il me semble. Il y a l'éclairage LED et puis le tunnel de sortie du foot. Voilà, vous êtes renseignés.

Sur l'informatique, je laisserai Stéphane Audusseau répondre parce que je suis un peu comme Monsieur Soulas, je ne suis pas très compétent sur le sujet.

Sur le droit de préemption de 130 000 euros, il s'agit, et c'est à l'étude, de faire une préemption sur un terrain où il y a des garages. Ce sont des garages dont les constructions datent des années 60 et qui ne sont pas forcément de bon aloi dans le paysage de la rue Pierre-Sémard. Et il est temps de penser à embellir cette ville. C'est pour cela que nous avons sauté sur l'occasion de racheter cette parcelle et avons donc mis un droit de préemption.

Sur les indemnités des élus, à un moment donné ou à un autre, je constate que chaque fois qu'on parle d'indemnités des élus… Oui, Monsieur Soulas, vous pouvez sourire, mais à chaque fois que nous en avons parlé, que cela soit dans les autres communes ou dans les intercommunalités, cela a toujours été l'objet d'un débat. Mais si ! Cela a été l'objet d'un débat, à la Métropole cela l'a été au tout début : c'est Monsieur Thibault Coulon qui a pris la parole sur les indemnités des élus et je m'en souviens très bien ! C'était au tout début puisqu'elles n'ont pas bougé depuis, ils avaient pris le maximum dès le départ, ce que nous n'avons pas fait. Je vous le rappelle puisqu'en période de COVID, nous avons baissé l'enveloppe allouée à l'indemnité des élus.

Enfin, ce qu'il faut savoir à l'intention du public, et c'est très important pour ceux qui nous écoutent aujourd'hui, c'est qu'il existe un cadre légal qui ne peut pas être dépassé. C'est-à-dire que l'équipe municipale, vous avez beau dire, ne peut pas faire n'importe quoi et se dire « on va s'augmenter parce qu'on a envie de s'augmenter ». Cette enveloppe, elle existe, elle est dans un cadre légal et nous ne pouvons pas faire plus que le cadre légal, Monsieur Jeanneau. Je tenais à le rappeler, c'est important.

Ensuite, sur les études concernant La Rabaterie, figurez-vous que financièrement, cela a été extrêmement compliqué. Dans la faisabilité des opérations, il est apparu un nouvel élément : nous ne pouvons plus désormais déménager la pharmacie parce que si on déménage la pharmacie, le

pharmacien en question peut être attaqué par le Conseil de l'Ordre des pharmaciens. Il peut finalement faire complètement faillite et être interdit d'exercer.

Donc cela rabat complètement les cartes à deux titres. Cela les rabat à titre financier, et surtout au titre de l'occupation du terrain. On s'est aperçus que toute l'étude, menée par le précédent cabinet d'études que nous n'avions pas choisi, je tiens à le dire, que toute cette étude tombait par terre puisqu'on condensait finalement, on densifiait les habitations au sein même de cet espace d'un hectare, alors que ce n'était absolument pas le sujet.

Le sujet qui a toujours été et qui est porté par la population, c'est de végétaliser au plus cet endroit, de façon que le quartier respire. Je vous le rappelle puisque la majorité de la population ne veut pas de la construction des 40 logements. Nous étions à 120 au tout départ, puis 60 puis 40. Nous ne sommes pas encore parvenus à faire abroger ces 40 logements, mais nous n'avons pas baissé les armes pour autant, croyez-moi ! Surtout, nous avons diminué la programmation immobilière, de façon que l'on conserve… J'ai passé tout mon après-midi avec l'établissement public foncier local pour délocaliser les commerces, nous avons reçu un certain nombre de commerçants et de propriétaires de cellules. L'idée, c'est effectivement de s'occuper des commerces du centre social. Ce seront les priorités dans les années à venir : voilà où nous en sommes sur La Rabaterie.

Voilà, je n'ai pas d'autres sujets ? Ah si, sur les aînés… Pour répondre à Monsieur Benzaït qui disait que « rien n'est fait sur les aînés »… Alors, pour les aînés et les difficultés de mobilité de nos aînés, une rénovation des RPA est prévue, mais je ne connais pas tout à fait les sujets, je ne sais pas où on en est là-dessus.

Il est prévu aussi l'achat d'un véhicule pour la mobilité des personnes âgées, pour mettre en place un service de transport facilitant les mobilités au sein de la Ville, voire au sein de la Métropole.

Et puis je vous le rappelle bien sûr, nous allons mettre en place, justement pour les personnes qui ont des difficultés de mobilité, une première Commission d'Accessibilité. Donc voilà, j'ai répondu, il me semble, à l'ensemble de vos questions. Y a-t-il une autre prise de parole ? Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Je vais continuer ma liste des messages que le budget 2023 renvoie à la population.

M. FRANÇOIS : Ça, c'est moyen quand même ! Entre le « mensonge » et « l'indécence »…

M. SOULAS : Mais je suis têtu, d'ailleurs, vous m'avez dit qu'il fallait que j'y aille mollo ! Donc vous me connaissez, ce n'est pas le style de la maison ! Donc sur le déni de démocratie : alors je m'explique. Là, je m'adresse aux élus de votre équipe parce que je sais qu'il y en a quelques-uns qui sont contre l'armement de la police municipale. Et là en votant le budget, on vote l'armement ! Donc il n'y aura pas de délibération sur l'armement de la Police Municipale. Cela revient à dire que vous utilisez un support budgétaire à cet effet ! Et donc en votant le budget, je m'adresse bien à ceux qui sont contre, vous allez voter *de facto* cet armement de la Police Municipale. On n'aura donc pas de débat. Alors, cela me fait penser étrangement à ce qui se passe au Parlement, avec l'article 49-3.

M. FRANÇOIS : Non, pas du tout !

M. SOULAS : Non, je finis ! Non, mais je fais de la politique moi aussi ! Donc vous prenez un véhicule budgétaire et dedans, vous mettez comme cela des choses et au final, on va voter tranquillement, sans s'en rendre compte, l'armement de la Police Municipale : cela s'appelle un déni de démocratie. Cela revient à dire que vous refusez que la démocratie puisse s'exprimer sur cette question-là, y compris dans ce Conseil municipal.

Mais je vous propose, Monsieur le Maire, une porte de sortie…

M. FRANÇOIS : Non, mais je vais vous répondre !

M. SOULAS : Attendez je finis, vous répondrez, bien évidemment ! Dans le règlement intérieur du Conseil municipal, il y a un article 21 que je vous conseillerais de relire et d'analyser, notamment avec vos collègues qui sont contre cet armement.

« L'assemblée délibérante d'une collectivité territoriale peut soumettre à référendum local tout projet de délibération tendant à régler une affaire de la compétence de cette collectivité. » Donc si la question de l'armement de la police municipale n'est pas une question qui concerne l'ensemble de la collectivité, et pas simplement 2-3 élus… Voilà, donc il faut l'avoir en tête !

Et ensuite, *« l'exécutif d'une collectivité territoriale peut seul proposer à l'assemblée délibérante de cette collectivité de soumettre à référendum local tout projet. »* Il y a donc dans notre règlement intérieur du Conseil municipal une disposition qui permet à la population de s'exprimer. Je vous l'ai déjà dit dans une précédente Commission. Alors, j'ai un chiffre qui n'est pas significatif, mais c'est bien aussi que ce soit enregistré, comme cela, il y aura une trace de ce que je vais dire. Sur 87 personnes rencontrées au hasard de promenades dans la rue… Et ce ne sont pas des personnes que j'aurais rencontrées le samedi matin sur le marché devant la Banque Populaire, on est bien d'accord ! C'est dans le vieux Saint-Pierre, c'est à l'est de Saint-Pierre-des-Corps, c'est à La Galboisière, c'est à la gare, c'est à La Rabaterie, c'est dans le centre-ville !

Donc sur 87 personnes rencontrées au hasard, 4 étaient, dont deux pour des raisons, on va dire malsaines. En gros, c'est-à-dire qu'on stigmatise un type de population. Concernant les deux autres, c'était intéressant, c'était pour dire « oui, mais un policier municipal, c'est un salarié comme un autre et comme tout salarié, il a le droit, dans l'exercice de ses fonctions, d'être protégé par son employeur. »

Et donc effectivement, ce type de remarque était intéressant, mais toutes les autres personnes que nous avons rencontrées nous ont dit : « mais attendez, à Saint-Pierre-des-Corps, mais pourquoi l'armement de la police municipale ? Et pourquoi armer la police municipale ? »

Et donc en faisant voter le budget de cette façon, le Maire de Saint-Pierre-des-Corps nous prive, avec la population, d'un débat citoyen. Alors, il ne suffit pas de mettre en place les Commissions citoyennes, l'adjoint « citoyen machin », etc. et : c'est bien, cela fait joli sur le papier. Mais on en a parlé tout à l'heure à l'occasion du budget participatif : on met la charrue avant les bœufs, et là on refait la même chose ! Donc pour sortir de ce problème et pour qu'il y ait une transparence complète sur ce sujet-là, nous avons la solution : c'est l'article 21 de notre règlement intérieur. Et là je m'adresse bien à celles et ceux, dans la majorité, dont je sais qu'ils sont contre l'armement de la Police municipale… Disons que s'il y avait un vote à bulletin secret, je ne suis pas sûr que cette disposition-là serait adoptée en Conseil municipal.

Donc Monsieur le Maire, est-ce que vous accepteriez de mettre en place l'article 21 du règlement intérieur ?

M. FRANÇOIS : Certainement pas, Monsieur Soulas !

M. SOULAS : Voilà, je m'en doutais de toute façon.

M. FRANÇOIS : Alors, certainement pas, non !

M. SOULAS : Mais c'est bien, c'est enregistré et la presse le reprendra.

M. FRANÇOIS : Il n'y a pas de souci là-dessus et je vais vous expliquer. Vous parlez d'un déni de démocratie, à propos de l'armement des policiers municipaux. Mais je suis vraiment surpris moi, quand même, hein ? Parce que ce débat, nous l'avons déjà abordé il y a longtemps. On l'a abordé à chaque fois en vous disant que les policiers…

M. SOULAS : À chaque fois ? Quand ?

M. FRANÇOIS : Est-ce que je vous ai coupé, moi ? Je ne vous ai pas coupé !

M. SOULAS : D'accord.

M. FRANÇOIS : Je vous ai dit à chaque fois qu'il était impossible de recruter des policiers parce qu'ils souhaitent être armés, et c'est leur souhait avant tout. C'est aussi par respect du personnel municipal : quand ils souhaitent quelque chose qui peut les protéger, eh bien je suis complètement pour. Vous savez que nous avons fait beaucoup d'efforts : parce qu'on parlera du CIA tout à l'heure, le Complément Indemnitaire Annuel. Nous l'avons mis en place et nous sommes la seule commune de la Métropole à l'avoir fait pour nos agents municipaux.

On parle de l'IFSE, on peut parler de l'augmentation des indemnités de nos agents municipaux : on y fait extrêmement attention. Enfin, notre politique sociale vis-à-vis de nos agents municipaux n'a à rougir de personne. Et j'entends bien : de personne ! Donc quand vous me dites que c'est un déni de démocratie, moi je vous dis que vous faites un déni de protection vis-à-vis des agents municipaux ! Si, je vous le dis ! Je le dis très haut, très fort et je veux que cela soit entendu et repris par la presse aussi, bien sûr, vous pensez bien !

Parce que se comporter de cette façon, vis-à-vis de personnes qui sont dans des situations à risque, eh bien parfois, cela frôle — je le dis — l'inconscience ! Oui, Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Alors, pour reprendre un petit peu le principe, même si on n'est pas dans le même budget, si je me rappelle mes cours de finances publiques, on appelait cela une forme de « cavalier budgétaire » : on introduit dans la mesure budgétaire quelque chose qui n'a rien à voir. À l'époque, c'était pour ficher les personnes abonnées à Canal Plus et savoir qui avait Canal Plus. C'est la jurisprudence de base, je vous le rappelle.

Concernant l'armement des policiers municipaux, il y a eu une forme de Commission générale et puis basta, pas de conclusion, rien du tout derrière ! On a pu échanger, et c'était bien, avec le responsable de la police municipale. Mais s'il vous plaît, Monsieur le Maire, s'il vous plaît : arrêtez ce mensonge de dire que vous faites cela pour protéger les policiers municipaux ! C'est faux parce que les arguments qui ont été donnés au moment de l'échange n'étaient pas ceux-là. C'est surtout, c'est votre politique de répression que vous mettez en œuvre !

C'est votre idée : vous êtes une liste de droite, voire d'extrême droite, et vous avez des velléités de répression.

M. FRANÇOIS : Non, stop !

M. BENZAÏT : Je continue, c'est mon point de vue, j'ai le droit de le penser : j'ai été un moment dans votre équipe et j'ai vu ce qui se disait, d'accord ? Merci, OK ? Donc si vous voulez prendre la parole, prenez-là au micro, Monsieur Brimou, d'accord ? OK ? Et en tête-à-tête, je ne vous entends pas parler !

M. FRANÇOIS : S'il vous plaît, Monsieur Brimou, s'il vous plaît !

S'adressant à une personne s'exprimant dans le public : non, Monsieur, s'il vous plaît, vous n'avez pas le droit d'émettre un quelconque signe d'approbation ou de désapprobation. Vous n'avez pas le droit de prendre la parole ou dans ces cas-là, je me verrai dans l'obligation de vous faire évacuer ! Monsieur, je vous le dis très clairement : ne prenez pas la parole, je serai obligé de vous faire évacuer, Monsieur, je suis désolé !

Monsieur… c'est-à-dire ? Des menaces ? Ah bon ! Bon, on reprend : Monsieur Benzaït, vous n'avez pas le droit de nous qualifier d'une étiquette politique que l'on ne porte pas. C'est totalement insultant.

M. BENZAÏT : D'accord, alors je continue, merci.

M. FRANÇOIS : C'est diffamatoire, et cela n'a rien à faire dans un Conseil municipal ! Me suis-je bien fait comprendre ?

M. BENZAÏT : Dans un conseil municipal, Monsieur le Maire, il est autorisé d'affirmer son appartenance politique : je crois que c'est le cas dans l'opposition. Et il est autorisé d'émettre un avis. Si pour vous, c'est insultant, c'est votre point de vue. Pour moi, c'est ma vérité, merci.

M. FRANÇOIS : Cela s'appelle de la diffamation !

M. BENZAÏT : Concernant Monsieur Brimou qui m'a apostrophé, je rappellerai que lors d'une réunion, il a bien dit qu'il *« n'y a pas de médiation possible sans armement. »* Donc on voit bien ce qu'il en est de votre ligne politique : pas de médiation sans armement ! Vous imaginez la gravité des choses, d'accord ? Et la tolérance zéro ! Merci donc bon… S'il vous plaît Monsieur Brimou, si vous parlez, parlez au micro d'accord, et si vous voulez…

M. FRANÇOIS : Bon, Messieurs ! Monsieur Brimou, Monsieur Benzaït : suspension de séance ! Je voudrais vous voir, Monsieur Brimou et Monsieur Benzaït, s'il vous plaît.

La séance est suspendue à 20 h 51.

Reprise à 21 h 07.

M. FRANÇOIS : Les débats peuvent reprendre. Est-ce que certains d'entre vous souhaitent reprendre la parole ? Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Je ne veux vraiment pas remettre de l'huile sur le feu, mais simplement je livre la conclusion que j'ai de cette séquence qui vient de se passer. On voit bien que ce sujet que j'ai abordé tout à l'heure, et que je ne suis pas seul à avoir abordé, ce sujet cristallise trop pour qu'on puisse se contenter du vote du budget pour faire passer ce truc-là ! C'est explosif ce truc ! On voit bien que déjà entre nous en tant qu'élus, c'est quelque chose qui fait trop débat pour qu'on le mette sous le tapis. Alors, peut-être que ça ne fera pas l'objet d'un référendum local, même si cette solution existe et est prévue. Mais il faudrait qu'*a minima*, au sein du Conseil municipal, cette question-là puisse être débattue. Sinon on va se regarder en chiens de faïence au fur et à mesure des Conseils municipaux, et on ne va jamais s'en sortir ! Donc voilà, en débattre peut être une manière, ce soir, de mettre ce problème de côté. Si vous voulez armer la police, vous le ferez parce que de toute façon il y aura un vote. Mais qu'au moins il y ait un débat démocratique sur cette question-là.

M. FRANÇOIS : Alors, que proposez-vous pour cela ?

M. SOULAS : Il y a 3 500 euros et quelques, je crois, consacrés à l'armement de la police. Donc on peut très bien imaginer une écriture comptable… Ou alors on sort cette dépense-là, on la raye, vous réaffectez les 3 500 euros sur une autre ligne et puis après, au prochain Conseil municipal, ou après, une fois que tout le monde aura bien pesé le pour et le contre et aura rencontré les habitants, on prévoit une délibération !

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas, on n'a pas forcément besoin d'enlever ces 3 500 euros, car c'est un budget primitif. C'est du prévisionnel.

M. SOULAS : Oui, mais il faut enlever en face le mot « armement » dans ce cas-là. Après, là, moi je m'exprime à titre personnel, hein !

M. FRANÇOIS : Dans un budget primitif, on peut très bien laisser la ligne et vous savez très bien qu'on peut ne pas la dépenser.

M. SOULAS : Enfin, il faut que cette question-là soit débattue.

M. FRANÇOIS : Nous voterons le budget tel quel, mais je suis d'accord pour qu'on débatte sur l'armement des policiers municipaux.

M. ROSMORDUC : On peut peut-être, du coup, l'inscrire effectivement sans enlever la somme, si on a la certitude qu'elle ne sera pas dépensée dans la décision comme ça…

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas ce que j'ai dit Monsieur Rosmorduc : je n'ai pas dit qu'il y avait la certitude de ne pas dépenser cette somme !

M. ROSMORDUC : Non, mais si vous me laissez finir ma phrase, vous comprendrez ce que je veux dire. Donc si nous avons la certitude que la somme ne sera pas dépensée dans le cadre des décisions du Maire, avant la tenue du débat, dans ce cas il n'y a pas de difficultés.

Nous pourrions donc ajouter un « considérant » dans la délibération qui dirait *« au vu des échanges, etc., la question de l'armement de la police est suspendue. »* Enfin voilà, ce serait un engagement à ce qu'il y ait une suspension là-dessus. Et ce n'est pas pour en rajouter aussi, mais il y a aussi le sujet de la vidéosurveillance aussi, qui est sensiblement pareil. Là, la question de la somme est plus résiduelle, mais on est vraiment sur un choix de société et cela en dit un petit peu long sur un côté aussi budgétaire. Donc je pense que si on fait un débat sur le sujet, il faut intégrer aussi la question de la vidéosurveillance, ou vidéoprotection.

Nous avons eu un début de discussion avec le responsable de la police municipale, qui était intéressant effectivement, sur la question de la sécurité en gros. Mais cet échange a abouti rapidement sur un constat qui n'est pas complètement partagé : nous n'avons pas eu de définition claire des espaces où les caméras doivent être implantées, comment ça le sera, et est-ce qu'il n'y a pas d'autres mesures à prendre ?

Par exemple, quand on parle avec beaucoup de personnes sur ce sentiment parfois d'insécurité qui peut exister, on entend souvent évoquer la vitesse des voitures. Or pour la vitesse des voitures, il vaut mieux avoir une jumelle avec un policier assermenté pour faire une contravention sur un excès de vitesse, plutôt qu'une vidéoprotection statique ou un policier armé d'un pistolet ! Donc je veux dire qu'entre les constats à tirer, le sentiment d'insécurité et les mesures à mettre en place, il faudrait effectivement les inscrire dans un débat large.

M. FRANÇOIS : Oui, c'est un ensemble, je pense aussi. Oui, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Je rajouterais que lors de la Commission générale, nous n'avons pas abordé les missions que vous donnez à votre police municipale. J'insiste vraiment sur « votre » police municipale parce que ce sont des agents qui dépendent du Maire et qui ont différentes missions, qui vont de l'environnement à la présence dans les écoles, et aussi en matière d'urbanisme. Bref, il y a énormément de missions. Et aujourd'hui, on le sait, les policiers municipaux ont beaucoup d'heures supplémentaires. Et je ne suis pas sûr que le recrutement prochainement prévu d'une policière sera suffisant pour réduire ce taux d'heures supplémentaires. Mais avec des missions claires et précises, on arrivera réellement à satisfaire les besoins de la population sur, je répète, l'environnement, l'urbanisme, la prévention, etc. Pour nous, une police municipale, c'est avant tout une police de proximité, de prévention et qui réponde sur différentes choses.

Mais c'est un autre débat, et je reprendrai la parole tout à l'heure sur les différentes…

M. FRANÇOIS : Effectivement, nous aurons ce débat, élargi à la vitesse des voitures et à d'autres choses, bien sûr, et au sentiment d'insécurité. Lors de la Commission, nous nous entourerons de l'aide nos policiers municipaux, car je pense que c'est indispensable de savoir ce qu'ils en pensent eux-mêmes puisqu'ils sont quand même en première ligne.

Les missions de la police municipale, vous le savez, elles changent. Elles ont changé, elles évoluent. Il s'agit souvent de primo-intervenants, donc je ne reviens pas sur le débat, hein ? J'explique plutôt

toutes les possibilités. Donc nous allons laisser cette ligne de dépense au budget : je ne vais pas vous dire que nous allons forcément les dépenser, je n'en sais rien, ni qu'on ne les dépensera pas, je n'en sais rien !

Nous aurons un débat sur la question. Un débat élargi, c'est exactement ce que j'ai dit tout à l'heure. C'est-à-dire que pour l'instant, on laisse ces 3 500 euros sur la ligne budgétaire, mais sans être certains de les dépenser, ou de ne pas les dépenser. C'est le débat, la conclusion et les conclusions de nos débats qui nous permettront de dire si oui ou non, nous armons notre police municipale.

Donc Monsieur Jeanneau, si c'est pour revenir dessus, ce n'est pas la peine !

M. JEANNEAU : Il y a déjà eu des dépenses de faites concernant l'armement, sur le coffre-fort. Sur la vidéoprotection aussi je pense que des démarches ont été entreprises donc il faut que le débat se fasse le plus rapidement possible, de manière que nous ne nous retrouvions pas coincés par des investissements déjà faits.

M. FRANÇOIS : Très bien. Y a-t-il d'autres questions à aborder sur le budget ? Oui, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Alors, pour vous répondre sur le cimetière… Enfin, j'ai plusieurs points donc je vais essayer d'être le plus rapide possible. En fait, ce qui est le plus gênant pour nous, c'est la forme en fait qui a été prise lors des deux envois qui ont été les vôtres, avec des budgets différents. Des budgets différents à la fois sur les subventions à donner aux associations, on en parlera peut-être tout à l'heure, et puis aussi sur les investissements, c'est à n'y rien comprendre.

On se demande qui décide ? Nous vous avons posé la question en Commission, à savoir est-ce que c'était le Maire qui avait décidé cela avec ses services ? Ou est-ce le premier adjoint et le Maire, etc. ? Ou est-ce que c'est une Commission ? En tout cas, nous n'avons pas été destinataires d'une réunion, entre autres sur les subventions aux associations ni sur ces éléments chiffrés qui changent en 24 heures.

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, si vous permettez de répondre sur les arbitrages, c'est l'organe du bureau municipal qui effectivement, effectue ces arbitrages.

M. JEANNEAU : Si l'on tient compte du fait que cela a été changé en moins de 24 h, cela nous a un petit peu étonnés. Après dont acte.

On est soucieux aussi des handicaps et je sais que Jeanine METAIS y travaille énormément. Sur l'année dernière, on avait normalement budgété en PPI, donc en Plan Prévisionnel d'Investissement, différentes sommes depuis de nombreuses années. Et là je vois que 65 000 euros sont prévus : est-ce que c'est dans les restes à réaliser que cela a été effectué ? Qu'en est-il par rapport à cela, car je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu beaucoup de travaux, voire pas de travaux de faits du tout sur les Ad'AP en 2022… Donc quid de 2023 ? Quand est-ce que l'Ad'AP sera mené à son terme ? Alors, ne me ressortez pas le fait que trop de constructions se font en ce moment, etc. Concrètement sur ce sujet-là, il ne faut pas qu'on soit en retard, ni en réaction.

Pour reprendre après sur la piscine, alors désolé de le dire, mais oui, sur le CRTE, il y a bien un budget. Je vous conseille d'aller sur Internet, vous tapez sur Google « CRTE Tours Métropole », vous trouverez différentes fiches-action dont celles du moins qui ont été déposées pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. Il y a les travaux de sécurisation à Camelinat, il y a les écoles, la piscine… Sur la piscine, nous avons un chiffre de 10 millions d'euros. Là-dessus concrètement, c'est un financement à hauteur de 80 %/20 %. C'est prévu en fait pour 2024-2025 si on fait les études :si on ne les fait pas maintenant et je relance encore le débat par rapport à cela, on risque d'être coincés par rapport à ce que j'ai pu évoquer tout à l'heure sur l'Est tourangeau.

Et attention au fait de dire « on veut une piscine, on garde une piscine », mais on inscrira concrètement notre piscine dans une logique métropolitaine… Attention, car aujourd'hui, toutes les piscines métropolitaines sont en DSP. Et là, ça ne collera pas avec notre population. On a une population qui a besoin d'avoir une piscine peu chère et très accessible en termes financiers. Si on passe en DSP, vous voyez ce qui se passe avec Bulle d'O et d'autres, etc. Les tarifs sont quand même très conséquents et on ne peut pas avoir la même réaction que l'on a pu avoir dans une ville comme Tours, Fondettes, Saint-Cyr enfin, etc.

Notre ville nécessite plus de proximité que de gestion en DSP.

M. FRANÇOIS : Ça se contrôle une DSP, quand même !

M. JEANNEAU : Alors, oui, cela se contrôle, je suis d'accord avec vous. Mais souvent c'est plutôt le délégataire qui a plus de facilités à gérer que les régies, en tout cas sur les piscines au vu des investissements qui sont quand même très conséquents. C'est pour cela que le CRTE nous permettait, avec un emprunt à hauteur de 2 millions d'euros ou éventuellement un peu d'emprunt et un peu d'autofinancement… Le CRTE nous permettait concrètement d'avoir encore la main dessus, car une DSP vous la faites sur un nombre d'années assez conséquent, souvent 15 ans. Et 15 ans, ça peut évoluer. Malheureusement on peut se retrouver aussi comme dans la situation que vous évoquiez tout à l'heure sur le cimetière, donc à ce qu'on ait des investissements conséquents sur les dernières années et qu'on paye tout à la fin.

Donc sur la piscine, quel dommage en fait de louper cette occasion ! Je pense qu'on en reparlera dans les années à venir, mais je pense que vous faites vraiment un gros loupé par rapport à cela. Je répète que sur les écoles, même si vous avez la volonté, l'expression politique assez conséquente de dire « voilà, on fait des choses sur les écoles », eh bien je vais reprendre l'expression qui a été donnée tout à l'heure, « on met des charrues avant les bœufs ». Je dis cela dans le sens où il faut d'abord faire l'audit et après, vient la cerise sur le gâteau.

Donc il faut d'abord faire l'audit et je le dis, le marché de l'audit va arriver assez rapidement. Concrètement, l'audit se fera entre juin et septembre : c'est une des périodes plus chaudes. Quel est l'intérêt de faire un audit thermique à ce moment-là ? Et en plus vous allez faire les travaux dessus donc ça ne colle pas.

Pour un investissement si important, je vais rejoindre ce que je disais tout à l'heure, sur le fait que vous oubliez les commerçants. Si vous oubliez les commerçants du centre-ville et sur le marché entre autres, qui ont besoin de toilettes. Moi, je me souviens d'un adjoint, celui à Sécurité et aux marchés qui me disait « non, mais les toilettes, on va les faire. » Mais il y en a pour 20 000 euros, et ces 20 000 euros ne sont pas marqués sur le budget. Alors, vous allez peut-être les mettre sur les imprévus, mais concrètement, on a besoin de toilettes en centre-ville !

M. FRANÇOIS : Tout à fait d'accord. Je suis entièrement d'accord !

M. JEANNEAU : Oui, mais alors prenons les faits, rien que les faits ! Aujourd'hui, les toilettes, on en parle depuis deux ans, Monsieur François ! Rien n'est fait dessus, donc prenez sur les dépenses imprévues et dans ce cas-là, on aura nos toilettes ! Mais faites-le le plus rapidement possible !

M. FRANÇOIS : Je suis tout à fait d'accord, merci. Monsieur Soulas, s'il vous plaît, et ce sera, je vous prie, la dernière intervention.

M. SOULAS : Et elle ne sera pas polémique.

M. FRANÇOIS : Très bien.

M. SOULAS : Mais j'aurai à la fin une question à vous poser. Donc pour nous éclaire, je me suis amusé, mais c'est mon côté taquin : j'ai regardé depuis 2017, depuis l'élection du Président Macron,

les pertes subies par la Ville de Saint-Pierre-des-Corps en matière de Dotation Générale de Fonctionnement. Depuis 2017, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps a perdu en cumulé 423 918 euros. C'est conséquent.

À l'inverse, et c'est là où il y a quand même quelque chose pour moi de tordu, c'est que la Dotation de Solidarité Urbaine a augmenté. Elle est calculée en gros sur la typologie de la population de Saint-Pierre-des-Corps. Elle est donc passée en cumulé à 474 137 euros, c'est-à-dire que sur sept ans, c'est le taux de pauvreté de la population de Saint-Pierre qui permet de maintenir à flot nos dotations d'État pour 50 000 euros. Quand on fait de la politique, cela questionne quand même, d'autant plus qu'outre ces dotations vraiment basses, j'ai vu dans les tableaux que dans le même temps, on a des charges qui ont explosé : +19 % pour l'énergie, +35 % pour le chauffage urbain et +10 % pour l'alimentation.

Donc je rejoins les difficultés dans lesquelles vous êtes et vous verrez, ma question nous concerne collectivement parce que nous avons tous voté il y a quelque temps un vœu, adopté par l'ensemble du Conseil sur le bouclier fiscal pour les collectivités locales.

Je ne sais pas si vous vous souvenez, donc j'avais repris le tableau des vœux et j'ai vu que vous avez transmis notre vœu au ministre de la Transition Énergétique ainsi qu'au ministre de l'Écologie et de la Cohésion des Territoires. Alors, voici ma question : avez-vous eu un retour ? Et s'il n'y a pas eu de retour, comptez-vous faire une relance ? Parce que clairement pour les collectivités, pour une ville comme Saint-Pierre-des-Corps, si on continue simplement à maintenir les recettes grâce au taux de pauvreté, alors on va dans le mur !

M. FRANÇOIS : Oui, alors pour votre parfaite information, Monsieur Soulas, nous programmons effectivement une entrevue avec le ministre de l'Écologie Monsieur Christophe Béchu, pour aborder ces problèmes et d'autres. Donc c'est dans les clous.

M. SOULAS : Est-ce parce que la question vous a été posée là que vous décidez d'une rencontre ? Non, mais c'est simplement pour comprendre la démarche.

M. FRANÇOIS : Non, non, c'était déjà anticipé. On ne va pas laisser ma directrice parler, mais cela a été demandé depuis longtemps, depuis plus d'un mois si vous voulez tout savoir.

M. SOULAS : Donc on est raccords.

M. FRANÇOIS : Quant au vœu, a-t-on eu une réponse ? Il ne me semble pas qu'on ait eu de réponse. Bon, là Monsieur Jeanneau, c'est vraiment la dernière intervention !

M. JEANNEAU : Oh non, il y en aura d'autres ! Pour une clarification concernant ce qui a été évoqué sur la pharmacie, pourriez-vous être un peu plus clair, de façon que l'on comprenne les politiques qui sont les vôtres actuellement ?

M. FRANÇOIS : Alors, sur La Rabaterie, la pharmacie ne sera pas délocalisée.

M. JEANNEAU : C'est-à-dire ?

M. FRANÇOIS : Bah, je suis tout à fait clair, elle reste à son emplacement originel, voilà. Cela n'empêche pas les travaux, justement : c'est pour cela qu'il y a des études. Sur les 50 000 euros dont vous avez parlé tout à l'heure, qui sont des études structurelles, il faut qu'on sache effectivement quelles proportions on garde de cette emprise foncière. Parce que la pharmacie représente 1,478 m², mais pour son fonctionnement, il n'a pas besoin de ces 1 478 m². Un rachat est donc prévu par l'EPFL, d'une part de ces 1 478 m² qui permettront, à terme, de tout pouvoir. Alors, nous, en tous les cas, nous pourrons démolir là où les structures le permettent et ensuite, à lui d'organiser sa vitrine, et l'extérieur du bâtiment, et même le toit. Parce que je pense qu'il faut qu'il reprenne aussi l'étanchéité du toit de la pharmacie. Voilà.

M. JEANNEAU : A-t-on parlé des subventions aux associations ?

M. FRANÇOIS : Non, pas encore. C'est la délibération suivante. Ah, Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Sur la question de la pharmacie, sûrement comme vous, je suis assez désabusé à la suite de ces problèmes techniques, juridiques ou je ne sais trop quoi sur la pharmacie… Surtout après tout ce temps passé, cette énergie et ces dépenses…

M. FRANÇOIS : Vous savez ce que j'en pense !

M. ROSMORDUC : Oui, j'imagine la même chose que moi, mais du coup justement, je crois que là, le maître d'ouvrage n'était pas tout seul : il y avait des cabinets de conseil, il y avait des choses comme ça.

Donc j'aimerais bien savoir quand même, puisque vous êtes en plus vice-président en charge de ce projet-là, ce qui a été engagé vis-à-vis des cabinets, qui sont passés quand même à côté d'un élément relativement handicapant sur le projet…

Et en même temps, je n'y connais absolument rien, mais j'ai du mal à concevoir que la pharmacie ne change pas de quartier. L'idée n'est pas qu'elle aille se rapprocher plus d'une autre existante, nous sommes sur des petits sujets. Mais la question ne serait-elle donc pas un petit peu aussi financière, sur le fait que c'est une pharmacie avec robots automatiques ?

Alors, désolé si c'est effectivement une question réglementaire liée à l'ordre des pharmaciens, etc.

M. FRANÇOIS : Ce sont les deux.

M. ROSMORDUC : Si ce sont les deux, alors pourtant la question financière peut se travailler et la question réglementaire vraisemblablement aussi ? La question juridique doit vraisemblablement pouvoir aussi souffrir de quelques petites exceptions. Il ne faudrait pas se cacher derrière un problème de l'Ordre des Pharmaciens, si en fait cela cache un sujet d'ordre financier.

M. FRANÇOIS : Le déplacement lui-même est un surcoût financier énorme, tout simplement parce qu'en effet, vous avez parlé du robot, mais il n'y a pas que cela en fait. Il y a aussi la possibilité d'une perte d'exploitation de la pharmacie qui est extrêmement importante et qui pour le coup, saboterait complètement l'équilibre financier de l'opération.

M. ROSMORDUC : Mais ce n'est pas du tout ce que j'ai compris de votre première intervention. Ce que j'avais entendu, c'était que c'est compliqué et que l'ordre des pharmaciens… Voilà, mais alors en fait c'est le montage financier qui ne tient pas.

M. FRANÇOIS : Cela en fait partie aussi. Ce n'est pas pour une seule raison, Monsieur Rosmorduc, qu'on va dire à la pharmacie qu'elle reste sur place !

M. ROSMORDUC : Alors, ce qui serait bien, Monsieur le Maire, c'est que sur des projets aussi structurants, on ne soit pas mis au courant de la réalité des dossiers à force de questions qui s'enchaînent, à l'occasion d'un débat sur le budget, c'est encore une fois un mode de gestion …

Mais arrêtez de me couper ! Et après vous vous énervez quand cela arrive avec vous, alors je vous remercie d'être relativement aimable. La question se pose de la méthode de travail, c'est-à-dire que sur des projets majeurs, on apprend des choses parce qu'on pose des questions à l'occasion d'un budget. Ça, c'était le premier point.

Deuxième point sur la piscine, le projet de La Rabaterie, etc., c'est la question de notre rôle à jouer avec la Métropole. Ce serait bien qu'on en discute aussi et foncièrement de la piscine, car vous dites que la plupart des piscines sont métropolitaines. En fait ce sont des centres aquatiques qui sont

métropolitains. Mais est-ce que la ville de Saint-Pierre a pour besoin une piscine de type « centre aquatique », avec des services « ludo truc » avec SPA et compagnie ? C'est une question qui se pose.

Les villes de Saint-Cyr-sur-Loire et de Saint-Pierre-des-Corps avaient fait le choix d'avoir des piscines pour apprendre à nager, avec un coût relativement faible. Quand vous dites que vous maîtrisez le cahier des charges, vous vous trompez, je pense, car on n'a pas beaucoup de piscines municipales avec une entrée à 2 euros qui sont gérées en DSP. Ce n'est pas rentable, donc cela renvoie à la question de quel service offre-t-on, pour quelle population et pour quels besoins ? Car aller faire nager des enfants dans des centres aqualudiques ou autres pour le milieu scolaire, ce n'est pas adapté, cela va nuire à l'équilibre financier.

Il y a donc un besoin de déterminer l'objectif à mener, notamment avec la Métropole, car lorsqu'on parle de piscine pour l'Est tourangeau avec la Métropole, des questions se posent : est-ce que cela rentre dans un contrat de réciprocité ou autre ? Et est-ce que la piscine se trouvera sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps ? Or là-dessus, on ne sait pas ce que vous portez comme discours ni comme position dans l'intérêt de la Ville de Saint-Pierre.

Voilà, donc j'ai l'impression qu'en matière de politique métropolitaine, d'ailleurs, sur Saint-Pierre-des-Corps la plupart des investissements qui s'y passent sont des investissements métropolitains. L'aménagement de la gare, les réseaux de transport ou autres : et donc Saint-Pierre reste oublié, ce sont rarement des investissements qui parlent à la population de Saint-Pierre. On vous en a déjà parlé sur l'urbanisme, où vous avez reconnu peut-être vous être trompés sur les enjeux pour la population, etc. Mais il n'empêche que la question du transport en site propre est prévue maintenant au sud des voies ferrées, ce n'est pas pour le centre-ville. L'inversion de la gare, c'est pour faire un parking qui va satisfaire les gens qui viennent de l'extérieur : ce n'est pas majoritairement des Corpopétrussiens qui vont faire les trajets Tours/Paris ou Saint-Pierre-des-Corps/Paris.

Donc sur la piscine, vous dites que c'est la métropole qui gère, mais je doute que cette dernière réponde à un besoin de Saint-Pierre-des-Corps.

M. FRANÇOIS : C'est bien entendu. Alors, pour répondre à votre question sur La Rabaterie, et sur le fait que vous apprenez seulement en Conseil municipal les informations que je vous ai données ce soir, c'est que nous-mêmes, nous apprenons au fur et à mesure. Encore aujourd'hui, j'étais en réunion avec des partenaires, parce qu'on a une étude et que ces partenaires sont un peu plus scrupuleux que ceux qu'on avait avant. Et ils sont peut-être aussi, comment vous dire, un peu plus compétents pour qu'on en arrive à ces conclusions-là. Mais ce que je vous ai donné, ce ne sont pas des conclusions encore actées, c'est là où on va et comment on va le réaliser.

Rien n'est encore fait et c'est pour cela que vous n'avez pas l'information. Je vous rappelle aussi que notre directrice de l'Urbanisme est en congé maternité. Elle rentre bientôt et dès qu'on aura la possibilité d'organiser une Commission Urbanisme avec elle, je vous promets que nous parlerons de ces grands débats, y compris de la piscine. ET votre interrogation est juste à propos d'une piscine « pour qui et où ? ».

Dernière intervention, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Si on reprend la fiche-projet numéro 3-070 du CRTE sur la restructuration et construction d'une nouvelle piscine :

« la ville de Saint-Pierre-des-Corps possède une piscine municipale, avec un seul bassin intérieur. Cette piscine doit faire l'objet de travaux importants dus à la vétusté de l'équipement. Les différents appareils de traitement de l'air et de l'eau sont à changer. Une étude a été menée avec différentes hypothèses d'évolution de la piscine, en fonction des besoins de la population. Cet équipement doit être rénové avant la fin du mandat et pourrait être inscrit en 2024 ou 2025 en fonction des finances de la Ville. »

Donc, s'il n'y a pas de volonté politique de votre part, nous sommes coincés !

M. FRANÇOIS : Très bien. On a bien compris, vous l'aviez déjà dit tout à l'heure.

M. JEANNEAU : Non !

M. FRANÇOIS : Madame Grosleron, je vous propose de présenter les amendements que vous proposez au Conseil municipal, avant de passer au vote.

Mme GROSLERON : Bien pour mon premier amendement, je l'avais indiqué à peu près à la fin de mon intervention tout à l'heure.

Les travaux d'investissement pour la rénovation des écoles sont identifiés sur uniquement deux groupes scolaires : Pierre-Sémard et Viala-Stalingrad.

Le groupe scolaire Marceau figure bien dans cette liste, mais sans montant, alors que c'est une vraie passoire énergétique. Ainsi, il y a des dépenses urgentes qui peuvent être engagées sans regret, d'autant que les « dépenses imprévues » sont en augmentation faramineuse par rapport à 2022, puisqu'on passe de 35 488,54 € en 2022 à 680 309,62 € cette année.

Nous proposons donc d'abonder la rubrique « 2. Travaux – programme d'investissement 2023 » (page 2 du document) de 400 000 € pour la rénovation du groupe scolaire Marceau qui figure à 0 sur le document budgétaire.

Et nous rétablissons l'équilibre budgétaire en diminuant la rubrique « 12. Dépenses imprévues » (page 5 du document) de 400 000 €, ce qui la réduit de 680 309,62 € à 280 309,62 €.

Voilà, donc l'amendement numéro 1.

M. FRANÇOIS : Nous voterons pour cet amendement, Madame Grosleron ! Le deuxième amendement, s'il vous plaît ?

Mme GROSLERON : Alors, je préférerais qu'on vote les deux amendements séparément si c'est possible.

M. FRANÇOIS : Ah, mais nous voterons les deux séparément.

Mme GROSLERON : Bon, très bien.

Pour le deuxième amendement, nous avons vu que la SET est pourvue à hauteur de 120 000 euros pour les missions et études énergétiques : les conclusions de ces études ne seront sans doute connues qu'en second semestre. Parallèlement et *a priori*, la rénovation est faite *a minima*, quand il y a des subventions de l'État.

Afin de ne pas perdre de temps, et sans attendre les conclusions des études, nous proposons de lancer un emprunt pour compléter l'investissement de rénovation énergétique des écoles.

En recette donc, nous prévoyons un emprunt de 2 millions d'euros dont on déduira les éventuelles subventions de l'État, si on peut encore en faire.

Le besoin est estimé à partir du Rapport d'Orientation Budgétaire qui chiffre sur 3 ans, d'une part à 996 000 euros la rénovation thermique de Pierre-Sémard, et d'autre part à 816 000 euros la rénovation thermique de Viala-Stalingrad.

En dépenses, le chiffrage n'a pas été fait encore précisément pour les rénovations thermiques des autres écoles, mais les études thermiques programmées de la SET doivent permettre de l'affiner.

M. FRANÇOIS : Alors, y a-t-il des interventions sur les amendements ? Sur le premier amendement ?

M. JEANNEAU : Je parle en mon nom personnel, mais je reviens en fait sur ce que je disais tout à l'heure : c'est complètement aberrant de faire ces travaux alors que l'audit n'a pas été fait. Et d'ailleurs cela a été dit tout à l'heure : la SET va rendre son audit, enfin son rapport…

M. FRANÇOIS : On l'a déjà dit, ça, Monsieur ! Vous l'avez déjà dit !

M. JEANNEAU : Et donc cela ne colle pas ! Pourquoi faire des dépenses de 400 000 euros sur un budget alors qu'on ne sait même pas ce qui va être fait ?

Et je vous rappelle une chose, c'est que la subvention dépend du gain énergétique que l'on va obtenir. En clair, si on fait des travaux maintenant et qu'on s'aperçoit que le gain énergétique est inférieur à 30 %, on perd la subvention. Donc c'est complètement stupide de faire des travaux alors que l'audit n'a pas été fait !

Quant au cahier des charges qu'on a reçu aujourd'hui, c'est un peu compliqué de s'y retrouver. Alors, je reprends sur la page 9 de l'audit : il est marqué ici *« une consommation de référence de l'année en cours. »* Donc si on fait des travaux sur l'année en cours, la consommation retenue sur cette année de référence sera moins importante. Je parle d'une consommation de référence telle que définie dans le dispositif Éco Énergie Tertiaire, donc pour les fameux 30 %. Et si on n'obtient pas concrètement ce gain énergétique de 30 %, on perdra la subvention. Il y a donc un intérêt 0 à procéder ainsi.

Il faut d'abord qu'on fasse l'audit et ensuite on lance les travaux : cela fera du reste à réaliser, c'est clair, pour 2024, mais je préférerais qu'on fasse d'abord cet audit plutôt que perdre la subvention.

Autre point aussi, et c'est bien dommage que celui-ci ne soit pas évoqué, j'interpelle le DGS par rapport à cela : il y a aujourd'hui des opérations en « Certificat d'économie d'énergie » qui sont remboursées à 80 voire 100 % pour les collectivités locales. Si vous voulez, je vous enverrai éventuellement le dossier par rapport à cela, mais c'est quand même assez conséquent ! Si Cédric Rosmorduc veut le dossier aussi, pas de problème !

M. FRANÇOIS : Bon, pour répondre à votre demande du premier amendement, en ce qui nous concerne nous allons voter pour, effectivement. Parce qu'il nous semble que c'est pertinent d'abonder à hauteur de 400 000 euros sur Marceau-Paul-Courier, pour la rénovation énergétique.

Je propose donc de procéder au vote sur ce premier amendement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 12 abstentions (Laurence LEFÈVRE, Christian BONNARD, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI-KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) adopte à la majorité l'amendement budgétaire numéro 1.

M. FRANÇOIS : En ce qui concerne le deuxième amendement : sur la SET, j'aimerais vous poser une question. Pourquoi vous nous dites qu'il faudrait qu'on emprunte 2 millions d'euros ? À quoi vont-ils servir exactement et quel chiffrage en avez-vous fait ?

Mme GROSLERON : C'est une estimation relativement symbolique, mon groupe souhaitait qu'on mette l'accent sur le fait qu'il fallait emprunter cette année, voilà. Donc effectivement, c'est le seul moyen qu'on a trouvé pour dire « on n'emprunte pas cette année et on aurait dû le faire. »

M. FRANÇOIS : Donc écoutez là-dessus, vous connaissez notre position : nous allons donc voter contre. Je propose donc de passer ce deuxième amendement au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 21 voix contre, 1 voix pour (Béatrice GROSLERON) et 10 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI-KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) rejette à la majorité l'amendement budgétaire numéro 2.

M. FRANÇOIS : Je vous propose maintenant de voter le budget.

Mme LEFÈVRE : Monsieur le Maire, je souhaite dire pourquoi je m'abstiens.

M. FRANÇOIS : Très bien, allez-y !

Mme LEFÈVRE : Je me suis déjà abstenue lors du vote du ROB présenté au Conseil d'Administration du CCAS début mars. Le CCAS de Saint-Pierre est principalement tourné vers les personnes âgées. C'est historique, avec un service laverie, un service d'aide à domicile, un portage de repas et une résidence autonomie. Certains services, qui ont été créés il y a près de 60 ans avec le Bureau d'Aide Sociale, ont-ils la même pertinence en 2023 ? La question se pose.

Du temps où j'étais adjointe en charge de l'Action Sociale, nous avions acté que la laverie ne se justifiait plus dans la mesure où elle était principalement au service des services. Un quart seulement de son activité était destiné aux personnes âgées, qui étaient 42 en 2021. Pour rappel, cette laverie avait été ouverte dans la commune en 1965, dans le cadre du service d'aide à domicile. Il s'agissait d'accompagner la personne âgée dans son vieillissement, à une époque où le lave-linge était un bien peu accessible à la population, compte tenu de son coût. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Rares sont les foyers qui ne sont pas équipés d'un lave-linge, et la CAF ou le CCAS sont en mesure d'aider les familles qui auraient des difficultés à le financer. Nous le faisons d'ailleurs régulièrement.

La précédente équipe municipale avait fait le choix de ne pas renouveler le matériel de la laverie, ce qui représentait un investissement financier important. C'est aussi le choix que nous avons fait lorsque nous sommes arrivés à la Mairie en juillet 2020 : pour prendre notre décision, nous nous sommes appuyés sur une étude réalisée par les services en 2018 qui envisageait l'arrêt de la laverie. Compte tenu de l'équipement vieillissant et susceptible de tomber en panne, nous avions pris la décision de la fermer et les services ont travaillé sur le calendrier de cette fermeture.

Nous avions aussi évoqué la nécessité de proposer une aide à la mobilité pour les personnes âgées. C'est Gania Bougadba, alors en charge de la délégation des Aînés, qui avait porté ce projet d'achat d'un véhicule mis à la disposition des aînés et des personnes en situation de handicap, pour faciliter leur trajet : un projet tombé dans les oubliettes qui resurgit apparemment. Mais j'ai pu constater qu'en 2023, rien n'a changé : ni dans les orientations budgétaires, ni dans les structures du CCAS qui restent exclusivement tournées vers la personne âgée dans sa version XXème siècle, alors que d'autres publics fragiles auraient bien besoin de l'aide de la commune.

J'ai aussi appris, lors de la présentation budgétaire par les services, que le projet de crèche à la RPA était abandonné, alors que nous avions insisté sur l'importance de favoriser les relations intergénérationnelles dans notre projet de campagne. Enfin, l'augmentation importante de la subvention prévue pour le CCAS, par rapport au budget 2022, à hauteur de 200 000 euros, est un trompe-l'œil. En effet, elle vient financer les augmentations des salaires des agents du CCAS. Je m'en réjouis pour eux, mais je ne peux que déplorer le manque d'ambition témoignée par ce budget, en matière de politique sociale. Tout comme je déplore le fait que ce budget n'a pas été préparé par la Direction Générale des Services, puisqu'il y a eu une vacance de poste de six mois après les départs successifs des deux Directrices Générales des Services, Madame Lhoumeau puis Madame

Liger. Il apparaît aussi que le Premier Adjoint, absent ce soir, ne semble guère avoir été associé à la préparation de ce budget, alors qu'il a les Finances dans sa délégation. C'est pourquoi je m'abstiens de voter ce budget.

M. FRANÇOIS : Très bien, merci.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 1 abstention (Laurence LEFÈVRE) et 11 voix contre (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI-KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON) adopte à la majorité le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune de Saint-Pierre-des-Corps qui s'équilibre à 42 735 778,27 €, dont :

- ***29 966 038,38 € en section de fonctionnement***
- ***12 769 739,89 € en dépenses de la section d'investissement.***

2023 03 22 – 11 — Attribution des subventions municipales 2023 – Budget principal de la commune

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANÇOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les orientations budgétaires pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux différentes associations pour l'année 2023.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver les propositions présentées au document annexé à cette délibération,*

- *d'autoriser Monsieur le Maire à mandater ces différentes subventions de fonctionnement prévues au budget primitif de l'exercice 2023, nature budgétaire 6574.*

M. FRANÇOIS : On passe à la délibération suivante sur l'attribution des subventions aux associations. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Alors, je vais vous demander un éclaircissement, pas tant sur les sommes, mais sur les subventions aux associations et la charte qui est signée par les associations. J'ai été interpellé par plusieurs présidents d'association qui ne comprennent pas cette signature de charte prévue le 1er avril. Il leur a été dit par courrier que s'il n'y a pas de signature de charte, ils n'auront pas de salle.

C'est un petit peu étonnant parce que lors d'un précédent Conseil municipal, nous vous avons posé la question, je me souviens, c'était notre collègue et ami Mohamed Benbedra, et je vais vous lire ce qu'en dit le compte rendu de la presse :

« Mais il reste des zones d'incertitude : pour illustrer cela, l'opposant AGT Mohamed Benbedra interroge : est-ce qu'une association qui ne signe pas la charte aura le droit de louer une salle ? Le Maire a convenu que c'est une bonne question, suivi d'un moment de flottement entre les élus sur la réponse à apporter… Le Maire a assuré que cela ne devrait pas poser de problème, car « on travaille en étroite collaboration. »

Donc la question de l'octroi de salles pour une association qui ne signerait pas la charte fait débat au sein du monde associatif. Les associations ne comprennent pas que l'on conditionne l'octroi d'une salle, pour une association de Saint-Pierre-des-Corps, à la signature de la charte. Qui plus est, certaines associations ne demandent pas de subventions, donc pour ces associations-là, c'est un sujet d'interrogation. Donc pouvez-vous nous apporter des éclaircissements sur cette question-là ?

M. FRANÇOIS : Oui, je laisse la parole à Monsieur Chapeau qui va vous répondre, Monsieur Soulas.

M. CHAPEAU : Merci pour cette question, Monsieur Soulas. La Charte est associée au Contrat Républicain qui est obligatoire depuis l'année dernière. Ce contrat républicain, écrit par Marine Schiappa, est mis en place, on aurait déjà dû le faire signer, il n'y a pas le choix.

Aujourd'hui avec cette charte pour les associations, vous dites que des associations ne demandent pas de subventions. Oui, c'est vrai, une majorité n'en demande pas, mais en réalité, ces associations qui ne demandent pas de subventions demandent ce qu'on appelle des « subventions en nature », comme la mise à disposition de salles, de personnel ou de matériel. Pour certaines, voilà et vous le savez, cette charte a été écrite avec une grosse partie de nos associations : on a organisé des ateliers pour l'écrire. Aujourd'hui avec Monsieur Bonneau, la Région met en place en ce moment une charte au niveau associatif, qu'on nous demanderait de faire signer par les associations de notre ville.

Nous avons déjà fait ce travail en amont puisque maintenant, la Ville a fait une charte qui n'est pas une charte régionale, mais une charte locale puisqu'elle a été créée avec nous. Alors, aujourd'hui, on va organiser une deuxième séance de signature et personnellement, moi ça me pose un problème parce que cette charte contient seulement du vivre-ensemble. Donc ça me pose un problème que toutes les associations n'ont pas encore signé la carte, alors qu'on va pourtant leur attribuer leurs subventions.

Aujourd'hui, je signe à peu près 30 demandes de mise à disposition de salle. Je ne vérifie pas si les associations ont signé, voyez, mais maintenant on va tendre vers cela. Pourquoi ? Parce que c'est du vivre-ensemble. Aujourd'hui je viens de m'apercevoir avec beaucoup de tristesse que ce weekend, la salle Joliot-Curie et le matériel que nous avons mis en place en août dernier, pour presque 20 000 euros, sont aujourd'hui dans un état déplorable. Vous voyez, les services n'étaient pas au courant de tout. Voilà, et que dit-on dans cette charte ? En fait on demande aux associations de faire remonter cela, et moi je trouve ça normal. Parce que si une association prend une salle et qu'elle découvre des inconvénients, l'association d'après va devoir aussi supporter ces inconvénients. Donc que les associations s'engagent dans ce partenariat entre ce que la Ville met à leur disposition et ce qu'elles font pour la Ville, ne serait-ce que dans le respect du bien commun, je trouve cela normal ! Voilà.

M. SOULAS : Excusez-moi, mais Monsieur Chapeau n'a pas répondu à ma question. Effectivement, il m'a donné des éléments de contexte que j'entends, on peut les partager, il n'y a aucun souci. Mais la question, elle est simple : une association qui ne signe pas la charte peut-elle prétendre à l'octroi d'une salle ? Oui ou non ?

M. FRANÇOIS : Il vous l'a signifié indirectement.

M. SOULAS : Non, mais je commence, maintenant, à connaître la manière de parler de Monsieur Chapeau. Donc est-ce oui ou non ? Nous commençons à être habitués maintenant à sa manière d'enrober vos réponses, mais c'est oui ou non ? C'est très basique.

M. FRANÇOIS : Il vous l'a expliqué de manière peut-être un peu détournée. C'est-à-dire qu'à partir du moment où une association n'a pas signé la charte, c'est quand même un peu dommage parce que cette charte vise justement à ce que l'on ait des relations particulières avec chaque association et qu'on avance tous ensemble dans le même sens. Il l'a dit ! Attendez, je n'ai pas fini. Il vous a spécifié fort justement qu'il y a des associations qui n'ont pas signé la charte et qui pourtant

bénéficient de subventions : donc vous pouvez être certains qu'il y aura aussi des associations qui ne signeront pas la charte et qui auront la possibilité de louer des salles quand même.

M. CHAPEAU : Monsieur Soulas, je pense que si la charte que l'on avait demandé de signer à notre association était la charte régionale qui s'écrit actuellement depuis près de deux ans, et sur laquelle j'ai participé aux ateliers d'écriture à la Région… Eh bien celle-ci aurait posé nettement moins de problèmes en venant de la Région. Alors que je constate qu'une charte écrite entre nous, avec nos associations, pose un problème. Et cela, je ne comprends pas pourquoi.

M. SOULAS : Mais vous n'avez pas répondu ! Si une association veut louer une salle, elle peut, mais la question n'est pas de louer une salle ! Est-ce qu'une association, oui ou non, de Saint-Pierre-des-Corps qui ne signe pas la charte peut avoir droit à l'octroi d'une salle pour son activité ? Donc c'est oui ou non ?

M. FRANÇOIS : S'il vous plaît, éteignez tous vos micros. Merci, pour le moment, et Laurence Lefèvre souhaite vous répondre.

Mme LEFÈVRE : Alors, je vous répondrai par une autre question, Monsieur Soulas : pourquoi donc cette association ne souhaite-t-elle pas s'engager en signant la charte ? C'est cela en fait que nous souhaitons savoir, pourquoi ne s'engagerait-elle pas ?

M. FRANÇOIS : Merci Madame Lefèvre, ça a le mérite d'être posé. Alors, dans l'ordre, je crois que c'est Madame Drici-Kouba d'abord, ensuite Monsieur Benzaït et Madame Lala, on vous écoute.

Mme DRICI-KOUBA : Merci, Monsieur le Maire. Vous êtes-vous interrogé sur le maintien de la subvention à l'association France-Russie ?

M. FRANÇOIS : Vous voulez dire évidemment par rapport à la guerre entre la Russie et l'Ukraine ? Croyez-le bien, nous nous sommes fortement interrogés sur le fait de continuer cette subvention ou pas. Sauf que les personnes qui sont ici pour défendre la langue russe, ce qu'elles font relativement bien, n'ont rien à voir avec cette guerre, et c'est ce qu'on s'est dit. C'est pour cela que nous avons maintenu la subvention.

Mme DRICI-KOUBA : Je n'ai aucun doute sur l'association, c'est plutôt la subvention qui me gêne.

M. CHAPEAU : Alors, Madame Drici, vous savez comment les associations font une demande de subvention, en remplissant un formulaire. Ces formulaires sont analysés par nos services. Ce n'est pas nous les adjoints, Madame Drapeau ou Monsieur Conte, qui analysons les demandes. En fonction du remplissage du dossier, et nous allons aider l'année prochaine nos associations à remplir ce formulaire, car nous l'avons mis en place. Le formulaire est maintenant commun et on voit, avec l'application de ce formulaire, la difficulté qu'ont certaines associations à le remplir.

Donc l'année prochaine, il y aura des séances de formation puisque nous sommes dans les premiers à faire partie de la signature du « Guide Asso ». J'étais un des premiers élus à signer pour la Ville ce partenariat. Donc l'année prochaine, nous allons aider les associations à cela. Ensuite une fois que le dossier est complet, c'est chaque service, chaque directeur de service qui analyse les demandes au niveau de leur pertinence, du nombre d'adhérents… Et Madame Drapeau, Monsieur Conte et moi-même assistons, nous l'espérons le plus possible, aux Assemblées Générales pour connaître l'activité réelle de ces associations.

Concernant France Russie, ils agissent sur notre territoire, mais aussi à Joué-lès-Tours. Aujourd'hui, leur action porte sur la mise en valeur de la littérature russe ainsi que l'apprentissage des cours de Russe, sur Saint-Pierre et sur Joué-lès-Tours. Voilà, donc c'est une des seules associations avec des gens qui emploient du personnel compétent : en fait toute cette analyse-là nous est faite par notre service. Après nous avons bien vu que derrière cela, il n'y avait aucune intention politique : comme l'a dit Monsieur le Maire, ces gens-là ne sont rien du tout et ce sont nos services qui nous font une

proposition d'arbitrage, en fonction de la demande et des différents projets. Voilà, et après, Monsieur le Maire vous l'a dit, les derniers arbitrages sont faits en bureau municipal, en fonction de l'enveloppe qui est déposée.

M. FRANÇOIS : Je voudrais reprendre : ce ne sont pas des gens qui ne sont rien du tout, mais ces gens n'ont rien à voir avec le conflit. Je préfère bien le mettre en avant puisque tout est enregistré.

M. BENZAÏT : Alors, juste une petite question de contexte, pour revenir sur la charte des associations. Je sais que vous aviez invité toutes les associations à participer à la rédaction. Donc par rapport au nombre d'associations dans la ville qui sont venues, quel a été le ratio ? Combien y a-t-il à peu près d'associations qui ont participé à la rédaction de la charte ?

M. CHAPEAU : Nous avons eu presque 70 associations de Saint-Pierre-des-Corps qui ont participé à la rédaction de la charte.

M. BENZAÏT : Sur combien ?

M. CHAPEAU : Alors, Monsieur Benzaït, on trouve un chiffre si on va sur le site officiel donné par la Préfecture, mais ce n'est pas le chiffre officiel que vous pouvez retrouver dans le guide de nos associations. C'est aujourd'hui le problème que nous avons, c'est de mettre à jour ce listing d'associations sur Saint-Pierre-des-Corps. Nous le savons, il y a énormément d'associations politiques qui sont créées pendant les élections et qui n'envoient pas leur statut de clôture d'association. Et ça c'est pourtant une demande que nous faisons dans cette charte. Donc ces associations sont toujours comptabilisées sur le territoire, malheureusement. Donc si on prend les plus de 400 associations qui sont toujours déclarées en préfecture, on pourrait penser qu'il y en aurait plus de 400 sur Saint-Pierre-des-Corps… **[la suite est inaudible]**

M. BENZAÏT : Je vous remercie de la réponse. Juste ma deuxième petite question, excusez-moi : je n'ai pas compris nettement la réponse apportée à Michel Soulas. Madame Lefèvre est justement intervenue, si j'ai bien compris, elle s'est demandé pourquoi une association ne voudrait pas signer la charte. Mais la question à la base était bien de savoir si une association n'ayant pas signé la charte aura bien le droit, si c'est bien ce que j'ai compris, de faire une demande de salle.

M. FRANÇOIS : C'est tout à fait ce que j'ai dit. Et elle sera aussi subventionnée, mais on y reviendra.

M. BENZAÏT : Moi c'était juste sur la demande de salle, ce n'était pas sur la subvention.

M. FRANÇOIS : On y regardera évidemment, vous y pensez bien !

M. BENZAÏT : C'est-à-dire, « on y regardera » ?

M. FRANÇOIS : On se posera la question « pourquoi elle n'a pas signé ? » C'est ça, surtout, qui est important ! Et ensuite, la parole était à Madame Lala, il me semble.

Mme LALA : Oui, c'était juste une interrogation sur les invitations à la répartition des crédits donnés dans le cadre de la Politique de la Ville. Et je me demandais pourquoi n'avons-nous pas été invités, cette année, à la répartition des crédits liés par la municipalité ? Voilà deux ans, nous y avons participé, mais l'année dernière, non, et cette année non plus. Alors, nous avons reçu un premier document sur lequel certains montants étaient notés, mais trois jours après, on en a reçu un autre avec des montants totalement différents. Que s'est-il donc passé en deux jours ?

Alors, je peux quand même le dire parce que voilà, comme vous le savez, je ne peux pas prendre part à ce vote, donc j'en parle très franchement. Donc pourquoi les montants ont-ils changé comme cela ?

M. FRANÇOIS : Ce point a déjà été abordé tout à l'heure. C'est un arbitrage qui s'est fait en bureau municipal. J'ai donné une réponse déjà tout à l'heure, Madame Lala.

Mme LALA : Et pourquoi n'y a-t-il pas eu de Commission et nous n'avons pas été invités ?

M. FRANÇOIS : Je pense qu'il y a eu un raté, je vous le dis sincèrement. Cela arrive.

Mme LALA : Donc l'année prochaine, nous serons invités ?

M. FRANÇOIS : Je pense qu'il faut intégrer une Commission, comme on l'a fait sur la première année. J'en prends bonne note.

Mme LALA : Très bien, je vous en remercie.

Mme GROSLERON : Je voudrais juste apporter une petite note positive. Le travail en Commission peut avoir du bon quand même puisque moi, j'ai noté que les subventions attribuées à la banque alimentaire et au Secours Populaire ont été augmentées : certes légèrement, mais augmentées à la suite des interpellations, non pas de moi, mais de Monsieur Soulas, en Commission.

M. FRANÇOIS : Très bien, je vous propose de passer au vote. Non, Monsieur Jeanneau, non, Monsieur Soulas, on passe au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 7 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI-KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cyrille JEANNEAU) décide, à la majorité :

- ***d'approuver les propositions présentées au document annexé à cette délibération,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à mandater ces différentes subventions de fonctionnement prévues au budget primitif de l'exercice 2023, nature budgétaire 6574.***

Madame Claude LALA n'a pas pris part au vote.

M. SOULAS : S'il vous plaît, Monsieur le Maire, dans la mesure où vous avez autorisé Madame Lefèvre à expliquer son vote… Donc pour nous simplement, c'est très simple : dans la mesure où vous avez écrêté de 500 euros les subventions demandées par les associations caritatives, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure au début de mon intervention sur le budget, c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

M. FRANÇOIS : Très bien, c'est noté.

M. JEANNEAU : Monsieur le Maire, concernant le groupe *J'aime Saint-Pierre*, il en est de même sachant les cafouillages qui ont eu lieu. Nous avons eu notre réponse et espérons que l'année prochaine ce ne sera pas la même chose.

M. FRANÇOIS : Très bien Monsieur Jeanneau, c'est noté.

M. BENZAÏT : Et pour notre part à *Vivre ensemble Solidaires*, nous avons voté pour, afin de ne pas léser les associations. Cependant, il aurait été juste d'avoir un tableau qui passe en délibération et mentionne le montant attribué en 2022 et celui attribué en 2023, pour qu'une lecture claire soit présente lors du Conseil municipal.

Même si les documents ont déjà été donnés éventuellement en Commission, c'est bien d'avoir les deux éléments en lecture de Conseil municipal : pour la population comme pour les conseillers.

M. FRANÇOIS : Alors, j'entends bien, Monsieur Benzaït. Sauf que ce tableau, vous l'avez justement en Commission. Sur la délibération, on vote des subventions qui vont être allouées en 2023.

M. BENZAÏT : Mais on peut mettre des documents annexes explicatifs. Et il y a eu des changements.

M. FRANÇOIS : On pourra annexer, mais ce sera discuté en Commission.

M. JEANNEAU : Non, ça ne colle pas. En Commission des Finances, on a quand même dit des choses. Et là, on se retrouve en fait avec d'autres éléments, ça ne colle pas.

M. FRANÇOIS : Non, Monsieur Jeanneau ! Eh bien ça ne colle pas, voilà, très bien !

M. JEANNEAU : Ah, on sent votre agacement, vous avez envie de manger !

M. FRANÇOIS : Mais vous reprenez la parole toujours à la dernière minute !

M. JEANNEAU : Ah oui, mais c'est normal.

M. FRANÇOIS : Je vous ai écouté et maintenant, nous passons au vote. D'ailleurs en fait nous avons déjà voté donc nous passons à la prochaine délibération.

2023 03 22 – 12 — Convention financière annuelle d'objectifs à passer avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal

Rapporteur : Monsieur Mickaël CHAPEAU

Le COS a pour objet de proposer au personnel municipal, actif ou retraité, différentes activités de loisirs ainsi qu'un accompagnement financier lors de divers événements familiaux.

Il est rappelé que le COS est une instance dont la direction est assurée par des membres élus et présentés par les organisations syndicales représentatives dans la collectivité.

Monsieur CHAPEAU rappelle à l'assemblée que, en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec 1'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

L'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 fixe ce seuil à 23 000 €

Il s'agit donc aujourd'hui de passer la convention avec le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal pour l'année 2023.

M. FRANÇOIS : Alors, les délibérations qui viennent sont quasiment toutes les mêmes. Je vous propose peut-être de les voter toutes les unes après les autres ? Ou vous préférez qu'on en débatte de manière individuelle ?

Ce sont des conventions financières que nous devons passer avec notamment l'USSP, le COS, le Patronage Laïque pour le projet de ludothèque, pour la section gymnastique… Ces subventions que nous allouons sont supérieures à 23 000 euros, c'est donc ce qui nous oblige à passer par ces délibérations. Y a-t-il des sujets particuliers ?

M. SOULAS : Nous allons les voter, mais simplement je vous fais part de l'étonnement de la présidente du Patronage Laïque tout à l'heure, que j'ai rencontrée à 18 h devant la Mairie. Ils n'ont pas reçu la Convention, donc elle était assez étonnée qu'il y ait une délibération ce soir, alors que la présidente de l'association n'a rien reçu. Voilà, c'est tout.

M. FRANÇOIS : Dont acte. Très bien merci. Je vous propose donc de voter l'ensemble de ces délibérations en un même vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***valide les termes de la convention financière annuelle d'objectifs ainsi que l'annexe 1 à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales pour l'année 2023.***

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la présente convention.***

2023 03 22 – 13 — Convention financière pluriannuelle d'objectifs à passer avec l'Union Sportive de Saint-Pierre-des-Corps : 2023-2025

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANÇOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec 1'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

L'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 fixe ce seuil à 23 000 €.

En conséquence, il y a lieu de passer convention avec l'Union Sportive de Saint-Pierre-des-Corps pour la période de 2023.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***valide les termes de la Convention Financière annuelle d'Objectifs avec l'Union Sportive de Saint-Pierre-des-Corps, ainsi que les annexes relatives aux objectifs, projets & actions, et à la mise à disposition de locaux et équipements.***

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la présente convention.***

2023 03 22 – 14 — Convention financière annuelle d'objectifs à passer avec le Patronage Laïque – Projet ludothèque

Rapporteur : Monsieur Michaël CHAPEAU

Monsieur CHAPEAU rappelle à l'assemblée que, en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec

les administrations, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec 1'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».
L'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 fixe ce seuil à 23 000 €.

En conséquence, il y a lieu de passer une convention avec le Patronage Laïque pour l'année 2023 pour le projet Ludothèque.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***valide les termes de la Convention avec le Patronage Laïque***

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la présente convention.***

2023 03 22 – 15 — Convention financière annuelle à passer avec le Patronage Laïque – Section Gymnastique

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANÇOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil fixé par décret, conclure une convention avec 1'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

L'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2001 fixe ce seuil à 23 000 €.

En conséquence, il y a lieu de passer une convention avec le Patronage Laïque – Section Gymnastique pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :

- ***valide les termes de la Convention financière 2023 avec le Patronage Laïque Gymnastique***

- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la présente convention.***

Accord de principe, garantie d'emprunts Touraine Logement E.S.H. pour l'acquisition en VEFA (auprès de P2i) de 16 logements individuels en location-accession

M. FRANÇOIS : Alors, le projet de garantie d'emprunt est ajourné. Je parle de cette délibération sur l'accord de principe d'une garantie d'emprunt pour Touraine Logement.

M. JEANNEAU : C'est auprès de P2i ?

M. FRANÇOIS : Oui.

M. JEANNEAU : Pourquoi ?

M. FRANÇOIS : C'était parce que nous avions dit que nous n'étions plus en capacité de garantir sereinement les emprunts qu'on nous demandait. Nous en avons donc parlé avec Monsieur Diop. Et la dernière que vous avez passée en garantie d'emprunt, il me semble que c'est SCALIS sur le sujet SOGEPROM, voilà. Donc nous en rediscuterons avec les responsables de Touraine Logement.

M. JEANNEAU : Si je peux me permettre, s'il n'y a pas de garantie d'emprunt, le projet ne se fait pas ?

M. FRANÇOIS : Je viens vous dire que nous en rediscuterons.

M. JEANNEAU : J'ai posé une question, je voudrais juste avoir une réponse : s'il n'y a pas de garantie d'emprunt par la Ville, ce qui, j'avoue, est quand même assez étonnant, le projet ne se fait pas. Vous confirmez ?

M. FRANÇOIS : Il y a d'autres collectivités qui peuvent garantir ces emprunts, Monsieur, pas forcément la collectivité de Saint-Pierre-des-Corps.

M. JEANNEAU : Quelle autre collectivité ?

M. FRANÇOIS : Je ne sais pas, je viens de vous le dire à l'instant, ce sera à étudier avec Touraine Logement. Si vous voulez aller sur ce sujet, on va y passer la nuit donc cela ne sert absolument à rien. On ne sait pas, on ne sait pas encore. Je dois rencontrer, effectivement, le directeur de Touraine Logement qui est une directrice d'ailleurs, et on en parlera ensemble. Voilà, Monsieur, c'est pour cela que nous ajournons cette délibération.

M. JEANNEAU : Oui, vous m'en voyez étonné.

M. FRANÇOIS : Vous pouvez l'être, je pense que c'est une réflexion que nous avons depuis longtemps : certains du Conseil municipal de notre équipe en ont parlé déjà bien avant.

2023 03 22 – 16 — Les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions : remboursement de frais aux élus

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANÇOIS

Dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans des instances ou organismes où ils représentent la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, et qui peuvent à ce titre, ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement.

Il convient de définir les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exécution des missions ci-dessus. Les dispositions suivantes sont proposées :

- *Les frais de déplacement courants (sur la Commune) : Les frais de déplacement des élus liés à l'exercice normal de leur mandat seront couverts par leur indemnité de fonction.*

- *Les frais d'exécution d'un mandat spécial ou frais de mission (art. 2123 - 18 et R 2123-22-1 du CGCT) : Le mandat spécial, qui exclut les activités courantes de l'élu, devra correspondre à une opération déterminée de façon précise. Sans qu'il soit possible d'en dresser une liste exhaustive, l'organisation d'une manifestation de grande ampleur (festival, exposition… etc.), le lancement d'une opération nouvelle (chantier important), un surcroît de travail momentané et exceptionnel*

(catastrophe naturelle) pourront être de nature à justifier un mandat spécial. Le mandat spécial s'appliquera uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt de la Commune par un membre du Conseil Municipal et avec l'autorisation de celui-ci. À cet effet, une délibération devra être votée préalablement au départ de l'élu concerné, prévoyant le motif du déplacement, les dates de départ et de retour ainsi que le moyen de déplacement utilisé. Dans ce cadre, les élus auront un droit au remboursement des frais engagés, frais de séjour, frais de transport, frais d'aide à la personne :

1) les frais de séjour (hébergement et restauration) seront remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du CGCT. Le remboursement forfaitaire s'effectuera dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'État, selon les modalités du décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 et par un arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006. Le montant de l'indemnité journalière comprend : - l'indemnité de nuitée (chambre et petit déjeuner) : 70 € en Province, 90 € dans les grandes villes (plus de 200 000 habitants), 110 € à Paris et 90 € dans une autre commune du Grand Paris - l'indemnité de repas : 17,50 €.

2) les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais auquel l'élu joindra les factures qu'il aura acquittées et précisera notamment son identité, son itinéraire ainsi que les dates de départ et de retour. Toutefois, compte tenu de la complexité d'établir un état de frais réels, le ministère de l'Intérieur accepte aujourd'hui que ces dépenses donnent lieu à un remboursement forfaitaire et ce dans les conditions prévues par le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (article 10) et par un arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006. Tous les autres frais des élus à l'occasion d'un mandat spécial pourront également donner lieu à remboursement, dès lors qu'ils apparaîtront nécessaires au bon accomplissement du mandat et qu'ils pourront être justifiés.

3) les frais d'aide à la personne comprendront les frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui auront besoin d'une aide personnelle à leur domicile. Leur remboursement ne pourra pas excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

- *Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune (art. L 2123-18-1, R 2123-22-1 à R 2123-22-3 du CGCT) : Les membres du Conseil Municipal pourront prétendre, sur présentation de pièces justificatives et d'un état de frais, à la prise en charge des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie ès qualités. Cette prise en charge sera assurée dans les mêmes conditions que pour les frais liés à l'exécution du mandat spécial. Les élus en situation de handicap pourront prétendre au remboursement de frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique, y compris lorsque la réunion se déroule sur le territoire de leur commune. Le décret d'application n° 2055-235 du 14 mars 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus précise que la prise en charge de ces frais spécifiques s'effectuera sur présentation d'un état de frais et dans la limite, par mois, du montant de la fraction représentative des frais d'emploi, définie à l'article 204-0 bis du Code général des impôts. Le remboursement de ces frais est cumulable avec les remboursements des frais de mission et des frais de transport et de séjour.*

- *Les frais de déplacement des élus à l'occasion des formations (art L 2133 - 14 du CGCT) : Les frais de séjour, de déplacement et d'enseignement donneront également le droit à remboursement dans les mêmes conditions que les frais cités ci-dessus en sachant que les frais d'enseignement à l'organisme de formation seront pris en charge directement par le budget communal. Une délibération sera présentée à ce même conseil pour le droit à formation des élus.*

- *Les frais de garde et d'assistance (art. L 2123-18-2) : Il est proposé que les conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction puissent bénéficier d'un remboursement par la commune, sur présentation d'un état de frais, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux*

personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, qu'ils ont engagés en raison de leur participation aux réunions suivantes :

- *Séances plénières du conseil municipal,*

- *Réunions des commissions dont ils sont membres,*

- *Réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune. Il est précisé que ces compensations ne s'appliquent que pour des réunions à caractère municipal, et donc que pour toute autre où l'élu siège au titre, par exemple, de Tours Métropole Val de Loire, elles ne s'appliquent pas. Ce remboursement ne pourra excéder par heure le montant horaire du salaire minimum de croissance*

• *Autres frais : Le Maire et ses Adjoints pourront être remboursés des dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence sur leurs deniers personnels. Le Maire pourra recevoir des indemnités pour frais de représentation (délibération spécifique). Ces indemnités auront pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune. Ainsi en est-il, notamment, des dépenses qu'il supporte personnellement en raison des réceptions et manifestations qu'il organise ou auxquelles il participe dans ce cadre. Les frais de télécommunication supportés par les Conseillers Municipaux utilisant leur propre téléphone mobile et leur abonnement Internet personnel n'entreront pas dans la catégorie des frais remboursables.*

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les modalités de prises en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions, telles que détaillées ci-dessus.

M. FRANÇOIS : Prochaine délibération donc : c'est la délibération sur les modalités de prise en charge des dépenses engagées par vous les élus, y compris ceux de l'opposition. Quand vous allez faire des formations, cette délibération est nécessaire, parce que nous passons dans le cadre d'une nouvelle nomenclature de comptabilité.

On passe en effet au M57 et il faut qu'on détaille effectivement la manière dont les élus peuvent se faire rembourser les dépenses engagées lorsqu'ils sont en déplacement, voilà. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Oui, concernant ces éléments-là, je me souviens que lorsqu'on partait en formation, les frais de séjour étaient pris en charge dans le volet Formation. Donc cela voudrait dire qu'on aurait un budget supplémentaire ? Un budget sur la formation en tant que telle et un budget hors formation, donc hors des 20 000 euros ? Ces budgets nous permettraient donc d'avoir plus de formation ?

M. FRANÇOIS : Alors, il va y avoir plein de choses que vous allez aborder et qui n'ont pas été abordées dans le budget primitif. Mais nous sommes obligés de nous mettre en conformité vis-à-vis de la nouvelle nomenclature de comptabilité. S'il y a des questions techniques, je vais laisser la parole à Monsieur Diop.

M. JEANNEAU : Alors, ma question technique, c'est que normalement, le budget Formation prenait en charge l'hébergement, la restauration et le transport, en plus de la formation donc dans une enveloppe de 20 000 euros. Donc qu'en est-il dans les prochaines années ? On va dire ça comme ça. Ou du moins sur cette année ?

M. FRANÇOIS : Monsieur Diop, pouvez-vous répondre à cette interrogation, s'il vous plaît ?

M. DIOP : Chaque année depuis plus de 15 ans, nous avons une ouverture de crédits sur des frais de formation à hauteur de 20 000 euros. Ces frais de formation permettent de payer uniquement les prestations de services de l'organisme de formation. Les frais de déplacement étaient remboursés d'une autre nature, ils n'étaient donc pas compris dans les 20 000 euros, voilà.

Mme DRICI-KOUBA : Lorsqu'un salarié s'absente de son travail pour assister à une Commission, y a-t-il une possibilité d'indemnisation pour cela ?

M. FRANÇOIS : Alors là, je ne peux pas vous répondre, il ne me semble pas. Monsieur Gérard, souhaitez-vous prendre la parole ?

M. GÉRARD : En fait, cela dépend où et dans quel contexte le salarié en question va participer à une Commission. Souvent, les prises en charge sur le territoire communal ne sont pas indemnisées, sauf qu'il existe maintenant effectivement une indemnité pour le personnel volant, qui peut être mise en place.

Voilà, mais vraiment cela dépend où. Sur le principe, normalement, quand il y a un ordre de mission qui sort du territoire communal et qui est validé par la hiérarchie, les frais engagés par l'agence sont remboursés.

Mme DRICI-KOUBA : OK, d'accord, très bien.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose donc de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) se prononce favorablement sur les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les élus dans l'exécution de leurs missions, telles que détaillées ci-dessus.

2023 03 22 – 17 — Indemnité de frais de représentation du Maire

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANÇOIS

L'article L. 2123-19 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut percevoir une indemnité pour frais de représentation. Celle-ci est votée par le conseil municipal sur les ressources ordinaires de la commune qui en décide le montant.

L'objet de cette indemnité pour frais de représentation est de couvrir les dépenses supportées par le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Les frais de représentation du Maire seront pris en charge dans la limite d'une enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants.

La situation de la commune doit permettre l'attribution d'une telle indemnité.

Une avance pourra lui être versée dans la limite de l'enveloppe définie. Dans tous les cas, le montant de l'indemnité ne doit pas excéder la somme des dépenses auxquelles les frais correspondent.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer sur l'enveloppe proposée.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2123-19 relatif aux indemnités de représentation du maire ;

Considérant que l'organe délibérant peut décider d'ouvrir des crédits dans la limite d'une enveloppe globale définie pour assurer le remboursement des frais de représentation du Maire ;

Considérant que ces frais correspondent aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune ;

Considérant que les frais de représentation sont remboursés sur présentation des justificatifs afférents ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil municipal :

Article 1 : D'attribuer des frais de représentation au Maire.

Article 2 : De fixer le montant de cette enveloppe annuelle à 3 500 euros.

Article 3 : De préciser que les frais de représentation seront pris en charge dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants.

Article 4 : De verser une avance reconstituable, sur demande écrite, dans la limite de l'enveloppe définie.

Article 5 : De prévoir et d'inscrire au budget (compte 6536 « frais de représentation du Maire ») les crédits nécessaires au paiement et/ou remboursement de ces frais.

M. FRANÇOIS : Alors là aussi, c'est parce que nous nous plaçons sur un nouveau tableau. Vous savez qu'avant, on en a déjà parlé tout à l'heure, les frais de représentation du Maire, ce sont effectivement les transports, les frais de péage, les frais de train, les frais de restaurant.

Alors le Maire peut inviter une personne : rassurez-vous, ça ne m'est arrivé qu'une seule fois depuis que j'ai pris mes fonctions. Voilà à quoi ça correspond. L'enveloppe a été fixée à 3 500 euros : je ne pense pas qu'ils seront dépensés dans la totalité, loin de là.

Avez-vous des questions ? Bien sûr, Monsieur Soulas ou Monsieur Jeanneau, allons-y !

M. JEANNEAU : Juste pour la forme, parce que je pense que ça ne changera pas votre état d'esprit. Il aurait été de bon aloi en fait que votre indemnité puisse en fait servir à cela. Pour rappel celle-ci s'élève à 4 000 euros bruts, auxquels il ne faut retrancher que 10 % : ce n'est pas 20 %. C'est ce qui était fait du temps de Marie-France Beaufils, sur ses propres indemnités entre 2017 et 2020 alors qu'elle n'était plus sénatrice.

M. FRANÇOIS : Très bien. Merci de cette remarque.

M. SOULAS : La délibération précédente concernait des frais de déplacement. Donc si on comprend bien, les frais de déplacement sont exclus des frais de représentation ? Comme de toute façon cette délibération va passer, est-ce que vous pourriez vous engager à nous donner un compte rendu en fin d'exercice de vos frais ?

M. FRANÇOIS : Non seulement je m'y engage, mais c'est obligatoire, donc vous n'avez même pas besoin de le demander : c'est pour cela justement que cette délibération existe, c'est parce qu'on veut encadrer les frais de représentation du Maire.

Alors les frais de représentation, ce sont pour ainsi dire les frais de déplacement du Maire, c'est la même chose. Sauf que lorsqu'on demande aux élus de justifier des frais de déplacement, ces élus

ont une lettre de mission la plupart du temps. Mais vous comprenez bien que le Maire ne peut pas se faire une lettre de mission à lui-même, donc c'est pour ça qu'une somme forfaitaire est allouée. Cette somme est ici largement moindre par rapport aux communes que nous sommes allés voir, qui ont attribué cette somme forfaitaire. Donc rassurez-vous, nous ferons extrêmement attention aux dépenses : vous pouvez être assurés de ma grande honnêteté à ce sujet, et vous le savez.

Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 10 voix contre (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI-KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) décide à la majorité :

Article 1 : D'attribuer des frais de représentation au Maire.

Article 2 : De fixer le montant de cette enveloppe annuelle à 3 500 euros.

Article 3 : De préciser que les frais de représentation seront pris en charge dans la limite de cette enveloppe annuelle, sur présentation de justificatifs correspondants.

Article 4 : De verser une avance reconstituable, sur demande écrite, dans la limite de l'enveloppe définie.

Article 5 : De prévoir et d'inscrire au budget (compte 6536 « frais de représentation du Maire ») les crédits nécessaires au paiement et/ou remboursement de ces frais.

PÔLE PETITE ENFANCE :

2023 03 22 – 18 – Convention avec la CAF relative aux travaux d'extension de Pataploum (convention PIAJE)

Rapporteur : Madame Éloïse DRAPEAU

Les travaux permettant l'agrandissement de Pataploum (9 places) bénéficient d'un accompagnement de la CAF au titre du Plan d'Investissement d'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE).

Dans ce cadre, le plafond maximum de travaux pour lesquels la CAF apporte une aide est de 317 000 euros. La hauteur maximale de l'aide est de 80 % de cette somme soit une aide totale de 253 600 euros.

Pour bénéficier de cette ressource financière, Monsieur le Maire ou son représentant doit être autorisé à la signature d'une convention entre la ville et la CAF. Cette convention détaille le calcul de l'aide et les modalités de versement de cette dernière ainsi que les engagements de la ville au regard du public accueilli, et du fait que la destination de l'équipement ne doit pas être modifiée durant une période minimale de dix ans.

Mme DRAPEAU : Donc là, c'est simplement une convention, un acte administratif pour percevoir la subvention concernant l'extension de Pataploum. Comme vous le voyez sur la diapositive, cela représente 10 places supplémentaires et nous avons une subvention de la CAF à hauteur de 253 600 euros. Voilà, c'est donc un acte administratif.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions ?

Mme DRICI-KOUBA : Justement, à l'occasion, je voulais vous poser la question : quand est prévue l'inauguration de Pataploum ? Parce que nous attendons toujours.

Mme DRAPEAU : Alors oui, c'est un sujet que j'ai évoqué plusieurs fois avec les services. Comme vous le savez peut-être, Anne Lefrançais est actuellement à mi-temps thérapeutique à la suite de son accident. Mais elle a beaucoup travaillé sur le sujet avant son accident. Donc dès son retour nous reprendrons les choses et il y aurait une inauguration dans les mois qui viennent, je l'espère. Si elle va mieux.

M. FRANÇOIS : On l'attend avec impatience, merci pour cette remarque. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) autorise le Maire ou son représentant à signer la convention PIAJE, jointe à la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES :

2023 03 22 – 19 — Tableau des effectifs au 1er janvier 2023

Rapporteur : Madame Éloïse DRAPEAU

Éloïse DRAPEAU rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

(le tableau des effectifs est annexé à la délibération)

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 – chapitre 012.

Mme DRAPEAU : Comme cela a été évoqué en Commission, nous devons mettre à jour le tableau des effectifs à chaque début d'année. Donc vous avez eu les tableaux détaillant tout ceci avec la délibération.

Avez-vous des questions ? Il y a des questions qui ont été posées en Commission ? Les réponses ont été apportées…

M. SOULAS : Ce n'est pas pour « pinailler », mais cela nous permet comme ça d'avoir un tableau plus à jour. Sur la dernière page : lorsqu'on fait les totaux sur les postes de la colonne post-tableau des effectifs, on lit 117, mais nous, on compte 111. Et sur les effectifs budgétés, on lit 113 et nous, on compte 107 ! Donc il faudrait peut-être remettre les tableaux à jour ?

Mme DRAPEAU : C'est à vérifier, très bien, merci.

M. FRANÇOIS : Très bien, merci. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) approuve le tableau des effectifs 2023 au 1er janvier 2023 de la Commune joint en annexe.

2023 03 22 – 20 — Indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune

Rapporteur : Madame Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 (modifié par le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007) fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 17 décembre 2009 relative à l'indemnité forfaitaire pouvant être allouée en cas de fonctions essentiellement itinérantes, ayant un montant maximum annuel à 210 €.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du Comité Social Territorial en date du 3 février 2023 ;

Éloïse DRAPEAU rappelle aux membres de l'assemblée que, certains agents sont amenés à se déplacer fréquemment, pour les besoins du service et dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur de la commune.

Que, par application de l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 :

Les fonctions essentiellement itinérantes, à l'intérieur d'une commune, dotée ou non d'un réseau de transport en commun régulier, au titre desquelles peut être allouée, une indemnité forfaitaire dont le montant maximum est fixé par un arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget sont déterminées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que l'indemnité forfaitaire annuelle allouée est fixée par voie d'arrêté interministériel au montant maximum de 615 euros.

Compte tenu des déplacements réalisés au cours de l'année par certains agents au sein de la commune, Éloïse DRAPEAU propose dès lors de fixer le montant maximum de l'indemnité annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la Commune à 615 €.

Sont concernés, par l'attribution de ladite indemnité, les personnels titulaires, contractuels, ayant à utiliser leur véhicule personnel pour faire des déplacements professionnels, au sein de la commune.

Un ordre de mission permanent pour une durée d'un an sera délivré au personnel exerçant des fonctions itinérantes, signé par le Directeur Général de Services. Un état des déplacements de l'année sera envoyé au service des Ressources Humaines, visé du Chef de service. En fonction du kilométrage effectué et de la puissance du véhicule, il sera appliqué le barème des indemnités kilométriques au 1er janvier de l'année de versement, dans la limite de la somme maximum de 615 €.

- cette indemnité sera versée aux agents concernés, au 1er trimestre de chaque année

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 – chapitre 012.

Mme DRAPEAU : Ici, cette délibération concerne l'indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune : elle porte sur les déplacements des agents avec leurs véhicules personnels. Donc voilà, c'est ce que l'on met en place à partir du 1er janvier 2023 : avez-vous des questions particulières ?

M. FRANÇOIS : Il me semble que vous avez eu les grilles de remboursement qui vous ont été transmises, vous les avez bien reçues.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) décide :

- d'autoriser les agents concernés à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront amenés à effectuer pour les besoins du service à l'intérieur de la commune,
- de prendre en charge les frais de transport dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et dans la limite du taux fixé par l'arrêté du 28 décembre 2020,
- de fixer le montant maximum de l'indemnité annuelle pour les fonctions itinérantes au sein de la commune à 615 €, versée au prorata des kilomètres effectués au tarif du barème des indemnités kilométriques au 1er janvier de l'année de versement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au paiement de cette indemnité.

2023 03 22 – 21 — Critères d'évaluation de l'entretien professionnel avec la mise en place du complément indemnitaire annuel

Rapporteur : Madame Éloïse DRAPEAU

Vu la délibération du 3 octobre 2022 portant modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la note de présentation des critères de l'entretien professionnel avec la mise en place du complément indemnitaire annuel jointe en annexe,

Vu les comptes rendus d'entretien professionnel des titulaires, contractuels et les grilles d'évaluation des encadrants et non-encadrants (exemplaires joints en annexe),

Vu l'avis favorable à la majorité du comité social territorial du 3 février 2023 relatif à la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre de l'application du RIFSEEP aux agents de la collectivité,

Considérant que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé des deux parts suivantes :

- *L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;*

- *Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.*

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions d'attribution du complément indemnitaire annuel, (les plafonds ayant été fixés dans la délibération du 3/10/2023)

Éloïse DRAPEAU propose à l'assemblée de compléter la délibération du 3 octobre 2022 pour instituer le CIA.

Les bénéficiaires sont :

- *Fonctionnaires titulaires*
- *Fonctionnaires stagiaires ayant eu un entretien professionnel et*
- *Agents contractuels, sur un emploi permanent, qui bénéficient d'un contrat à durée déterminée supérieure à un an ou employés sous contrat à durée indéterminée,*

Considérant pour l'attribution du complément indemnitaire annuel, la nécessité d'obtenir un score supérieur ou égal à 60 points sur 100 sur la grille d'évaluation des agents encadrants et non encadrants,

Le Maire définira une enveloppe du CIA chaque année, pendant la période budgétaire, avec un minimum de 70 000 euros.
En 2023, l'enveloppe budgétaire est fixée à 70 000 €. L'enveloppe brute a vocation à être consommée dans la limite des plafonds autorisés pour chaque agent.

Le montant du complément indemnitaire annuel entre les agents bénéficiant du RIFSEEP et ayant obtenu un score supérieur ou égal à 60 sera identique quelles que soient les catégories A, B ou C.

Le CIA est versé selon un rythme annuel en une fois en septembre pour l'exercice N+1, soit en septembre 2023, pour l'évaluation 2022.

Les plafonds du CIA de la délibération du 3 octobre 2022 restent inchangés.

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

Mme DRAPEAU : Donc là, il s'agit du complément indemnitaire annuel. Ce travail a été effectué par le service des Ressources Humaines, moi-même, Monsieur le Maire et avec les partenaires sociaux et les représentants du personnel. Nous nous sommes mis d'accord sur une enveloppe minimum de 70 000 euros. Et voilà donc, les critères sont joints, il me semble, avec la délibération si je ne me trompe pas, c'est en annexe. Voilà, avez-vous des questions ?

M. FRANÇOIS : Cela a été largement discuté avec le Comité Social Territorial (CST), c'est-à-dire avec les partenaires sociaux. Cela a été largement discuté aussi avec vous lors de Commissions.

Mme GROSLERON : Je livre une explication de vote : je m'abstiendrai parce qu'au sein du CST, la moitié des élus du personnel était pour et l'autre moitié s'est abstenue. Donc je m'abstiendrai.

M. JEANNEAU : J'ai juste une question d'ordre technique. Vous nous avez envoyé un document sur les indemnités kilométriques de remboursement. Mais si je vais sur le site de l'URSSAF, je trouve d'autres chiffres. On est sur des kilométrages parcourus à titre professionnel jusqu'à 5 000 km et concernant les véhicules de 1 à 5 chevaux, on est à 0,603 centime du kilomètre…

Et je n'ai pas eu le temps de réagir par rapport à cela, parce que nous avons reçu les documents très tard : donc c'est pour cela que je pose la question maintenant. Et donc j'aimerais comprendre en fait.

Mme DRAPEAU : Nous vérifierons les chiffres avec Madame Julien.

M. FRANÇOIS : Je vous rappelle que Saint-Pierre-des-Corps peut se féliciter d'être la première commune de la Métropole à mettre en place le CIA, il me semble. Enfin, surtout à le faire passer en Conseil municipal ! Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 31 voix pour et 1 abstention (Béatrice GROSLERON) décide, à la majorité :

- ***d'adopter le complément indemnitaire annuel ainsi proposé à partir de l'évaluation de l'année 2022, qui sera versé l'année N+1,***

- ***De financer au moyen des crédits inscrits aux budgets de l'exercice et les suivants.***

2023 03 22 – 22 — Montant des Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANÇOIS

Monsieur le Maire propose l'augmentation des indemnités des élus afin de répartir l'enveloppe globale indemnitaire. Il est ici rappelé que les indemnités avaient été baissées au début du mandat au regard de la santé financière de la collectivité. L'engagement des élus étant important au regard des activités et enjeux municipaux, il est proposé de revenir à des indemnités « classiques ».

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose la fixation des taux des indemnités comme suit :
- *indemnité du Maire : 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (inchangé)*
- *indemnité des 9 adjoints : 23 % de l'indice brut terminal de la FP (au lieu de 18 %)*
- *indemnité des 4 conseillers délégués : 10 % de l'indice brut terminal de la FP (au lieu de 7,2 %)*

Cette modification interviendra au 1er avril 2023.
Il est ici noté que la délibération inhérente aux majorations reste inchangée et en vigueur.
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

M. FRANÇOIS : Alors ensuite, nous allons passer à quelque chose qui vous intéresse grandement, c'est le montant des indemnités allouées aux élus. Avez-vous d'autres demandes d'intervention par rapport à celles que vous avez déjà faites ? J'espère qu'on ne va pas y passer la nuit, merci : on peut peut-être s'éviter cela !

Mme GROSLERON : Il est question de rattrapage dans la délibération, mais il n'y a pas de détail pour apprécier ce qui relève du rattrapage et du montant affecté réellement cette année. Donc j'aimerais bien avoir des précisions.

M. FRANÇOIS : Je ne vois pas ce que vous voulez dire, je suis désolé, je ne comprends pas votre question sur des rattrapages ?

Mme GROSLERON : Dans la délibération, il est écrit que les indemnités avaient été baissées au début du mandat.

M. FRANÇOIS : Oui, très bien.

Mme GROSLERON : Voilà, alors elles ont augmenté et après, elles ont baissé. Donc il est écrit que là, c'est un rattrapage par rapport au fait que les indemnités avaient baissé, plus ce qui est prévu pour cette année. Donc, il est proposé de revenir à des indemnités classiques.

M. FRANÇOIS : Oui.

Mme GROSLERON : Bon, donc le rattrapage, avez-vous chiffré la partie « rattrapage » ou pas ? Ou est-ce que du coup, il n'y a pas de rattrapage du tout ? Et ce serait donc comme en début de mandat ? Voilà, tout cela n'est pas très clair.

M. FRANÇOIS : C'est dans l'enveloppe, hein ? Votre question n'est pas très claire, je suis désolé. Tout cela pour vous dire que les indemnités des élus sont dans une enveloppe qui est légale : c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Donc nous faisons en sorte de prendre les indemnités qui nous sont proposées dans un cadre légal. Voilà, il n'y a pas de rattrapage particulier. Y a-t-il d'autres questions ?

M. SOULAS : Bien sûr que, bien évidemment, cela se fait dans un cadre légal. Mais entre les fourchettes basses et les fourchettes hautes, vous choisissez la fourchette haute. C'est donc là-dessus que nous discutons, et c'est aussi par rapport aux messages que vous avez renvoyés avec le budget. Donc forcément, nous allons voter contre.

M. FRANÇOIS : Très bien, c'est ce qu'on a déjà dit tout à l'heure. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. JEANNEAU : On peut revoir éventuellement ? Au vu des arguments qui sont de raison, vous auriez pu changer l'indemnité, là ? Non, c'était une blague ?

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Jeanneau !

M. BENZAÏT : Ma question est simple : pourquoi ce rattrapage ? Je veux dire, quel est le motif, le motif sincère et réel ? Je veux juste savoir : c'est pour savoir, c'est tout. Parce que vous aviez la possibilité d'aller jusqu'à la fin du mandat avec l'indemnité que vous avez actuellement : on est d'accord ?

M. FRANÇOIS : Vous avez tout à fait raison.

M. BENZAÏT : Et donc quel est le motif ? Vous savez en droit, dans un contrat on parle de cause et d'objet. Donc j'aimerais connaître la cause.

M. FRANÇOIS : La cause, c'est que je pense que le travail fourni par les élus, que vous avez autour de vous, méritait effectivement parfois un complément de salaire, vu leur investissement… Pardon, ce ne sont pas des salaires. Je voulais dire un complément d'indemnité de fonction.

M. BENZAÏT : Moi je pense qu'il aurait fallu faire un référendum, cela aurait été très intéressant, en demandant à la population de Saint-Pierre son niveau de satisfaction sur votre activité. Merci. Et je ne pense pas qu'on serait alors montés à 24 % d'augmentation !

M. FRANÇOIS : Très bien, très bien.

M. JEANNEAU : Je sais que ce n'est pas un salaire. C'est une indemnité.

M. FRANÇOIS : C'est une indemnité de fonction.

M. JEANNEAU : Tout à fait, c'est ce que je viens de dire. Une augmentation de 56 000 euros sur 4 ans, c'est quand même pas mal !

M. FRANÇOIS : On l'a dit tout à l'heure.

M. JEANNEAU : Et je n'arrive toujours pas à comprendre, en fait, ce qui vous motive. Alors, vous dites que vous travaillez énormément, etc. Je pense qu'en tant qu'élu de l'opposition, on passe énormément de temps aussi, et on ne se plaint pas de ça.

On sait directement que les sorties en famille, les rencontres avec les amis, etc. [phrase non terminée - 4 h 22 min 36 s]

On n'est pas indemnisés, on ne fait pas cela pour l'argent et là, en fait, on se retrouve avec une annuité qui est quand même plus que conséquente. Cela fait 24 % d'augmentation, et je n'aime pas les pourcentages latéraux, donc c'est pour cela que je me suis servi des chiffres de 2019 et de 2023. Enfin, désolé de dire cela, mais franchement, quel que soit votre engagement, quand je vois ce que donnent les présidents d'associations qui eux, ne sont pas rémunérés ni indemnisés, je ne comprends pas !

C'est limite indécent au vu de ce qu'est la ville, au vu de ce qu'est la population, au vu du salaire moyen ici à Saint-Pierre-des-Corps, je ne comprends pas, et je ne le comprendrai pas. Vous avez raison, c'est légal, mais vous êtes au plafond, en fait, de la légalité. Vous vous êtes rajouté les 15 % liés, en fait, à la pauvreté de la Ville.

Vous rendez-vous compte que pour l'explication concernant ceux qui nous écoutent, mais comment… quelle explication donnez-vous ?

Comment est calculée l'indemnité des élus ? En fait, vous avez une base, donc…

M. FRANÇOIS : Non, Monsieur Jeanneau, si c'est pour nous faire le calcul de l'indemnité des élus…

M. JEANNEAU : Non, mais ce que je veux dire par là, c'est que quand même, vous avez…

M. FRANÇOIS : Non !

M. JEANNEAU : Je prends juste en fait une colonne, lisez-le, et vous verrez. La majoration, le taux maximum extrait supérieur en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, c'est la majoration DSU : la Dotation de Solidarité Urbaine.

C'est-à-dire qu'en fait, on fait de l'argent sur des pauvres. On augmente les indemnités parce que concrètement, on est une ville pauvre. C'est aberrant comme système. Et après, on se rajoute aussi le chef-lieu de canton. Et là, on va avoir plus de 56 000 euros d'augmentation par rapport à 2019 ! Bon courage à vous !

M. FRANÇOIS : Je vous propose de passer au vote.

S'adressant à une personne du public : Monsieur je vous prierais, s'il vous plaît, de ne pas prendre la parole pendant le Conseil municipal. Je pense que… Alors là, ce sont des menaces ! Je ne comprends pas trop. Ah, non, non, nous ne votons pas « trop de trucs dans notre coin » !

Bon, Monsieur, s'il vous plaît, je vais vous demander de sortir, s'il vous plaît !

Échanges incompris entre le Maire et une autre personne du public.

M. FRANÇOIS : Je vous propose de passer au vote, sur les indemnités de fonction !

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 2 abstentions (Laurence LEFÈVRE, Romain DANGER) et 11 voix contre (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Maoya DRICI-KOUBA, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Claude LALA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLERON) décide, à la majorité :

- ***de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme détaillé ci-dessus.***

SCOLAIRE :

2023 03 22 – 23 – Projets « Mon enfant, l'école et moi » et « Mon enfant, les écrans et moi »

Rapporteur : Monsieur Amin BRIMOU

Dans le cadre des actions à destination des familles de Saint-Pierre-des-Corps, l'Éducation Nationale a développé deux projets de territoire basés sur des actions partenariales. Un projet autour des écrans « Mon enfant, les écrans et moi », et un projet autour de l'école « Mon enfant, l'école et moi ».

Projet « Mon enfant les écrans et moi »

Objectifs de l'action

- Permettre aux familles et aux enfants de s'approprier et de renforcer un usage responsable, non abusif et contrôlé des écrans pour appréhender un changement d'habitudes.

- Impulser une dynamique de prévention co-construite avec les parents, les enfants, les enseignants et les partenaires du territoire.

- Enrichir le parcours éducatif de santé pour tous en travaillant sur les compétences psychosociales liées à l'impact du numérique et des écrans.

- Nourrir l'esprit critique (comprendre l'environnement économique du numérique et apprendre à décrypter les messages véhiculés).

- Présenter aux parents les usages et les pratiques de leurs enfants (pratique des adolescents et des plus jeunes ainsi que les risques encourus.

Contenu et déroulé de l'action

1. *à destination des familles :*

- « Causerie des parents », café des parents accompagné par un psychologue clinicien (association HEBE).

- « Les matinées numériques » pour apprendre à installer et utiliser un contrôle parental. Séances animées par les conseillères numériques du SMJ.

- Cafés des parents animés par l'USEP, l'infirmière scolaire et la coordinatrice REP.

- 2 conférences (pour les enfants puis pour les adolescents).

- Grande soirée jeux.

2. *À destination des enfants :*

- Mise en place des défis actions dans chaque classe

- Intervention de « génération numérique » auprès des 11 classes du REP+ sur la sensibilisation, l'information et l'éducation aux médias et au numérique.

3. *<u>À destination des enseignants</u> :*

- 3 jours de formation (élémentaires et maternelles) afin de construire des défis actions avec les élèves.

- 2 jours d'intervention de l'USEP (CM-CM2 et 6ème)

CHARGES	***PRODUITS***
60. Achat/Prestations de service = 3 405 € *- Soirée jeux : 2 105 €* *- Conférence : 650 €* *- Fournitures (temps convivialité) : 650 €*	***74. Subventions d'exploitation*** *- État - Politique de la ville : 1 600 €* *- Ville - Politique de la ville : 1 305 €* *- CAF (AAP Parentalité) : 3 000 €*
62. Autres services extérieurs = 2 500 € *Publicité/publication*	
TOTAL : 5 905 €	***TOTAL : 5 905 €***
86. Valorisation des mises à disposition *- personnels EN* *- CD37 : Conférence financée sur facture 1 997 €* *-Ville : mise à disposition salle des fêtes + intervention conseillères numériques*	***87. contributions volontaires en nature*** *= idem ligne 86 charges*

Participation demandée à la ville :

1305 euros + valorisation 650 euros médiation numérique (5 permanences de 1 h 00 à 1 h 30 d'un ou deux médiateurs numériques au sein des écoles / collège en vue d'expliquer aux parents la mise en place d'un contrôle parental et/ou tout autre demande en lien avec l'utilisation du numérique au quotidien).

<u>Projet mon enfant, l'école et moi</u>

<u>Objectifs de l'action</u>

- Renforcer la coopération entre les parents et l'école pour la réussite de tous les élèves ; créer du lien, construire des passerelles au quotidien.

- *Créer du lien avec les familles, de respect, d'écoute, d'accompagnement dans la bienveillance et l'attention à l'autre afin de faire évoluer les regards des parents sur les enseignants, des enseignants sur les familles et ainsi, œuvrer ensemble pour la réussite de l'enfant.*

Contenu et déroulé de l'action

- *Rencontres individualisées avec les familles.*

- *Ateliers passerelles, de mai à juin, en partenariat avec l'EJE du Pôle Petite Enfance : individualisation de la relation aux parents et à l'enfant pour faciliter la relation de confiance et rassurer.*

- *Aide à la parentalité : rencontre et échanges familles et enseignants avec l'intervention d'un ou plusieurs professionnels, spécialistes de la parentalité et du développement de l'enfant.*

- *Actions artistiques : la grande lessive, en mars. Bibliothèque de l'école : ouverture, une heure après la classe avec intervenants. Développement des sacs à albums : sac contenant livre et jeux, proposé aux familles chaque soir. La boite à livres dans l'école, disponible en journée pour les enfants et le soir pour les parents.*

- *Dispositif « classes ouvertes » : utiliser les compétences parentales pour l'organisation d'activités ; mise en place d'activités ludiques et récréatives communes aux adultes et aux enfants.*

PUBLIC VISE	*700 (Enfants et leurs familles des écoles maternelles du REP+ Decour)*		
BUDGET		*Coût total action 6 600 €*	*Subvention demandée* *1 000 € (CGET)* *200 € (Ville)* *400 € (CAF)*

Participation demandée à la ville :

200 euros correspondant à l'intervention d'une conteuse.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à la fonction 212, nature 6574, Enveloppes 27220 du budget de l'exercice en cours.

M. BRIMOU : Tout d'abord, sur ce projet de délibération, vous avez deux projets : « Mon enfant, mon école et moi » et « Mon enfant, les écrans et moi. »

Sur le premier projet que je souhaite vous présenter, « Mon enfant, mon école et moi », l'objectif principal est d'impliquer davantage les parents dans le cadre du parcours scolaire de l'enfant, et de créer des passerelles au quotidien. Ensuite, il s'agit de créer un environnement propice au dialogue, à la coopération entre les différents acteurs intervenants dans la vie de l'enfant, avec en premier lieu les parents enseignants, et enfin les autres acteurs qui agissent en faveur de son épanouissement.

Lors des derniers comités de pilotage REP+, il a été décidé collectivement de développer et renforcer les actions individualisées avec les familles, comme des ateliers passerelles de mai à juin avec le Pôle Petite Enfance afin d'accompagner à la parentalité. Cela se fera à travers des rencontres et échanges entre la famille et les enseignants, avec l'intervention de professionnels spécialistes de la parentalité et du développement de l'enfant.

Cela permettra aussi de renforcer des actions en faveur de l'éveil artistique, comme la « Grande Lessive » qui a lieu ce mois-ci, ou bien encore mettre le livre au cœur des familles, avec la création de cinq albums ou bien en ouvrant les bibliothèques des écoles aux enfants et à leurs parents, le soir après l'école.

Enfin, il s'agit aussi de développer ce qu'on appelle les classes ouvertes, autrement dit utiliser les compétences parentales pour l'organisation d'événements et/ou d'activités. Ce projet concerne plus de 700 enfants de la ville et leurs familles, d'où un coût total de ce dispositif qui s'élève à 6 600 euros : il est demandé à la Ville de le cofinancer à hauteur de 200 euros.

Le second projet qui porte sur « Mon enfant, les écrans et moi » était l'occasion de voir aboutir un projet multi-partenarial autour de la prévention et de la sensibilisation aux écrans.

La crise sanitaire liée au COVID a fait émerger, auprès de l'ensemble des partenaires du territoire, via le REAP donc le réseau « le Réseau d'Écoute et d'Appui. » C'est un réseau en faveur de la parentalité qui fait valoir la nécessité d'aborder la question de la prévention autour du numérique et des écrans.

À la suite du comité de pilotage REP + du 21 février 2022, l'ensemble du réseau REP + a été unanime sur la nécessité de mettre en place une action commune en lien avec les réseaux sociaux, l'utilisation du téléphone et les écrans au quotidien.

L'application des parents et un travail de coéducation sur le sujet sont apparus comme incontournables. Et c'est donc le 5 mai 2022 qu'un groupe de réflexion, incluant l'ensemble des partenaires du territoire ainsi que les élus à la parentalité, à la petite enfance et à la Politique de la Ville a été réuni pour recenser les besoins et actions envisageables.

De plus, le service Santé scolaire, par le biais de l'infirmière de l'Éducation Nationale du REP + et la coordinatrice REP+, a d'ores et déjà engagé des actions. Ce projet permettra aux familles et aux enfants du REP + élargi de Saint-Pierre-des-Corps, mais aussi à l'ensemble des autres établissements qui n'entrent pas dans le secteur REP +, de s'approprier, de renforcer un usage responsable non abusif et de contrôler les écrans pour appréhender un changement d'habitudes.

Il s'agira donc d'impulser une dynamique de prévention, coconstruite avec les parents, les enfants et les élèves, et les enseignants partenaires du territoire.

Je vais évoquer rapidement les actions et après, je peux répondre aux questions. Il y a des actions en faveur des familles, comme la causerie des parents, les matinées numériques, les cafés parents, les grandes conférences pour les enfants et les adolescents et enfin une grande soirée jeux à la salle des fêtes et à destination des enfants. Donc sont mis en place des « défis-actions » dans chaque classe et accueil de loisirs.

Se tiennent aussi des interventions de « Génération Numérique » auprès des 11 classes du REP + : elles concernent la sensibilisation, la formation et l'éducation aux médias et au numérique. Ce projet autour des écrans va concerner l'ensemble des enfants scolarisés sur nos 12 établissements, à savoir plus de 1 700 élèves, auxquels s'ajoutent les jeunes qui fréquentent le service municipal de la Jeunesse et les collèges.

La participation demandée à la Ville s'élève à 1 305 euros. En plus se rajoute la valorisation de nos deux conseillères numériques, qui interviennent sur ce projet de sensibilisation. Au total, il est

demandé au Conseil municipal d'approuver le versement à la coopérative OCCE, le versement de 1505 euros. Voilà.

M. FRANÇOIS : Merci Monsieur Brimou pour cette exposition de la délibération, de manière fort exhaustive. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme GROSLERON : Pour la partie « Mon enfant, l'école et moi », est-ce que vous pouvez donner des précisions sur les « cafés des parents » ? Je voudrais savoir le lieu et leur fréquence. Et y a-t-il une information préalable des parents ? Je suppose que oui.

M. BRIMOU : Effectivement, vous supposez bien. Tous les parents concernés par un « café des parents » sont informés avec un petit mot dans le carnet de liaison, donc cela dépend des établissements. Mais ils se réunissent, cela peut aller d'une fois par semaine à plusieurs jours dans la semaine, donc c'est au cas par cas. Chaque école a son dispositif qui est différent, et les parents sont informés aussi.

Mme GROSLERON : Chaque école a son dispositif différent, d'accord. Et la grande soirée de jeux, facturée à 2 105 euros, qu'est-ce que cela couvre ? Car c'est beaucoup quand même, non ?

M. BRIMOU : Alors, nous, sur cette soirée, on ne paye strictement rien hormis la mise à disposition de la Salle des Fêtes. Que ce soit « Mon enfant, l'école et moi » et « Mon enfant, les écrans et moi », il s'agit, comme je le disais, de dispositifs multi-partenariaux : le plus gros financeur reste l'Éducation Nationale, puis le Conseil Départemental. Quant à la Ville, on nous a sollicités sur un delta restant de 1 505 €. Mais sur l'histoire de la grande soirée de jeux, la Ville met juste à disposition la Salle des Fêtes.

Mme GROSLERON : Cela veut dire que les 2 105 euros comprennent la valorisation de la Salle des Fêtes ?

M. BRIMOU : Non, du tout.

Mme GROSLERON : La soirée-jeux ? Elle coûte 2 105 euros, c'est inscrit dans la délibération.

M. BRIMOU : Alors, non, cela coûte 2 105 euros à l'Éducation Nationale et au Département, mais pas à la Ville. En fait, je ne comprends pas votre question, je suis désolé. Je pense qu'il faut arrêter !

Mme GROSLERON : Vous ne comprenez pas la question ? Enfin, je veux dire, c'est simple !

M. BRIMOU : Le projet global s'élève à 5 905 euros dans le cadre de « Mon enfant, les écrans et moi ».

Mme GROSLERON : Je ne suis pas sur le projet global ni sur la participation de la Ville, ça j'ai fort bien compris. Mais sur les 2 105 euros : est-ce un coût déterminé par l'Éducation Nationale ?

M. BRIMOU : Absolument, via la coordinatrice REP.

Mme GROSLERON : D'accord !

M. BRIMOU : Ah ben il fallait commencer comme ça, aussi ! Sinon j'aurais compris !

Mme GROSLERON : Non, mais ce n'est pas compliqué !

Et puis sur les enseignants, mais peut-être ne saurez-vous pas répondre… Mais lors de ces rencontres individualisées, les enseignants sont-ils indemnisés ? Comment cela se passe quand ils déplacent ?

M. BRIMOU : C'est dans le cadre de leurs activités durant le temps scolaire. Donc oui, cela fait l'objet d'un encadrement et donc ils ont aussi un quota d'heures pour pouvoir recevoir les familles, mais cela relève là encore de l'Éducation Nationale. La Ville n'a pas de regard sur ces éléments-là.

M. FRANÇOIS : Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) approuve l'inscription de la ligne de crédit à hauteur de 1 505 euros, rattachée au budget du service Scolaire.

URBANISME :

2023 03 22 – 24 – Acquisition d'un bien cadastré ZW 68 situé 20 rue Ethel et Julius Rosenberg appartenant à Monsieur Martin au prix de 352 000 euros.

Rapporteur : Madame Marion PERSIANI

Madame Marion PERSIANI informe l'assemblée que le projet de restructuration de la place de la Mairie et de l'îlot « Rosenberg » impose que la ville se rende propriétaire, à terme, des biens qui s'y trouvent.

Le propriétaire de la maison sise 20 rue Ethel et Julius Rosenberg a fait connaître son souhait de vendre son bien.

VU l'offre de vente faite à la ville par Monsieur Martin au prix de 385 000 euros,

VU l'avis des domaines du 20 mai 2022 estimant la valeur du bien à 320 000 euros,

CONSIDÉRANT que si la consultation du service des domaines constitue une obligation conformément à l'article L 1311-9 du code Général des collectivités Territoriales, ces dernières peuvent s'écarter du prix estimé par décision motivée (CAA Bordeaux, 9 mai 2019, communauté de communes Sidobre-Val d'Agout,) un écart de 10 % étant usuellement admis.

CONSIDÉRANT que ce bien se situe dans le périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du centre-ville, inscrit au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, dont l'un des objectifs est d'accompagner la volonté de revitaliser le centre-ville et de redonner à la place de la mairie un rôle d'espace public majeur.

CONSIDÉRANT que cette restructuration passe par la nécessaire mutation de l'îlot Rosenberg, pour, notamment, relocaliser les commerces.

CONSIDÉRANT que dans cet îlot les négociations foncières ont été anticipées pour garantir la maîtrise foncière de la future opération d'aménagement dans laquelle la ville de SPDC détient déjà des parcelles.

CONSIDÉRANT en définitive que l'opération d'acquisition des parcelles est justifiée par le besoin pour la Ville de permettre la mutation de l'îlot Rosenberg sans recourir à des procédures d'expropriation longues et coûteuses et de poursuivre ainsi un objectif d'intérêt général.

CONSIDÉRANT que dans ce contexte le présent accord intervient avec les propriétaires d'une maison située au 20 rue Rosenberg au sein du périmètre de la future opération d'aménagement de l'îlot Rosenberg, sur une parcelle cadastrée ZW 68, d'une contenance de 144 m² utiles, pour un montant de 352 000 €.

CONSIDÉRANT enfin que l'estimation des domaines ramenée au prix du m² était voisine de l'offre du vendeur, l'écart du prix global provenant du mode de calcul avec pondération des surfaces bâties, utilisé par les domaines.

Qu'il y'a lieu pour l'ensemble de ces motifs d'autoriser l'acquisition de la parcelle ZW 68 pour un montant de 352 000 €

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter d'acquérir le bien cadastré ZW 68 sis 20 rue Ethel et Julius Rosenberg appartenant à monsieur Martin Henri au prix de 352 000 € net vendeur

- d'inscrire cette dépense au budget général.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

Mme PERSIANI : Donc le projet de restructuration de la place de la Mairie et de l'îlot Rosenberg impose à la Ville de se rendre propriétaire, à terme, des biens qui s'y trouvent. Monsieur Martin, propriétaire de la maison, 20 rue Ethel et Julius Rosenberg, a fait connaître son souhait de vendre sa maison.

Il nous l'a proposée à 385 000 euros. Quoi qu'il arrive, lorsqu'on doit acheter une maison, on doit faire intervenir les Domaines qui ont estimé la vente de cette maison à 320 000 euros.

Une négociation a eu lieu et il est préférable de ne pas acheter au-delà de 10 % plus cher, d'où notre prix de 352 000 euros pour acheter cette maison.

M. FRANÇOIS : Alors, pour compléter : au tout début, c'était 425 000 euros, il me semble. C'est monté jusqu'à 425 000 euros. Avez-vous des questions à ce sujet ?

M. JEANNEAU : Il n'y a pas de souci, on votera pour. Mais entre le moment de la vente et le moment de la destruction, etc. Qu'avez-vous prévu de faire de ce bien ? Y aura-t-il une possibilité de le louer éventuellement ?

Je ne sais pas l'état, mais c'est à réfléchir : même à un loyer minime, cela peut être quand même intéressant de louer, ou éventuellement de voir pour une association ! Enfin je ne sais pas, il y a peut-être des choses à voir…

Mme PERSIANI : Alors, le bien actuellement, il est dans son jus, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de travaux de rénovation, de mémoire depuis 1950. J'exagère peut-être sur la date, mais il y a de gros travaux à faire, donc une mise en location ne me paraît pas à l'ordre du jour.

M. JEANNEAU : Et même si on détruit l'intérieur ? Je sais qu'il y a des associations qui cherchent parfois des locaux. Donc n'y aurait-il pas un intérêt minime à le faire ?

Mme PERSIANI : Ce serait une discussion que nous aurons prochainement, mais déjà, attendons d'acquérir cette maison. L'objectif, c'est surtout après d'avancer le projet place Maurice-Thorez.

Mme GROSLERON : Je pense que tout cela aurait pu être débattu en Commission d'Urbanisme, mais comme il n'y en a pas eu, cela me paraît un peu compliqué. Et si j'ai bien compris, vous n'en prévoyez pas avant le retour de congé maternité de la responsable ?

M. FRANÇOIS : Oui, on va attendre qu'elle revienne. Elle revient rapidement, elle revient au mois de mai. Elle revient le 20 mai et on tiendra une Commission dans la foulée.

Mme GROSLERON : C'est quand même assez loin : on n'en a pas eu depuis l'année dernière !

M. FRANÇOIS : Je sais. Je suis tout à fait au courant de la difficulté. Alors, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 31 voix pour et 1 voix contre (Béatrice GROSLERON), décide à la majorité :

- d'accepter d'acquérir le bien cadastré ZW 68 sis 20 rue Ethel et Julius Rosenberg appartenant à monsieur Martin Henri au prix de 352 000 € net vendeur

- d'inscrire cette dépense au budget général.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à cette décision.

2023 03 22 – 25 — Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune pour l'année 2022

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANÇOIS

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégation de service public, un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune doit être effectué chaque année et présenté au Conseil Municipal.

M. FRANÇOIS : C'est maintenant à moi d'évoquer le bilan des acquisitions et cessions.

Il ne s'agit plus ici d'une délibération, je vous demande donc de prendre acte des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la Commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS au cours de l'année 2022.

QUESTIONS ORALES :

1. **Question orale du groupe « J'Aime St-Pierre » demandant à Monsieur le Maire la liste complète des biens immobiliers appartenant à la Ville ainsi que leur état (loués, non loués, en cours de vente, etc.)**

Rapporteur : Monsieur Cyrille JEANNEAU

Monsieur le Maire, le groupe J'aime Saint-Pierre-des-Corps demande la liste complète des biens immobiliers appartenant à la Ville ainsi que leur état : loués, non loués, en cours de vente, etc.

M. FRANÇOIS : Ce sera fait très rapidement, voilà !

M. JEANNEAU : Et je vous en remercie. Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne nuit.

M. FRANÇOIS : C'est tout à fait normal ! Je déclare cette séance fermée et je vous souhaite une excellente soirée, du moins ce qu'il en reste !

La séance est levée à 22 h 40.

Monsieur le Maire de Saint-Pierre-des-Corps ***Le secrétaire de séance***

Emmanuel FRANCOIS ***Amin BRIMOU***